



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	XI
Résultats (n° 2447 à 2534) :	

11 mars 2017	
MONT-DE-MARSAN	1
12 mars 2017	
AUTEUIL	2
PARAY-LE-MONIAL	5
PONTCHATEAU	6
SAUMUR	7
SENONNES-POUANCE	7
STRASBOURG	8
13 mars 2017	
TOULOUSE	8
14 mars 2017	
FONTAINEBLEAU	9
15 mars 2017	
COMPIEGNE	11

18 mars 2017	
AUTEUIL	13
TOULOUSE	16
19 mars 2017	
ARGENTAN	16
CHOLET	18
DURTAL	19
LYON PARILLY	19
MONT-DE-MARSAN	20
NANCY	21
NIMES	22
SAINT-BRIEUC	23
22 mars 2017	
FONTAINEBLEAU	24

Index des chevaux cités dans ce numéro	27
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : avril

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2017 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
Dispositions générales réglementant les centres d'entraînement de France Galop	VI

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 7 mars 2017)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

DISPOSITIONS GENERALES REGLEMENTANT LES CENTRES D'ENTRAINEMENT DE FRANCE GALOP

(CHANTILLY – MAISONS-LAFFITTE – DEAUVILLE)

Ce règlement s'applique à tous les entraîneurs ayant obtenu de FRANCE GALOP, l'autorisation d'utiliser les installations du centre, ainsi qu'à leur personnel et aux autres personnes qu'ils utilisent pour monter leurs chevaux à l'entraînement.

I. DROIT D'UTILISATION

Sauf autorisation spéciale pour une durée limitée, seuls sont autorisés à utiliser l'ensemble ou une partie des terrains et installations des centres d'entraînement de FRANCE GALOP, les entraîneurs munis d'une licence délivrée par MM. les Commissaires de FRANCE GALOP.

Ce droit d'usage est également subordonné à une autorisation spéciale délivrée par la Direction du centre d'entraînement concerné et matérialisée par l'attribution d'un numéro de tapis que devra porter chaque cheval sortant sur les terrains, sur le tapis et sur la couverture lorsqu'il en porte une.

Les entraîneurs publics se voient attribuer un numéro à 2 chiffres. Les personnes titulaires d'un permis d'entraîner ou d'une autorisation d'entraînement se voient attribuer un numéro à 3 chiffres.

En cas de changement de statut, le numéro attribué peut changer, l'entraîneur doit alors le modifier sur le tapis et la couverture qu'il utilise.

L'entraîneur obtenant ce droit d'usage, s'engage à avoir une activité en conformité avec les dispositions du Code des Courses au Galop réglementant l'autorisation d'entraîner, un effectif de chevaux présents dans l'établissement déclaré conforme à la déclaration transmise à FRANCE GALOP, un personnel salarié régulièrement déclaré à la Mutualité Sociale Agricole et au Régime de Prévoyance des Lads (Accord National du 8 juin 1989).

L'usage des terrains d'entraînement est interdit à toute personne autre que les salariés de l'entraîneur ; à titre exceptionnel, l'entraîneur pourra autoriser sous sa propre responsabilité une personne non salariée à monter à l'entraînement, à la condition impérative de pouvoir justifier que lesdites personnes ont souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident en cours de validité au jour de la monte, la responsabilité de FRANCE GALOP ne pouvant être en aucun cas engagée.

Aucune personne étrangère à la profession n'est autorisée à pénétrer sur les terrains sans être accompagnée par un entraîneur ou sans en avoir obtenu préalablement l'accord de la Direction du Centre. Toutes les personnes étrangères à la profession circulent sur ces terrains à leurs risques exclusifs. L'entraîneur accompagnant une personne étrangère à la profession doit l'avoir avertie des risques encourus.

Le droit d'usage implique également que l'entraîneur s'engage à ce que lui-même et les personnes qu'il utilise connaissent et respectent les dispositions générales réglementant les centres d'entraînement de FRANCE GALOP et le règlement particulier de son centre et se soumettent aux contrôles et aux mesures disciplinaires mis en place par FRANCE GALOP pour assurer le respect desdites réglementations.

Le droit d'usage implique en outre l'acceptation du contrôle technique des installations dont il dispose pour l'entraînement de ses chevaux et des différents contrôles effectués en application du Code des Courses au Galop concernant notamment le contrôle de l'effectif de chevaux, le contrôle sanitaire et les prélèvements biologiques effectués sur les chevaux à l'entraînement.

L'utilisation des pistes entretenues et mises à la disposition des entraîneurs par FRANCE GALOP entraîne pour ceux-ci l'appréciation des risques que leur personnel et leurs chevaux peuvent encourir, en particulier lors de conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, orages, tempêtes, gel) ou du fait de la faune sauvage ou de chiens errants et l'acceptation des risques inhérents à l'utilisation des lieux tels qu'ils sont mis à leur disposition.

Seuls les chevaux préparés en vue de leur participation aux courses publiques et nominativement déclarées à l'entraînement sont autorisés à utiliser les pistes. Sont admis également les chevaux d'accompagnement, montés par les entraîneurs ou leur personnel.

II. DISCIPLINE GÉNÉRALE

II.1 - TENUE

L'entraîneur doit veiller à ce que son personnel et les autres personnes montant ses chevaux ou qu'il utilise :

- n'aient ni comportement ni propos incorrect à l'égard des personnes
- n'aient un comportement inapproprié et brutal à l'égard des chevaux
- ne téléphonent pas à cheval
- ne fument pas à cheval,
- n'aient pas une tenue vestimentaire incorrecte (chaussures de sport, etc...),
- respectent la propreté des terrains et n'y apportent pas de perturbation,
- connaissent les dispositions réglementant le centre,
- possèdent une expérience suffisante.

L'entraîneur est, dans tous les cas, responsable des actes et des comportements des personnes montant ses chevaux et des personnes qu'il utilise sur le centre.

II.2 - OBLIGATION CONCERNANT LES CHEVAUX

Aucun cheval, aucun lot ne peut pénétrer sur les terrains d'entraînement sans être déclaré à l'effectif à l'entraînement et sans y être sous la responsabilité soit de l'entraîneur soit d'une personne désignée par celui-ci.

II.3 - EQUIPEMENT

L'entraîneur doit s'assurer que son personnel et les autres personnes qu'il utilise :

- portent obligatoirement un casque de protection homologué EN.1384, et que ce casque est attaché,
- portent un gilet de protection
- sont correctement vêtus et chaussés,
- disposent d'un équipement et d'un harnachement en bon état,

L'entraîneur montant lui-même un cheval de course déclaré à l'entraînement doit porter un casque de protection muni de sa jugulaire.

II.4 - SECURITE

Respect des règles d'utilisation des pistes.

Les utilisateurs doivent respecter les règles d'utilisation des pistes en gazon et en sable édictées ci-après et celles édictées par le règlement particulier de chaque centre d'entraînement.

Barrières de sécurité

Les chevaux composant un même lot doivent être groupés pour entrer ou sortir des terrains d'entraînement, afin que les barrières de sécurité ne restent ouvertes qu'un minimum de temps.

Pour les lots importants, une personne à pied ou à cheval doit se tenir à proximité de la barrière de sécurité. En aucun cas cette barrière doit rester ouverte sans sa surveillance.

Poste sécurité, ambulance et van-ambulance

En cas d'accident, pour demander l'ambulance ou le van-ambulance, des moyens répertoriés dans les conditions spécifiques à chaque centre sont mis à la disposition des entraîneurs ou de leurs représentants. Ces moyens sont indiqués dans le règlement particulier de chaque centre.

Vagabondage de chiens

La présence de chiens, même tenus en laisse, est interdite sur les terrains. L'entraîneur est tenu de veiller à ce que son ou ses chiens ne pénètrent pas sur les terrains.

II.5 - HORAIRES

Afin d'assurer la mise en place des services de sécurité sur les terrains, les horaires d'ouverture sont fixés chaque année par la Direction du Centre, selon les périodes. Les horaires sont publiés dans le règlement particulier de chaque centre. Ils peuvent être modifiés en raison de circonstances exceptionnelles.

II.6 - CIRCULATION

Sur les Terrains d'entraînement

Les utilisateurs de herse ont une priorité dans les cas précisés par la Direction du centre et portés à la connaissance des entraîneurs.

A l'intérieur des terrains d'entraînement, dans les allées, promenades, trottings et ronds d'attente, les chevaux doivent circuler en bon ordre et en ligne, aux seules allures du pas et du trot.

Ils ne doivent pas doubler des chevaux quand ces derniers en croisent d'autres. Les lots doivent se croiser aux allures du pas. La circulation des piétons et vélos est interdite pendant l'entraînement.

Sur les voies privées ou publiques

Sur les routes et voies d'accès aux terrains d'entraînement, les chevaux doivent circuler également en bon ordre et en ligne les uns derrière les autres, afin de ne pas gêner la circulation du public et se conformer aux arrêtés municipaux en la matière.

La traversée des voies, chemins ou routes privées ou publiques (notamment routes nationales) s'effectuent sous l'entière responsabilité des entraîneurs ou toute personne autorisée par ces derniers, et ce, même en cas de présence d'un préposé de FRANCE GALOP.

III. REGLES COMMUNES A TOUTES LES PISTES DE GALOP

III.1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX PISTES EN GAZON ET EN SABLE

Les pistes ne peuvent être traversées qu'à l'allure du pas et en formation déployée aux passages prévus à cet effet. Les utilisateurs des pistes de galop ont toujours priorité sur les utilisateurs des autres pistes.

Avant de traverser une piste ou de s'engager sur celle-ci, il faut s'être assuré qu'elle est parfaitement libre et que le dernier cheval d'une écurie qui y travaille est bien passé.

Il est défendu :

- de faire tourner les chevaux en rond sur les pistes,
- de laisser les chevaux monter ou traverser les banquettes herbées séparant les pistes,
- d'utiliser ces pistes à d'autres allures que le galop sauf conditions climatiques difficiles.

III.2 - PISTES EN GAZON

Les dates d'ouverture et de fermeture de ces pistes, ainsi que leurs conditions d'utilisation sont précisées chaque année dans le règlement particulier et les circulaires établis à ce sujet par chaque centre.

Le travail des chevaux ne doit être effectué qu'à l'intérieur du « galop » jalonné par des dispositifs de signalisation, dits PLOTS.

Les chevaux doivent quitter la piste en gazon aussitôt après leur travail.

A chaque utilisation de pistes en gazon, l'entraîneur ou son représentant doit remettre une liste à son en-tête comportant les noms des chevaux ayant utilisé la piste avec le nom du propriétaire. Cette liste est remise :

- avant de quitter la piste, au garde préposé,
- ou dans la journée, au Secrétariat du Centre d'Entraînement.

III.3 - PISTES EN SABLE

Les utilisateurs ont une priorité absolue d'usage sur la totalité de leur parcours et sur toutes les voies d'accès latérales.

Les utilisateurs des pistes devront s'assurer avant de s'engager sur celles-ci, si elles sont occupées ou non par du matériel de hersage et dans l'affirmative attendre la disponibilité de la piste avant d'y engager le lot.

Pour réduire le temps d'écoulement des lots importants, la distance entre chaque cheval ne doit pas excéder 50 mètres.

III.4 - MANEGES

En cas de mise à disposition de manèges pour chevaux, il est rappelé que leur utilisation est sous la responsabilité de l'entraîneur et doit être obligatoirement effectuée sous la surveillance d'une personne mandatée par celui-ci.

IV. COTISATIONS D'ENTRAÎNEMENT, TARIFS DES GALOPS ET PRELEVEMENTS

Les montants des cotisations d'entraînement, les tarifs des galops et le montant du prélèvement pour l'activité des centres d'entraînement de FRANCE GALOP sont publiés chaque année au Bulletin Officiel des courses de galop.

Par ailleurs, le responsable du centre d'entraînement ou toute autre personne soumise à son autorité, pourra demander à vérifier l'identité de chaque cheval présent sur les terrains d'entraînement.

Le refus de se soumettre à cette vérification, la présence d'un cheval déclaré à France Galop « non entraîné » ou non déclaré à l'entraînement générera le débit immédiat du compte de l'entraîneur dans le lot duquel le cheval est présent du montant de la cotisation mensuelle majorée de deux mois de pénalité. En cas de récidive, cet entraîneur sera passible d'une procédure disciplinaire.

Une publicité de cette pénalité sera effectuée.

V. SURVEILLANCE PAR UN DELEGUE DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION

Un délégué des Commissaires de FRANCE GALOP est chargé de veiller au respect, par les entraîneurs et les personnes qu'ils utilisent, des dispositions générales réglementant les centres d'entraînement de FRANCE GALOP et du règlement particulier de leur centre.

Ce délégué est habilité à sanctionner directement d'une amende de 10 € à 800 € tout entraîneur qui enfreint ou dont les personnes qu'il utilise enfreignent les dispositions ci-dessus ou le règlement particulier de son centre d'entraînement.

Ce délégué est également habilité à s'assurer qu'un entraîneur ou son effectif n'est pas dans une situation contraire au Code des Courses au Galop et à saisir, rapport à l'appui, les Commissaires de FRANCE GALOP en cas de constat d'une situation contraire audit Code.

VI. SANCTIONS DE L'INOBSERVATION DES DISPOSITIONS GENERALES REGLEMENTANT LES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT DE FRANCE GALOP ET DU REGLEMENT PARTICULIER DU CENTRE

L'infraction par l'entraîneur, ou par le personnel qu'il utilise, des dispositions générales ci-dessus ou du règlement particulier de son centre, pourra être sanctionnée, selon le cas, par le Délégué des Commissaires de FRANCE GALOP, conformément aux dispositions de l'alinéa V qui précède ou par les Commissaires de FRANCE GALOP.

En cas d'infraction grave desdites réglementations ou de récidive, l'autorisation d'utilisation des terrains d'entraînement de FRANCE GALOP peut être retirée sur décision des Commissaires de FRANCE GALOP.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, saisis par le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Opérationnelle des Courses, et après examen du dossier, délèguent, en application de l'article 213 § II du Code des Courses au Galop, un pouvoir de police à Monsieur Franck LE MESTRE, Directeur du Centre d'Entraînement et de l'hippodrome de Maison-Laffitte, à qui il a été donné mission de faire respecter les règlements et dispositions prises pour l'organisation de l'entraînement sur les terrains et installations placées sous son autorité ainsi que l'organisation de ses courses.

La présente délégation autorise Monsieur Franck LE MESTRE, en applications de l'article 213 § II du Code des Courses au Galop, à infliger une amende de 10 euros à 800 euros à toute personne soumise aux dispositions réglementant l'organisation de l'entraînement et des courses mises en place par France Galop et qui enfreindra ces dispositions.

Boulogne, le 22 mars 2017
Les Commissaires de France Galop

Décisions

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par le jockey Robert HAVLIN contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 21 février 2017 :

- de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course du jockey Robert HAVLIN à compter du 26 janvier 2017 et de l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir obtenir une levée de la contre-indication médicale à la monte en course en France ;
- d'interdire, au jockey Robert HAVLIN, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois ;
- de demander l'extension de cette sanction à l'Autorité Hippique lui ayant délivré son agrément de jockey à savoir la British Horseracing Authority ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 21 février 2017 par lequel le jockey Robert HAVLIN a interjeté l'appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé le jockey Robert HAVLIN à se présenter à la réunion fixée au mardi 7 mars 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment les explications écrites du jockey Robert HAVLIN et de son conseil et les avoir entendus en leurs explications ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Michel de GIGOU ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 21 février 2017 et l'ensemble des pièces mentionnées dans cette décision ;

Vu la lettre d'appel du jockey Robert HAVLIN en date du 21 février 2017, reçue par télécopie le même jour et par lettre recommandée avec accusé de réception dont la date d'envoi apposée par la Poste est le 22 février 2017 mentionnant notamment :

- que la décision de la Commission médicale soumise aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop s'inscrit en violation des dispositions du code de la santé publique ;
- que dans la mesure où les principes essentiels de la déontologie médicale ont été bafoués, la décision de ladite Commission sera soumise à la censure du tribunal administratif ;
- que le rapport déposé le 14 janvier 2017 par un expert judiciaire en toxicologie analytique, produits stupéfiants et dopants près de la Cour d'Appel de Paris, a conclu « qu'aucune consommation active de cocaïne, sur une période d'environ 2 mois précédant le prélèvement, n'a été mise en évidence pour l'analyse des deux segments de cheveux de M. HAVLIN » ;
- qu'en décidant néanmoins que cela « ne permet pas de conclure à une contamination du jockey Robert HAVLIN à cette période, la décision de première instance est radicalement contraire aux éléments scientifiques versés aux débats, et que cette motivation est d'autant plus critiquable que les analyses effectuées à la demande de France Galop ne mentionnent pas les taux de sorte qu'elles ne peuvent contredire les analyses effectuées par le laboratoire TOXLAB ;
- que les premiers juges ont relevé que le jockey susvisé n'a jamais fait l'objet de la moindre condamnation ou du moindre contrôle positif en plus de 20 ans de carrière sans pour autant en tirer la moindre conséquence, et que la sanction prononcée est radicalement disproportionnée ;

Vu le courrier électronique du conseil du jockey Robert HAVLIN en date du 3 mars 2017, reçu le même jour, accompagné de son mémoire, mentionnant notamment que le jockey Robert HAVLIN sera présent à la réunion de la Commission d'Appel, et qu'il convient en conséquence de s'assurer de la présence d'un traducteur ;

Vu le courrier électronique adressé en réponse le même jour par les Commissaires de France Galop, mentionnant notamment qu'il appartient au jockey Robert HAVLIN, conformément aux dispositions de l'article 216 du Code des Courses au Galop, et comme cela l'a été rappelé à plusieurs reprises dans de précédentes correspondances, de se faire assister d'un interprète de son choix mandaté, par ses soins, pour la présente réunion ;

Vu le mémoire du conseil du jockey Robert HAVLIN en date du 3 mars 2017 reçu le même jour, reprenant les arguments de son mémoire de première instance, et ajoutant notamment :

- que l'article 143 du Code des Courses au Galop, en obligeant la Commission médicale à prononcer une inaptitude viole le droit à une juridiction impartiale et indépendante, principe pourtant consacré par le Conseil d'Etat, le Conseil Constitutionnel, et l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ;

- que les dispositions mêmes de l'article 143 du Code des Courses au Galop se heurtent de toute évidence aux principes susvisés, en suspendant l'aptitude médicale du jockey Robert Havlin avant la transmission du rapport aux Commissaires de France Galop ;
- qu'à cet égard, la motivation des Commissaires de France Galop en première instance ne saurait convaincre dès lors que la simple mention « d'impératif de sécurité et de protection » ne peut suffire à dispenser des garanties sus énoncées ;
- que sous couvert de cette décision arbitraire d'inaptitude, le jockey Robert HAVLIN s'est vu infliger une sanction de 6 mois, mais qu'en réalité la suspension professionnelle sera d'au minimum 226 jours (41 jours d'inaptitude outre 185 jours de sanction) ;
- que sur l'irrégularité des opérations de prélèvements soulevée en première instance, la décision dont appel se contente, pour écarter ce moyen, de relever que le jockey Robert HAVLIN a signé le procès-verbal ;
- que cet argument est sans emport, dès lors que d'une part, il est fait expressément obligation au jockey de le signer sous peine de sanction, et d'autre part parce que cette signature n'emporte pas acquiescement à des irrégularités commises lors du prélèvement ;
- que c'est par ailleurs, contrairement à ce qu'indique la décision critiquée, bien l'annexe 11 du Code des Courses au Galop qui fixe les conditions dans lesquelles les prélèvements sont effectués et qui en impose les modalités, notamment le fait que « les prélèvements de sang ne peuvent être réalisés que par un médecin mandaté par les Commissaires de France Galop », et qu'en fixant ces règles, France Galop qui est investie d'une mission de service public doit être en mesure de permettre au jockey de pouvoir s'assurer que le médecin préleveur est bien mandaté ;
- qu'il appert des éléments versés aux débats en l'espèce que rien ne permettait de pouvoir s'assurer de cela au moment où les prélèvements ont été effectués, de sorte que le jockey Robert HAVLIN est bien fondé à en soulever l'irrégularité ;
- que compte tenu de l'absence de comportement fautif du jockey Robert HAVLIN, et des pièces communiquées en première instance, il ne saurait être reconnu à son encontre une consommation volontaire de produits stupéfiants, et que dans ces conditions, le quantum de la peine infligée audit jockey est totalement disproportionné ;
- qu'il ressort de la décision de première instance que les Commissaires de France Galop n'ont pas adapté la sanction aux circonstances de l'espèce, puisqu'ils ont prononcé une sanction de 6 mois mais qu'en réalité la suspension professionnelle sera d'au minimum 226 jours (41 jours d'inaptitude outre 185 jours de sanction), soit 7 mois et demi ;
- qu'il ressort d'une lecture attentive des sanctions disciplinaires prononcées par France Galop que la sanction infligée au jockey Robert HAVLIN est d'une extrême et inédite sévérité s'agissant d'un jockey qui n'a « JAMAIS » fait l'objet de la moindre condamnation ni du moindre contrôle positif tout au long de sa carrière, et qu'en infligeant à ce jockey 6 mois, les premiers juges ont sanctionné ce dernier aussi sévèrement qu'un jockey qui aurait fraudé ;
- qu'en outre, de nombreux jockeys qui ont fait l'objet d'un contrôle positif à des produits stupéfiants ont été condamnés à des sanctions beaucoup plus clémentes, et que c'est donc à bon droit que le jockey Robert HAVLIN est fondé à solliciter la réformation de la décision de première instance, ce d'autant que sa bonne moralité et son passé sont des motifs supplémentaires au soutien de cette demande ;

* * *

Attendu que le jockey Robert HAVLIN, de nationalité anglaise, ne maîtrisant pas la langue française, s'est présenté, accompagné de son conseil, sans interprète ;

Que ledit jockey et son conseil ont demandé à ce que la salariée de France Galop, chargée d'assister les juges d'appel dans le déroulé de l'audience, procède comme il l'a été fait en première instance, en effectuant la traduction libre de ses propos en séance, que ces propos soient intégralement retranscrits par écrit en langue anglaise, et que ledit jockey et son conseil valident à l'issue de l'audience la teneur des propos retranscrits en les signant ;

Attendu que le conseil du jockey Robert HAVLIN a repris les termes de son mémoire en séance en les développant et en ajoutant notamment :

- qu'il n'a pas pensé à soulever ce moyen en première instance, et qu'il l'a donc ajouté à son mémoire d'appel, mais qu'en plus de violer les dispositions du Code de la sécurité sociale, et du Code de la santé publique, les modifications de l'article 143 du Code des Courses au Galop violent le principe du droit à une juridiction indépendante et impartiale, et qu'il formulera, sur ces fondements, un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ;
- qu'il effectuera d'ailleurs, devant le Tribunal administratif, la jonction avec le dossier du jockey Robert HAVLIN, et que la peine qui sera prise en compte *in concreto* devant le Tribunal sera d'une durée de 7 mois et demi, comprenant les six mois de sanction prononcés par les Commissaires de France Galop, et la durée de l'inaptitude médicale temporaire, puisqu'in fine, cela correspond à la durée totale pendant laquelle le jockey Robert HAVLIN est en incapacité d'exercer son activité salariée ;
- que les résultats, des prélèvements effectués sur le jockey Robert HAVLIN le 30 octobre 2016, positifs à tant de substances, sont troublants, et notamment concernant la présence de MORPHINE, non détectée à l'occasion de l'analyse de contrôle, et également absent des prélèvements capillaires effectués par le

laboratoire TOXLAB à l'initiative du jockey Robert HAVLIN et de son conseil ;

- que l'on peut donc se demander, à juste titre, s'il n'y aurait pas eu un « loupé » dans le prélèvement urinaire effectué, que ces résultats sont douteux, et que le doute doit toujours profiter au requérant ;
- que la personnalité du jockey Robert HAVLIN n'est pas celle d'un « addict », qu'il n'est pas possible d'appliquer la même peine à des cas différents, et qu'il y a quelques mois, il s'est occupé du dossier d'un jockey qui a fraudé, qu'il lui a été infligé la même peine qu'au jockey Robert HAVLIN, et que cela n'est pas normal ;
- que le jockey Robert HAVLIN est quelqu'un d'honnête, et qu'il a d'ailleurs reconnu avoir consommé des psychotropes et ne pas avoir d'ordonnance ;

Attendu que le jockey Robert HAVLIN a déclaré en séance :

- qu'il a l'impression de vivre un cauchemar, et qu'il espère encore se réveiller ;
- qu'il s'agit du genre d'affaire qui arrive à d'autres personnes, mais qu'il ne se reconnaît pas dans ce dossier ;
- que l'entraîneur John GOSDEN lui accorde sa confiance depuis près de 17 ans, non pas qu'il soit le meilleur jockey au monde, mais parce qu'il est quelqu'un de fiable ;
- qu'il se lève chaque jour à 6 heures du matin, qu'il monte à cheval quotidiennement, à l'exception du dimanche, habituellement réservé aux déplacements à l'étranger, et qu'il n'a jamais manqué un seul entraînement ;
- qu'il a monté dans 29 réunions différentes au mois d'octobre, dont deux en France et une en Suisse ;
- qu'il partage son temps entre le travail, les déplacements, sa famille, et qu'il n'a le temps pour rien d'autre ;
- qu'il est aujourd'hui âgé de 43 ans, qu'il mène une vie rangée, en totale opposition avec les résultats de ces rapports d'analyses ;
- qu'il espère que la Commission d'Appel pourra se rendre compte qu'il n'a pas commis de faute ;

Attendu que M. Gérard SAMAMA a alors demandé au jockey Robert HAVLIN la raison pour laquelle il ne s'était pas conformé aux conditions de la Commission médicale pour pouvoir continuer à monter en course en France, puisque l'inaptitude médicale aurait pu être levée rapidement, et depuis longtemps, s'il s'était, dès lors, conformé aux recommandations de la Commission médicale ;

Attendu que le conseil du jockey Robert HAVLIN a d'abord répondu que son client n'avait pas effectué les démarches, puisque s'y conformer revenait à reconnaître une faute qu'il n'a pas commise ;

Que le jockey Robert HAVLIN, contrairement aux déclarations de son conseil, a ensuite répondu qu'il avait, dès réception du rapport de la Commission médicale, pris contact avec la British Horseracing Authority, afin de procéder aux trois prélèvements, et à une visite médicale avec le médecin conseil de la British Horseracing Authority, conformément aux recommandations de la Commission médicale, mais n'avait, à ce jour, pas obtenu de retour, le médecin conseil étant probablement en congés au moment de sa demande ;

Attendu que, n'ayant rien à ajouter, ainsi que son conseil, le jockey Robert HAVLIN a procédé, assisté de son conseil, à la relecture des retranscriptions écrites de ses déclarations, et les a signées ;

I – Sur les opérations de prélèvement et les attributions de la Commission médicale

1) Sur les modalités des opérations de prélèvement :

Attendu que le médecin en charge des opérations de prélèvement a bien renseigné, en la signant, et en y mentionnant les initiales de son prénom et son nom patronymique « *la reconnaissance de notification d'avoir à subir un prélèvement biologique* », avant le prélèvement en question, puis qu'il a, à l'issue dudit prélèvement, complété et signé le feuillet intitulé « *procès verbal des opérations de prélèvement sur une personne montant dans la réunion* » le 30 octobre 2016 ;

Que le jockey Robert HAVLIN a lui-même daté et signé ces documents après la réalisation desdites opérations sans soulever la moindre contestation à ce moment-là et au moment d'y apposer sa signature, ce qu'il ne conteste toujours pas en appel ;

Attendu que les documents susvisés dont les mentions ne sont pas régies par le Code des Courses au Galop ont donc bien été signés le 30 octobre 2016 par le médecin Philippe JAIS et contresignés par le jockey Robert HAVLIN ;

Que contrairement à ce qui est mentionné dans le mémoire du conseil du jockey Robert HAVLIN, l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ne fixe pas les conditions dans lesquelles les prélèvements sont réalisés, et n'en impose pas les modalités, mais établit uniquement la liste des substances prohibées dans le prélèvement biologique effectué sur une personne autorisée à monter en course, et des traitements et procédés interdits ;

Que l'article 143 dudit Code dispose quant à lui que les prélèvements biologiques sont effectués par un médecin mandaté par les Commissaires de France Galop, dont la liste est publiée au Bulletin officiel des courses au galop ;

Qu'en l'espèce, la procédure de prélèvement a bien été respectée, le médecin Philippe JAIS étant dûment agréé par les Commissaires de France Galop, et son nom figurant dans les Conditions Générales 2016, dans la « *liste des médecins mandatés en 2016 par France Galop habilités à procéder à des prélèvements biologiques sur des personnes autorisées à monter en courses* » (page 83), en libre consultation sur le site internet de France Galop notamment ;

Qu'ainsi, et contrairement à l'argument avancé par le conseil du jockey Robert HAVLIN, ledit jockey était en

mesure de pouvoir s'assurer à tout moment que le médecin préleveur était bien mandaté ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que les arguments concernant une prétendue irrégularité de la procédure de prélèvement ne sauraient être retenus, le mandat du médecin Philippe JAIS n'étant pas contestable notamment au regard des mentions non régies par le Code des Courses au Galop présentes sur les documents susvisés, de son mandat pour effectuer des opérations de prélèvements biologiques publié aux Conditions Générales 2016 applicables au présent dossier, et de la possibilité pour le jockey Robert HAVLIN de vérifier lesdits éléments ;

2) Sur la prétendue violation du droit à une juridiction impartiale et indépendante par la Commission médicale :

Attendu à titre préliminaire que ni les Commissaires de France Galop, ni la Commission d'Appel, ne disposent d'un pouvoir de contrôle ou de réformation des mesures de la Commission médicale, organe indépendant statuant exclusivement sur l'aptitude médicale des jockeys et n'ayant aucune compétence disciplinaire ;

Attendu que ladite Commission médicale s'est réunie en date du 24 janvier 2017 et a déclaré le jockey Robert HAVLIN inapte médicalement et temporairement à la monte en course en France, à compter du 26 janvier 2017, en raison de la nature de la substance en cause dans son prélèvement biologique et qu'elle a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que la Commission médicale a soumis la levée de cette inaptitude médicale à la consultation par le jockey Robert HAVLIN du médecin conseil du British Horseracing Authority, le Docteur Jerry HILL, pour s'assurer de l'absence de dépendance aux stupéfiants mis en évidence dans son prélèvement et évaluer la nécessité ou non d'une mise en place d'un suivi médical, et à la réalisation de trois prélèvements biologiques pour la recherche de substances prohibées répartis sur une même semaine à ses frais, soit en France auprès d'un médecin agréé de France Galop, soit en Angleterre sous l'égide d'un médecin conseil anglais, étant précisé que ces prélèvements ne pourraient le cas échéant avoir lieu qu'à l'issue d'un délai fixé par la Commission médicale au regard du rapport du médecin précité ;

Attendu, que l'inaptitude médicale prononcée par la Commission médicale à l'encontre du jockey Robert HAVLIN résulte de l'application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses Code des Courses au Galop intitulé « *protection médicale des personnes autorisées à monter en courses* », prévoyant que l'aptitude à la monte en course doit être suspendue par la Commission médicale dans trois cas de figure précis : le non-respect d'exigences antérieures posées par elle-même, les cas de récurrence et les cas de positivité à une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1 de l'annexe 11 ;

Attendu que la durée effective de la suspension dépend uniquement des mesures et démarches préconisées par la Commission médicale, conformément aux dispositions de l'article 143, et de la diligence du jockey concerné pour s'y conformer ;

Qu'une telle disposition est dictée par les impératifs de sécurité et de protection de la santé des jockeys, un jockey déclaré positif à une substance stupéfiante ne pouvant être considéré médicalement apte à monter en course sans avoir satisfait à certains examens à la discrétion de la Commission médicale ;

Que seule la teneur des examens demandés par la commission médicale détermine la durée de l'inaptitude médicale qu'elle prononce, celle-ci pouvant au demeurant être levée lorsque le ou les examen(s) demandé(s) a (ont) satisfait(s) ;

Attendu en conséquence que le jockey Robert HAVLIN ne saurait prétendre que les médecins de la Commission médicale ne disposent d'aucune latitude en violation notamment de dispositions du Code de la santé publique ;

Qu'il convient de souligner que les impératifs de sécurité et de protection des jockeys revêtent une importance capitale dans la pratique de la monte en course, et ne sauraient être négligés au profit des intérêts personnels d'un jockey, et de l'éventuel préjudice professionnel causé par une telle mesure ;

Que cette mesure médicale, ne s'apparente en rien à une sanction, la Commission médicale n'étant pas une juridiction, mais bien une Commission, composée de trois médecins, contrairement aux termes du mémoire du conseil du jockey Robert HAVLIN, et que ses décisions sont uniquement fondées sur des considérations de santé et de sécurité des jockeys ;

Que ladite mesure résulte d'une analyse indépendante par la Commission médicale du dossier qui lui est soumis, et que cette analyse prend en compte les observations et explications formulées par les jockeys lorsque ces derniers en donnent, ou se présentent devant elle ;

Que ces explications, lorsqu'elles sont fournies, permettent aux médecins de la Commission d'évaluer, et de décider, en toute impartialité et indépendance, des démarches médicales à effectuer, afin de s'assurer que le jockey ne représente pas un danger pour lui-même, sa santé et sa sécurité ou celles de ses confrères ;

Attendu qu'en l'espèce, le jockey Robert HAVLIN, sur les recommandations de son conseil, a choisi de ne pas se présenter à la Commission médicale, et ne lui a donc fourni aucune explication ;

Attendu enfin que dès le 26 janvier 2017, date de prise d'effet de l'inaptitude médicale temporaire à la

monte en course en France du jockey Robert HAVLIN, il incombait à ce dernier d'effectuer les démarches médicales demandées pour répondre aux recommandations de la Commission médicale pour la levée de ladite inaptitude ;

Que le jockey Robert HAVLIN a déclaré en séance avoir entrepris lesdites démarches auprès de la British Horseracing Authority, conformément aux préconisations de la Commission médicale, mais qu'il est resté sans nouvelles ;

Que les Commissaires de France Galop et la Commission d'Appel ne sont en rien responsables de l'absence de réponse du British Horseracing Authority, et qu'il appartient au jockey Robert HAVLIN de mener les actions médicales nécessaires afin de faire lever son inaptitude médicale ;

Attendu en tout état de cause que la mesure d'inaptitude médicale à la monte en course prononcée par la Commission médicale à l'encontre du jockey Robert HAVLIN s'applique en France uniquement, et ne lui a donc causé aucun préjudice réel, contrairement à ce qu'a relevé son conseil, ses déplacements en France étant peu fréquents, et aucun projet de déplacement depuis le 26 janvier 2017 n'ayant été mis en évidence ;

II - Sur la caractérisation de l'infraction et le quantum de la sanction

1) Sur la supposée contamination du jockey Robert HAVLIN :

Attendu qu'il convient de rappeler que les résultats du premier prélèvement du jockey Robert HAVLIN ont mis en évidence la présence de deux substances prohibées classées comme stupéfiants, et de trois substances prohibées classées comme psychotropes par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Que s'agissant de la présence des trois substances prohibées classées comme psychotropes, les Commissaires de France Galop ont pris acte des observations du jockey Robert HAVLIN, et lui ont rappelé la nécessité de déclarer la prise de médicaments lors des prélèvements biologiques pour lesquels il est désigné et joindre les ordonnances y afférant, celui-ci reconnaissant de nouveau en appel qu'il n'avait pas d'ordonnance les concernant ;

Que s'agissant de la présence de MORPHINE, les rapports de l'analyse en provenance du laboratoire effectuant l'analyse de contrôle ne permettant pas de mettre en évidence qu'une analyse de contrôle sur la MORPHINE a bien été effectuée, les Commissaires de France Galop ont par conséquent décidé de ne pas statuer sur la présence de cette substance dans le prélèvement biologique du jockey Robert HAVLIN, ni de prononcer de sanction disciplinaire à cet égard, contrairement à ce qu'a semblé prétendre le conseil du jockey Robert HAVLIN en séance, concluant en l'absence de ladite substance dans le prélèvement, alors qu'il apparaît que l'analyse de contrôle n'a pas été effectuée, ce qui est différent ;

Attendu que le conseil du jockey Robert HAVLIN, concernant la présence du stupéfiant et ses métabolites dans le prélèvement biologique dudit jockey, insiste sur l'absence de consommation active et volontaire dudit produit, reprenant les éléments versés aux débats en première instance, et notamment l'attestation du laboratoire TOXLAB, établissant « qu'aucune consommation active de la substance en cause, sur une période d'environ deux mois précédant le prélèvement, n'a été mise en évidence par l'analyse des deux segments de cheveux du jockey Robert HAVLIN » ;

Que sur le fondement de ces éléments, le conseil du jockey Robert HAVLIN affirme avec certitude, que ledit jockey a été contaminé sans apporter le moindre élément probant pour caractériser cette hypothèse ;

Attendu que, comme il l'a été précisé en première instance, ce rapport complémentaire ne permet pas de remettre en cause la positivité du prélèvement urinaire à cette substance stupéfiante et à ses métabolites le 30 octobre 2016 et qu'il ne permet pas, contrairement à ce qu'indique ledit conseil, de conclure à une contamination du jockey Robert HAVLIN à cette période ;

Que ledit rapport fait état de l'absence de consommation active dans les deux mois précédant le prélèvement effectué le 5 janvier 2017 par le laboratoire TOXLAB, et qu'il ne démontre donc en rien l'absence de consommation active dans les jours et les mois précédant ce délai, étant d'ailleurs observé que ce dernier porte sur une période postérieure à la date du prélèvement urinaire réalisé le 30 octobre 2016 sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède qu'il appartenait au jockey Robert HAVLIN de faire valoir les éléments qui, selon lui, pourraient justifier une annulation ou une réduction de la sanction applicable ;

Attendu que ni le jockey Robert HAVLIN, ni son conseil, n'ont produit d'éléments nouveaux permettant d'établir avec certitude une contamination étrangère audit jockey et à son comportement, et que cette contamination demeure une simple hypothèse, aucun élément permettant de mettre en évidence une circonstance atténuante n'étant présent dans ce dossier et dans le dossier médical à disposition des juges ;

2) Sur la personnalisation et la proportionnalité de la sanction :

Attendu que l'argument avancé par le conseil du jockey Robert HAVLIN, selon lequel les Commissaires de France Galop n'ont tiré les conséquences ni de l'absence de contrôle positif antérieur, ni de l'absence de sanction pour infraction aux règles relatives aux contrôles de médication du jockey Robert HAVLIN auparavant ne saurait être retenu, les Commissaires de France Galop ayant, en effet, adapté le quantum de la sanction dont appel au regard de l'ensemble des éléments du dossier, en précisant notamment qu'ils statuaient bien sur une primo-infraction, et non une récidive ;

Qu'il y a lieu de préciser que l'argument selon lequel la sanction prononcée par les Commissaires de France Galop est d'une extrême et inédite sévérité ne saurait être retenu, les cas d'espèce cités par le conseil du jockey Robert HAVLIN en son mémoire à titre de référence ne concernant ni les mêmes substances, ni les mêmes circonstances, l'un d'eux concernant une fraude en dehors de tout prélèvement biologique positif ;

Que cette sanction, d'une durée temporaire de 6 mois, qui est totalement indépendante de l'inaptitude médicale temporaire, n'apparaît pas excessive, compte tenu de la substance stupéfiante en cause, et correspond, contrairement à ce qu'a déclaré le conseil du jockey Robert HAVLIN en séance, au quantum déjà appliqué par les Commissaires de France Galop en des situations similaires ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer qu'aucun nouvel élément n'a été apporté par le jockey Robert HAVLIN ou son conseil, permettant de considérer que la décision des Commissaires de France Galop dont appel devrait être infirmée au regard de l'infraction caractérisée aux dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'au vu de ce qui précède, les Commissaires de France Galop étaient fondés, par conséquent, à :

- prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course en France dudit jockey prononcée à compter du 26 janvier 2017 et de l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir obtenir une levée de la contre-indication médicale à la monte en course en France ;
- interdire au jockey Robert HAVLIN, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois ;
- demander l'extension de cette sanction à l'Autorité Hippique lui ayant délivré son agrément de jockey à savoir la British Horseracing Authority ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 43, 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Robert HAVLIN ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop de :
- prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en course du jockey Robert HAVLIN à compter du 26 janvier 2017 et de l'ensemble des démarches médicales à effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir obtenir une levée de la contre-indication médicale à la monte en course en France ;
- interdire, au jockey Robert HAVLIN, au vu de sa grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois ;
- demander l'extension de cette sanction à l'Autorité Hippique lui ayant délivré son agrément de jockey à savoir la British Horseracing Authority.

Boulogne, le 9 mars 2017

F. MUNET - M. DE GIGOU - G. SAMAMA

Décisions

AUTEUIL

0006 064

Dimanche 5 mars 2017

Terrain collant

2413 ⁸ **PRIX KARCIMONT** 4.400 m
(Steeple-Chase - Handicap divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 9 ; 6 ans et +, +11.

2285 **Babalshams**, h, b, 6 ans, par Voix Du Nord et Isomaguy (Mansonnien), 70 k, Mme Isabelle Pacault (*T Beauvain*), Mme I Pacault 1

Belle Et Riche, f, b, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Beautiful Delight GER (Tiger Hill IRE), 69 k, Stall Tee-Time (*D Ubeda*), S Smrczek 2

2278 **Eaux Fortes**, f, bf, 8 ans, par Walk In The Park IRE et Neriette (GB) (Vettori IRE), 66 k, Jean-Pierre Totain (*E Bureller*), C Aubert 3

2354 ² **Vanadium**, h, b, 8 ans, (AQ), par Secret Singer et Kalgary (Hawker's News IRE), 67 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 4

Borice, h, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Justice (Agent Bleu), 69 k, Franck Deliberos (*T Gueguen*), F Nicolle 5

2306 ² **Niquos**, h, b, 8 ans, par Poliglote (GB) et Firmini (Mansonnien), 65 k (66 k), Manuel Martinez (*J Reveley*), E Lecoiffier 6

2301 ⁶ **Poliboy**, h, bf, 6 ans, par Policy Maker (IRE) et Jolie Fee (Saint Preuil), 72 k, Patrice Detre (*D Cottin*), P Cottin 7

2301 ⁴ **Baby Boy**, h, 6 ans, (AQ), 70^{1/2} k, W Menuet (s) (*O Jouin*), W Menuet (s) arr

2301 ¹ **Argentier**, h, 7 ans, 71 k, D Dugast (*K Nabet*), E Leray (s) dér

2301 ² **Via Dolorosa**, h, 5 ans, 71 k, ♂, Scea Ecurie S. Guarato (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille dér

2341 ⁴ **Resent Full**, h, 9 ans, 70 k, F Derval (*A Duchene*), B Lefevre dér
Corabella, f, 5 ans, 69 k, R Corveller (*M Carroux*), A Chaille-Chaille dér

2366 **Kipour'son**, h, 9 ans, 64 k, ♂, J Seror (*L Philipperon*), M Seror dér
13 partants ; 46 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 507 €

Certf. vétérinaire : *Tamezzo, Allright, Vauban Laugil.*

20 long, loin, 12 long, 2 long, 1,5 long, 20 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Giroit-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.

3 465 € Robert Matossian, Gerard Bernheim.

2 047 € Ecurie D'Ossau.

1 417 € Mme Michele Juhen-Cypres.

787 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne.

551 € Ecurie Monastic.

393 € Earl Haras du Luy.

Temps total : 06'20''10

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BABY BOY par le jockey Olivier JOUIN.

Le hongre VAUBAN LAUGIL a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour examiner les erreurs de parcours des hongres ARGENTIER (Kevin NABET), VIA DOLOROSA (Tristan LEMAGNEN), RESENT FULL (Arnaud DUCHENE), KIPOUR'SON (Ludovic PHILIPPERON) et de la jument CORABELLA (Mathieu CARROUX) ; les hongres POLIBOY (David COTTIN) arrivé 7ème, BABY BOY (Olivier JOUIN) arrêté, BORICE (Thomas GUEGEN) arrivé 5ème, VANADIUM (Régis SCHMIDLIN) arrivé 4ème, ainsi que la jument EAUX FORTES (Erwan BURELLER) arrivée 3ème, ayant repris le parcours.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les chevaux classés à l'arrivée avaient régulièrement effectué le parcours. Par ailleurs les Commissaires ont sanctionné les jockeys Arnaud DUCHENE et Tristan LEMAGNEN par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours pour s'être trompés de parcours, entraînant avec eux une partie du peloton.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Arnaud DUCHENE, contre la décision des Commissaires de courses de l'interdire de monter pour une durée de 20 jours ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 7 mars 2017 par lequel ledit jockey a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé le jockey Arnaud DUCHENE à se présenter à la réunion fixée au jeudi 16 mars 2017 pour l'examen contradictoire de cet appel ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par le jockey Arnaud DUCHENE, par son conseil, et entendu leurs explications orales étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations à l'issue de la séance ce qu'ils n'ont pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Dominique LE BARON DUTACQ ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier d'appel du jockey Arnaud DUCHENE en date du 7 mars 2017 reçu le 7 mars 2017 par courrier électronique et le 9 mars 2017 par courrier recommandé dont la date d'envoi est le 7 mars 2017 mentionnant notamment :

- que la sanction lui semble abusive et injuste au vu des circonstances exceptionnelles du déroulement de la course ;

- que selon l'article 167 du Code des Courses au Galop, les jockeys doivent connaître leur parcours et que de ce fait, il lui semble injuste qu'ils ne soient que deux jockeys à être sanctionnés sachant que 10 ont suivi le même chemin ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

- qu'il n'est aucunement noté dans le code que le jockey en tête de peloton est responsable de tout le peloton ;

- que sa position à la corde ne gêne aucunement les autres concurrents pour rester sur la bonne piste, et que même si deux ou trois jockeys ont voulu prendre la bonne voie après que le jockey Thomas BEAURAIN les ai alerté, une majorité de jockeys n'ont pas été inquiétés par une sanction et que c'est pourquoi il demande l'annulation de sa sanction ;

des nouveautés ou des attentions à avoir au cours d'une journée de courses ;

- que deux réunions ont eu lieu, une le 28 février et une autre le 5 mars, mais que seuls les modes de départ et l'usage de la cravache ont été évoqués, jamais le fait que les plots allaient être enlevés ;
- que cette information était affichée sur une note qui n'était pas placée à un endroit habituel ou logique du couloir des jockeys, que la mention des plots faisait deux lignes tout à la fin de la note, et que la deuxième note était affichée à l'entrée du vestiaire à un endroit non habituel ;
- que son client n'a donc pas vu cette note et qu'il n'a pas reçu d'information orale sur le sujet des plots ;
- que la mise en cause de l'organisateur en cas de mauvais balisage a déjà été actée dans la jurisprudence, mais qu'elle peut aussi s'imaginer concernant un manque d'information et peut permettre d'atténuer la sanction d'un jockey ;
- que, troisièmement, il n'est pas pensable de dire que le peloton a été entraîné par le jockey Arnaud DUCHENE puisque son client, positionné à la corde, ne s'est pas dérobé en gênant qui que ce soit ;
- que les autres jockeys devaient connaître leur parcours et que chaque jockey est responsable de son choix, ajoutant que le jockey David COTTIN qui est censé être le plus à l'extérieur du peloton n'est dérangé par personne et qu'il va déjà, tout seul, dans la mauvaise direction ;
- qu'il ne voit pas en quoi son client emmène le jockey David COTTIN qui est à l'autre bout de la piste et qui va dans la mauvaise direction de lui-même ;
- que les autres jockeys ont suivi naturellement ce mauvais parcours et que s'il n'est pas là pour les faire sanctionner, il préfère le mettre en évidence ;
- que le sentiment donné par la décision de première instance que son client est le seul coupable le dérange ;

- que deux solutions s'offrent aux Commissaires de France Galop, à savoir considérer qu'il est le seul coupable donc que le jockey David COTTIN a été gêné ce qui est particulier comme vision des choses, ou considérer que plusieurs éléments extérieurs au jockey Arnaud DUCHENE atténuent sa responsabilité et son erreur ;

Attendu que le jockey Arnaud DUCHENE a déclaré en séance que :

- tout le monde se trompe ou presque et que seul le jockey Thomas BEURAIN voit le problème et crie pour alerter les autres ;
- seuls deux ou trois jockeys parviennent alors à se remettre sur le bon parcours ;

Attendu que M. Dominique LE BARON DUTACQ a demandé au jockey Arnaud DUCHENE s'il avait fait le tour de la piste avant de monter ses courses et s'il avait monté un steeple avant le Prix KARCIMONT ;

Attendu que le jockey Arnaud DUCHENE a indiqué qu'il n'avait pas fait le tour de la piste ayant travaillé le matin, ayant ensuite veillé à courir pour perdre du poids, étant observé qu'il y avait 12 courses ce jour-là et que seuls un ou deux autres jockeys avaient monté ce parcours avant la course mais pas lui ;

Attendu que les intéressés ont indiqué qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Attendu que l'article 167 paragraphe 1 du Code prévoit que les jockeys doivent connaître le parcours qu'ils vont effectuer et que l'article 167 paragraphe 2 prévoit notamment que tout jockey se trompant de parcours ou qui, ne l'ayant pas effectué, continue à prendre part à la course doit être sanctionné par les Commissaires de courses soit d'une amende de 30 à 800 euros soit d'une interdiction de monter pour une durée déterminée ;

Attendu que les jockeys Arnaud DUCHENE et Tristan LEMAGNEN ont abordé la ligne d'en face en étant positionnés à la corde ;

Qu'ils avaient respectivement dirigé le hongre RESENT FULL et la jument VIA DOLOROSA sur la piste intérieure en restant à la corde alors que le reste du peloton s'était, quant à lui, décalé vers la piste extérieure ;

Attendu qu'il résulte des explications du jockey Arnaud DUCHENE, et des différentes vues du film de contrôle, que les deux jockeys susvisés s'étaient trompés de parcours de manière caractérisée ce que ne conteste pas l'appelant, le reconnaissant au contraire ;

Que l'erreur de parcours concernant le jockey Arnaud DUCHENE, erreur qui est spécifiquement régie par les dispositions de l'article 167 du Code des Courses au Galop et non par l'article 172 du même Code, est en effet caractérisée par son choix de trajectoire délibéré ;

Attendu que les Commissaires de courses n'ont pas caractérisé de manière indiscutable un tel choix délibéré et erroné concernant les autres concurrents en dehors du jockey Tristan LEMAGNEN qui a également adopté un comportement fautif et qui ne conteste pas son interdiction de monter d'une durée de 20 jours ;

Attendu que les jockeys Arnaud DUCHENE et Tristan LEMAGNEN, en n'empruntant pas le parcours officiel du Prix KARCIMONT comme le démontre leur attitude sur les vues notamment intérieures du film de contrôle ont adopté un comportement fautif ayant impliqué un incident qui avait eu des répercussions sur le parcours de la majorité de leurs concurrents ;

Que le jockey Arnaud DUCHENE en se trompant ainsi de piste avait eu un comportement fautif ayant notamment causé un préjudice à l'entourage du hongre RESENT FULL, et à ses parieurs, ce qu'il ne conteste pas ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier qu'une communication concernant une modification de la présence de plots sur la piste, bien que jugée insuffisante par ledit jockey et son conseil, a bien été effectuée, comme le démontre la présence d'une note à l'attention des jockeys, affichée sur l'hippodrome d'AUTEUIL à deux endroits distincts ;

Que la présence de plots, ou d'hommes de piste, permettant d'aiguiller les jockeys pendant leur parcours, a pour vocation d'éventuellement de les aider, mais ne constitue pas une obligation régie par le Code des Courses au Galop, étant observé qu'il appartient en revanche aux jockeys de connaître leur parcours conformément aux dispositions de l'article 167 dudit Code, celui-ci étant affiché ce qui n'est pas contesté ;

Qu'en effet, les jockeys, qui sont des professionnels, doivent connaître le parcours qu'ils vont effectuer, et que le manquement du jockey Arnaud DUCHENE à cette obligation ne saurait être excusé par une supposée carence dans la communication sur l'absence de plots dans le parcours ;

Qu'il appartenait en effet audit jockey de se tenir informé du tracé du parcours, étant observé qu'il a d'ailleurs reconnu en séance ne pas avoir effectué de reconnaissance de la piste à pied le jour de la course ;

Attendu, s'agissant des jockeys qui n'ont pas été sanctionnés par les Commissaires de courses, que les éléments du dossier ne permettent pas de mettre en évidence de manière indiscutable et caractérisée qu'ils avaient, quant à eux, délibérément choisi d'emprunter le mauvais parcours ce qui permet d'expliquer la décision de première instance les concernant ;

Que les éléments invoqués par le jockey Arnaud DUCHENE et son conseil, ne permettent donc pas de justifier ou d'excuser le comportement fautif dudit jockey, qui est objectivement caractérisé ;

Attendu que les Commissaires de courses étaient, dans ces conditions, fondés à sanctionner le jockey Arnaud DUCHENE, qui ne conteste pas son erreur et son comportement fautif, par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Arnaud DUCHENE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 16 mars 2017

R. FOURNIER SARLOVEZE P. DE LA HORIE D. LE BARON DUTACQ

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

MONT-DE-MARSAN

Samedi 11 mars 2017

0536 070

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE -
Olivier de La GAROULLAYE - Christian L'HUILLIER -
Marine MAQUAIRE

2447 3173 PRIX DIASOS 4.100 m

(Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 68 k. , 6 ans et au-dessus, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Veryfamous Up , h, bf, 8 ans, (AC), par Graveron et Socoa (Fijar Tango), 72 k, Marc Nicolau (<i>V Chenet</i>), M Nicolau	1
2297 5	Djahilor , h, al, 8 ans, (AA), par Ilbarritz et Djalousi (Djainor), 68 k, ⊗, Mme Pascale Pasqualini (<i>J Besnardiere</i>), Mlle M Chiampo	2
2297	Sangaro , h, gr, 11 ans, (AA), par Fantagaro et Lakme De Brejoux (Safir), 66 k (64 k), ⊗, Fernand Minetti (<i>F Mouraret de Vita</i>), F Minetti	3
2297	Varan Des Savanes , h, al, 7 ans, (AA), par Carghese Des Landes et Valse Dompsoise (Kesberoy), 63 k, Pierre Patanchon (<i>E Esan</i>), T de Lauriere	4
2297 4	Alcor De Bordenave , h, b, 7 ans, (AC), par Chef De Clan et Marinera (Mister Mat), 72 k, ⊗, Marc Nicolau (<i>G Olivier</i>), M Nicolau	5
2327 4	Quick Lauteix , h, 13 ans, (AC), 71 k, ⊗, J Boulesteix (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	dist

6 partants ; 11 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 64 €
3/4 long, 9 long, 1/2 long, 15 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Walter Roubertie.
576 € Suc. Marcel Delord.
336 € Jacques Lafarge.
228 € Haras National de Pompador.
108 € Gilles Pons.

Temps total : 05'27''00

A l'issue du Prix Diasos, les Commissaires, ayant constaté qu'il avait perdu le tapis de plomb et qu'il finissait la selle sous le ventre, ont entendu le jockey Baptiste FOUCHET (QUICK LAUTEIX) arrivé 2ème.

A la pesée après la course, confirmation de ce qu'ils avaient constaté à été notifié par le juge. Poids avant course : 71,4 Kg et poids au retour : 62,1Kg.

En conséquence les Commissaires ont distancé le hongre QUICK LAUTEIX de la 2ème place, le classement devenant alors :

1. VERY FAMOUS
2. DJAHILOR
3. SANGARO
4. VARAN DES SAVANES
5. ALCOR DE BORDENAVE

En outre, aucune sanction n'a été prise à l'encontre du jockey Baptiste FOUCHET, celui-ci n'étant pas jugé responsable de l'incident.

2448 3171 PRIX LEADER PRICE 3.600 m

(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2261 5	Candyland , h, al, 5 ans, (AA), par Carghese Des Landes et Jaffa De Mels (Mangarose), 64 k, Erick Bordes (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	1
2359 4	Dakika Aa , f, al, 4 ans, (AC), par Barastraight (GB) et Kora De Blou [Neptune D'Alary (FR)], 65 k (63 k), Olivier Triboire (<i>A Champenois</i>), L Cadot	2
2261	Carino , h, al, 5 ans, (AA), par Fantagaro et Farinha (Ramouncho), 73 k, Mlle Marie Chiampo (<i>P Blot</i>), Mlle M Chiampo	3
2379	Miss Camailya , f, b, 5 ans, (AA), par Nidor et Kamailya (Kalyan), 70 k, ⊗, Chenu (s) (<i>V Chenet</i>), C Chenu (s)	4
	Mossacho , h, b, 5 ans, (AA), par Zamouncho et Mossaka (Fast), 72 k, Fabien Lagarde (<i>J Besnardiere</i>), F Lagarde	5
2318 4	Catsou Des Maj , h, 5 ans, (AC), 73 k, Scea Haras de Peyre (<i>E Bureller</i>), E Papon	6
2296 1	Scipion Aa , h, 4 ans, (AC), 72 k, Mme P Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr
2261	Catchou De Solberga , f, 5 ans, (AC), 67 k (65 k), Mme C Jung (<i>Mlle N Desoutter</i>), Mme C Jung	thé

8 partants ; 11 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 44 €
courte encolure, 8 long, 2,5 long, 2,5 long, loin.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Mme Xaviere Cauhape, Francis Delord.
576 € Olivier Triboire.
336 € Mlle Marie Chiampo, Mme Solange Tuchaa.
228 € Eric Leray, Mme Christine Audoy, David Robert.
108 € Haras du Bosquet.

Temps total : 05'11''60

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Baptiste FOUCHET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

2449 3174 PRIX SOALRACING - PRIX RAYMOND DE BOUGLON 4.600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

2349 3	Olcani , f, b, 8 ans, par Al Namix et Erbalunga (Mansonnié), 67 k, Mme Isabelle Pacault (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	1
2314 3	Saying Again , h, bf, 11 ans, (AQ), par Califet et Debandade (Le Pontet), 73 k, Mme Ottavia Roffi-Urano (<i>D Cottin</i>), G Chérel	2
2297	Saham , h, b, 11 ans, (AC), par Roakarad IRE et Loupta (Faucon Noir), 70 k, Francois Plouganou (<i>O Jouin</i>), F Plouganou	3

2262 Yanky Sundown, h, b, 12 ans, par Until Sundown USA et Yanky Panky USA (Allen's Prospect USA), 72 k, Marc Nicolau (G Olivier), M Nicolau 4

2287 High Society SWI, f, gr, 8 ans, par Blue Canari et High Mare (Highest Honor), 67 k, Ecurie des Dunes (T Beaurain), P Quinton (s) 5

Star Des Planches, h, 11 ans, (AQ), 67 k, Chemin & Herpin (s) (J Reveley), Chemin & Herpin (s) 6

Polikita, f, 7 ans, 66 k, Scea Haras de Peyre (E Bureller), E Papon 7

Quandronede, h, 13 ans, (AC), 67 k, M Pelletant (A Merienne), M Pelletant 8

8 partants ; 19 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 284 €
6 long, 3 long, 1/2 long, 12 long, loin, 6,5 long, 7 long.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :
2 880 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.
1 440 € Guy Chereil, Emmanuel Chereil.
840 € Mme Isabelle Genaud.
570 € Mme Sylvie Gesbert, Christian Gesbert, Ste Narvick International Inc..
270 € Stall Sohrehof, prime non attribuée.

Temps total : 05'55''70

2450 3170 PRIX DE LA COTE D'ARGENT 3.600 m
(Haies. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans et au-dessus n'ayant pas, en course à obstacles, reçu d'allocation. **Poids : 4 ans, 67 k ; 5 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2426 Biarritz Des Landes, h, bf, 7 ans, (AA), par Ilbarritz et Zeldah (Khanjer Joli), 63 k, Mme Odile Ceremonie (E Bureller), F Barrao 1

Haute Correze, f, b, 5 ans, (AA), par Olzarte De Collongues et Hestampe Japonaise (Kadalko), 63 k (61 k), Michel Pelletant (A Ruiz Gonzalez), M Pelletant 2

2255 Okelmanif Aa, f, af, 4 ans, (AC), par Full Of Gold et Okelebelle (Chef De Clan), 65 k, Hubert Dumont Saint Priest (T Beaurain), T de Lauriere 3

2328 Delta Risk Aa, h, b, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 67 k, Bearn Arabians (P Blot), JP Daireaux 4

Azur Des Landes, h, bc, 6 ans, (AA), par Assessor IRE et Zeldah (Khanjer Joli), 65 k, Francis Delord (J Besnardiere), F Lagarde 5

Lune De Candale, f, 5 ans, (AC), 67 k (65 k), Y de Kersabiec (H Rodriguez Nunez), Y de Kersabiec 6

Diamantina Diode Aa, f, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), X Caumont (L Franzel), X Caumont arr

Trefle Du Paradis, h, 10 ans, (AA), 63 k, Mlle V Crozetiere-Roulet (A Champenois), A Mesnil arr

La Bala D'Occitania, f, 5 ans, (AA), 63 k, F Cellier (E Labaisse), F Cellier arr

Chimene Des Arachis, f, 5 ans, (AA), 63 k, Mlle S Mestries (F Mouraret de Vita), Mlle S Mestries arr

Desir Du Prelat Aa, h, 4 ans, (AC), 67 k, JL Martron (B Fouchet), T de Lauriere dér

11 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 262 €
Eng. sup. : Biarritz Des Landes
8 long, 7 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 9 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :
1 152 € Mme Agnes Deveze-Segerie.
576 € Haras National de Pompadour.
336 € Mme Helene Dumont Saint Priest.
228 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
108 € Mme Agnes Deveze-Segerie.

Temps total : 04'16''40

Le jockey Sean CARRERE s'étant accidenté à l'entraînement les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le (hongre) TRÉFLE DU PARADIS par le jockey Alexandre CHAMPENOIS.

Les Commissaires, après avoir entendu les explications de l'entraîneur Michel PELLETAN l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir retardé les opérations avant la course.

2451 3172 PRIX LAROCHE 3.800 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et

places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Don Simon, h, b, 8 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Dona Carmen (Solicitor), 65 k (63 k), Patrick Fellous (A Ruiz Gonzalez), D Guillemin (s) 1

2279 Avirco Sourniac, h, b, 7 ans, (AC), par Lavirco GER et Rocky Star Sourniac (Video Rock), 71 k (69 k), Ecurie Couderc (Mlle N Desoutter), F Nicolle 2

Axel Lauteix, h, b, 7 ans, (AA), par Panoramic GB et Petite Perle Du Lac (Fayriland II), 65 k, Ø, Mme Martine Lapoujade (E Esan), T de Lauriere 3

Vitavie Des Places, h, b, 8 ans, (AA), par Regality et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 66 k, Pierre Patanchon (E Bureller), T de Lauriere 4

2279 Subotnight, h, b, 9 ans, (AA), par Zamouncho et Fleur Du Lia (Subotica), 65 k, Chenu (s) (V Chenet), C Chenu (s) 5

2382 Adagio De Prairie, h, 7 ans, (AC), 69 k (67 k), C Chenu (s) (F Mouraret de Vita), C Chenu (s) 6

2261 Baltic De La Brunie, h, 6 ans, (AA), 63 k (65 k), Ø, F Delord (P Blot), F Delord 7

Feuer, h, 11 ans, (AA), 66 k (62 k), B Fraize (Mlle M Monceaux), C Cheminaud 8

Uobama D'Ayza, h, 9 ans, (AC), 69 k (67 k), Ø, Mme M Prunet-Foch (P Phokaeo), Mlle M Chiampo arr

9 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 990 €

Sans motif : Dianagrey, Balsamina.

5 long, 1 long 1/4, courte encolure, 12 long, 5 long, 15 long, 4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mise de Moratalla.
720 € Mme Simone Larroumets.
420 € James Boulesteix, Mme James Boulesteix.
285 € Mme Marie-Pierre Lejeune, Thierry de Lauriere.
135 € Mlle Laly Trepeu, Pierre-Roger Vignes, Edouard Trepeu.

Temps total : 05'24''60

Le jockey Baptise FOUCHET s'étant accidenté dans la course précédant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VITAVIE DES PLACES par le jockey Erwan BURELLER.

AUTEUIL

0006 071 Dimanche 12 mars 2017

Terrain collant

Commissaires de courses : Pierre-Yves LEFEBVRE - Emmanuel TASSIN - Pascal PIGNOT - Roger WINKEL

2452 18 PRIX DE L'YONNE 3.500 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Mâles et Hongres)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

Danse Avec Jersey, h, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Myrtille Jersey (Murmure), 65 k (66 k), Ecurie Jean-Michel Carrie (J Charron), PH Peltier 1

Desir Des Roses, h, b, 4 ans, (AQ), par Lucarno USA et Serene De Forme (Assessor IRE), 65 k, Francois Fiol (B Gelhay), E Vagne (s) 2

Doremi, h, b, 4 ans, (AQ), par Alberto Giacometti IRE et Great Filly (Murmure), 65 k, Mme Patrick Papot (T Gueguen), F Nicolle 3

Dorelko Des Obeaux, h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Kore Des Obeaux (Saint Cyrien), 65 k, Mme Nicolas Devilder (O Jouin), N Devilder 4

Dakkar Collonges, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Karesse Collonges (Kadalko), 65 k, Ecurie Etoile N.v. (D Mescam), Mlle AS Pacault 5

De Main De Maitre, h, 4 ans, (AQ), 65 k, Haras de Saint-Voir (T Beaurain), G Chereil 6

Dimanche Morning, h, 4 ans, (AQ), 65 k, P Joubert (F de Giles), E Clayeux (s) 7

Dalot, h, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme P Papot (A Duchene), L Viel (s) 8

Don Du Ciel, h, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Couderc (M Regairaz), D Bressou 9

9 partants ; 18 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 432 €

Certif. vétérinaire : Darasso.

3/4 long, 3/4 long, 3/4 long, 3,5 long, courte encolure, 3 long, courte encolure, 20 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Claude Ventrou.
 1 728 € Michel-Robert Laborde.
 1 008 € Joel Denis, Axel Denis, Cedric Denis, Yann Denis.
 684 € Mme Nicolas Devilder, Mme Laure Rebuffe.
 324 € Gaec Delorme Freres.

Temps total : 04'44''47

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Benjamin GELHAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (10 coups, 1ère infraction).

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Damien MESCAM, Arnaud DUCHENE et Thomas BEAURAIN, les Commissaires ont adressé des observations à ce dernier pour avoir légèrement mis en difficulté ses concurrents en penchant vers la corde à la sortie du dernier tournant.

2453 23 PRIX FIGAROSCOPE (PRIX JEAN-CLAUDE EVAÏN) 3.700 m (Steeple-Chase)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu une allocation de 22.000 en steeple-chase depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 14.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Un souvenir sera remis par Monsieur Olivier DELCROIX, Rédacteur en Chef du Figaroscope, au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

Bon Augure, h, gr, 6 ans, (AQ), par My Risk et Jacee (Royal Charter), 70 k, Mme Lynne MacLennan (*A Gasnier*), A Lacombe

Mat Maker, h, gr, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Laura's Dream (Bonnet Rouge), 71 k (69 k), Sourdeau de Beauregard (s) (*S Cossart*), D Sourdeau de Beauregard (s)

Polygona, f, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Dona Rez (Tremolino USA), 68 k, Denis Grandin (*K Nabet*), JY Artu (s)

2306 1 **Coeur D'Artichaut**, h, b, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Nandina (Bulington), 71 k, Scea des Collines (*T Beaurain*), Mlle AS Pacault

Tremp'd'éméraude, h, b, 12 ans, par Tremolino USA et Mer D'Émeraude (Port Lyautey), 69 k, Mme Michel Smadja (*M Regairaz*), D Bressou

Veni Des Mottes, h, 8 ans, (AQ), 68 k, E Lellouche (*A de Chitray*), E Lellouche

2338 3 **Balalaika**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, T Boivin (*L Solignac*), T Boivin

2414 **Perly De Clermont**, h, 11 ans, 72 k, ♂, C Machado (*D Mescam*), FM Cottin (s)

2330 **Etoile Des As**, f, 5 ans, 68 k (66 k), J Ortet (s) (*A Ruiz Gonzalez*), J Ortet (s)

Mister Flight, h, 6 ans, 68 k, G Filleul (*P Lucas*), A Chaille-Chaille

Beryl Baie, h, 6 ans, 68 k (66 k), Ecurie Michel Postic (*D Brassil*), A Le Clerc (s)

11 partants ; 45 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 187 €
 2 long, 5 long, 2,5 long, 2,5 long, 3 long, 3/4 long, 8 long, 12 long.
 25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €

Primes aux éleveurs :

3 816 € Joel Denis.
 1 908 € Mlle Laura Delage, Mlle Marie Delage, Mlle Magali Redon.
 1 113 € Ecurie Manuel Garcia S.c..
 75 € Vcte Yves de Soulltraït.
 357 € Mme Laurence Gagneux.

Temps total : 04'40''88

2454 16 PRIX UNIVERS II 3.600 m (Haies. - Handicap) (L.)

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera situer entre + 6 et + 9. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 6.

Hurkhan, h, b, 4 ans, par Air Eminem IRE et Polnykova (Polish Summer GB), 64 k, Simon Munir (*G Masure*), F Nicolle

Pyromane, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Pyrana USA (Anabaa USA), 71 k, Ecurie Club des Etoiles (*JL Beaunez*), Mme P Butel

2235 1 **Grand Depart**, h, bf, 4 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 66 k, Hubert De Waele (*A de Chitray*), P Lenogue

2359 2 **San Pedro De Senam**, h, bb, 4 ans, par Saint Des Saints et Tetiaroa [Poliglote (GB)], 66 k, Jacques Detre (*K Nabet*), G Macaire (s)

2394 **Youm'z City**, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Solitaire City (Loup Solitaire USA), 63 k, Daniel Beaunez (*S Cossart*), Mme P Butel

Dans Le Mil, h, b, 4 ans, par Noroit GER et Passy Auteuil IRE (Sholokhov IRE), 63 k, Philippe Mousson (*B Meme*), Y Fouin (s)

2310 1 **Touz Break**, h, bf, 4 ans, par Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr (Saint Cyrien), 66 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*T Beaurain*), G Cherel

2232 **Treizor Du Piloni**, h, 4 ans, 66 k, D Beaunez (*D Brassil*), Mme P Butel

2372 1 **Athos Du Mathan**, h, 4 ans, 65 k, A Chaille-Chaille (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille

2436 **Back To Bresil**, f, 4 ans, 62 k, J Bruneau de la Salle (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)

2242 1 **Le Mans**, h, 4 ans, 65 k, C Trecco (*J Rey*), D Windrif

2224 5 **L'Ami Saneche**, h, 4 ans, 62 k, Mme P Papot (*A Moriceau*), D Bressou

2304 2 **Long Breeze**, h, 4 ans, 68 k, Ecurie Kura (*E Chazelle*), C Scandella

2232 **Equinoxe**, h, 4 ans, 64 k, Passion Racing Club (*D Ubeda*), PJ Fertillet

2336 5 **Hotmale Has**, h, 4 ans, 68 k, Mme M Bryant (*M Regairaz*), D Bressou

Solvido, h, 4 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*S Paillard*), G Cherel

Futbolisto, h, 4 ans, 64 k, J Seror (*J Ricou*), M Seror

2242 4 **Striveforgreatness**, m, 4 ans, 63 k, D Dahan (*L Philipperon*), ROB Collet (s)

18 partants ; 46 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 738 €
 encolure, 1 long, 1 long 1/4, nez, 3,5 long, 6,5 long, 5 long, 6 long, 9 long.
 42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

6 412 € Bertrand Gouin, Mme Caroline de la Soudiere-Niault.
 3 135 € Dream With Me Stable Inc.
 1 852 € Frederic Duvivier.
 1 282 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
 712 € Julien Moutel.
 498 € Suc. Maurice Goin, Sci Cercy.
 356 € Philippe Brecheteau.

Temps total : 04'25''69

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Gaetan MASURE et Simon COSSART, les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache (7 coups, 1ère infraction).

Par ailleurs après avoir entendu en ses explications le jockey Kevin NABET, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son coude au-dessus de la ligne des épaules.

Après avoir entendu en ses explications le jockey Morgan REGAIRAZ, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir provoqué la reprise du départ.

2455 21 PRIX DUC D'ANJOU 3.500 m (Steeple-Chase. - Groupe III)

155 000 € (69 750, 34 100, 20 150, 13 950, 7 750, 5 425, 3 875)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

2335 1 **Edward D'Argent**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Roquine (Roi De Rome USA), 69 k, Simon Munir (*K Nabet*), G Macaire (s)

Dalko Moriviere, h, b, 4 ans, par Balko et Colline De Clermon (Vertical Speed), 68 k, Ecurie Sagara (*L Philipperon*), JP Gallorini (s)

2335 3 **Goldkhov**, h, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Thou In Gold (Gold And Steel), 66 k, Mme Magalen Bryant (*J Charron*), PH Peltier

Full Glass, h, b, 4 ans, par Diamond Green et Full Tune (Green Tune USA), 67 k, Andre Duboe (*J Reveley*), G Macaire (s)

Dalia Grandchamp, f, b, 4 ans, par Kapparde et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 65 k, Mme Patrick Papot (*A Duchene*), F Nicolle

Okay Senam, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Salvatrixe (Housamix), 66 k, Jacques Detre (*B Lestrade*), G Macaire (s)

2235 4 **Gold In Love**, f, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Shannongold (Turgeon USA), 65 k, Ecurie Sagara (*O Jouin*), JP Gallorini (s)

2352 4 **Kingalola**, h, 4 ans, 67 k, J Detre (*T Gueguen*), F Nicolle

2235 2 **Youmshine**, h, 4 ans, 66 k, ♂, Ecurie Club des Etoiles (*M Farcinade*), Mme P Butel

9 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 426 €
 2,5 long, 5 long, 2 long, 1/2 long, 2 long, 4,5 long, 2,5 long.

69 750 € - 34 100 € - 20 150 € - 13 950 € - 7 750 € - 5 425 € - 3 875 €

Primes aux éleveurs :

- 10 462 € Kevin Geissenhoffer, Yves Geissenhoffer, Mme Francoise Geissenhoffer.
- 5 115 € Patrick Harroin.
- 3 022 € Thierry Cypres.
- 2 092 € André Duboe.
- 1 162 € Jean-Louis Guerin.
- 813 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
- 581 € Ecurie Sagara.

Temps total : 04'35''36

2456 20 PRIX SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (PRIX HUBERT D'AILLIERES) 4.300 m
(Haies)
(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 65.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 22.000 l'année dernière.

Un souvenir sera remis par Monsieur Julien LAUPRETRE, Président du Secours Populaire Français, au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant.

- Cobra De Larre**, h, b, 5 ans, par Discover D'Auteuil et Camivilla (Villez USA), 65 k, Sylvain Roger (*E Chazelle*), L Baudron (s) 1
- 2312 3 Plumeur**, h, bb, 10 ans, par Great Pretender IRE et Plume Rose (Rose Laurel IRE), 69 k, Xavier Libbrecht (*T Beaurain*), Gil Chaignon 2
- Brut Imperial**, h, bb, 6 ans, par Le Fou (IRE) et Bayonnelle (Saint Cyrien), 68 k (68^{1/2} k), Ecurie Sagittaire Sas (*D Cottin*), D Sourdeau de Beauregard (s) 3
- Mocalacato Has**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Monika (Dernier Empereur USA), 66 k, Collet (s) (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) 4
- Vezelay**, h, b, 8 ans, (AQ), par Dom Alco et Outre Mer (Sleeping Car), 68 k, Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 5
- 2312 1 Forthing**, h, 6 ans, 70 k, ♂, Mme M Bryant (*G Re*), G Cherel 6
- 2323 1 Mallorca**, f, 7 ans, 67 k, H De Waele (*K Nabet*), P Lenogue 7
- 2313 Bagdad Cafe**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Scea des Collines (*D Mescam*), Mlle AS Pacault arr

8 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 2 601 €

Sans motif : *Storm Of Saintly*.

1,5 long, 2,5 long, encolure, 8 long, 1 long, 30 long.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

- 6 120 € Sylvain Roger.
- 3 060 € Mlle Veronique Libbrecht, Xavier Libbrecht.
- 1 785 € Mlle Lara Kovenko, Denis Peltier, Jean Louis Moyne.
- 1 211 € Scea Hamel Stud.
- 573 € Mme Michele Juhen-Cypres.

Temps total : 05'24''33

2457 22 PRIX COUSIN PONS 3.700 m
(Steeple-Chase)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas reçu 27.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2412 1 Forest Forest**, h, bf, 5 ans, par Forestier et Oryade (Laveron GB), 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) 1
- Saintkadam**, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Sheradame (Rifapour IRE), 67 k (65 k), Richard Corveller (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 2
- Rappeur Des Mottes**, h, b, 5 ans, par Racinger et Camille Des Mottes (Abdonski), 67 k, Elie Lellouche (*A de Chitray*), E Lellouche 3
- Malibas**, h, b, 5 ans, par Artiste Royal (IRE) et Intention GER (Nebos GER), 72 k, Simon Munir (*J Ricou*), T Fourcy 4
- Casimir Du Seuil**, h, b, 5 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Nina Du Seuil (Blushing Flame USA), 70 k, Simon Munir (*A Duchene*), G Macaire (s) 5
- Capivari**, h, 5 ans, 67 k, X Kepa (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6
- 2337 2 Zogh Gravelle**, h, 5 ans, 70 k, ♂, J Planque (*J Rey*), J Planque 7
- 2218 Champi De Bersy**, h, 5 ans, 70 k, ♂, E Lecoiffier (*F de Giles*), E Lecoiffier 8
- 2412 La Madeleine**, f, 5 ans, 68 k, P Lenogue (*T Beaurain*), P Lenogue 9
- Ou Rose**, f, 5 ans, 69 k, Bloodstock Agency Ltd (*B Gelhay*), M Cesandri (s) 10

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 123 €

courte encolure, 5 long, 2 long, 1,5 long, 1 long, 6 long, 9 long, 10 long, 3 long.

25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €

Primes aux éleveurs :

- 3 816 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
- 1 908 € Richard Corveller, Ange Corveller, Mme Ange Corveller.
- 1 113 € Earl Ecurie des Mottes.
- 755 € Claude Mosnier-Thoumas, Mme Anne-Marie Bouysse.
- 357 € Suc. Marc Boudot.

Temps total : 04'43''89

2458 17 PRIX VENTRILOQUE 3.500 m
(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2239 1 Follow Me Soldier**, h, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan (Darshaan GB), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 1
- 2280 2 Defi D'Oudairies**, h, b, 4 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies (Passing Sale), 68 k, M.I. Bloodstock Ltd (*K Nabet*), G Cherel 2
- Dragon D'Estruval**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Rose D'Estruval (Lavirco GER), 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
- Dindin**, h, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Taguy Star (Visionary), 68 k, Jacques Detre (*A Gasnier*), A Lacombe 4
- 2240 Officiel**, h, b, 4 ans, par Satri IRE et Yagana (Solidoun), 67 k (68^{1/2} k), Francois Vidal (*D Cottin*), P Cottin 5
- King Bowl**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault 6
- 2224 1 Mona Louisa**, h, 4 ans, 70 k (68 k), S Stempniak (*G Boughaita*), Y Fouin (s) 7
- 2316 Du Reve**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, JY Artu (s) (*D Mescam*), JY Artu (s) 8
- Foreign Flower**, h, 4 ans, 69 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) tbé

9 partants ; 29 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 772 €

8 long, 1,5 long, 5 long, 1/2 long, 8 long, 5 long, loin.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

- 3 456 € Pierre-Christian Galiote, Philip Blake, Roger O'Dwyer.
- 1 728 € Comte Michel de Gigou.
- 1 008 € Mme Bernard Le Gentil.
- 684 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loic Lochin.
- 324 € Mme Maria-Christina Kolungia, Jacques Beres.

Temps total : 04'28''06

2459 19 PRIX DE LA SOURCE 3.600 m
(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses à obstacle, reçu une allocation de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Ramdram**, h, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Ahdaaf USA (Bahri USA), 72 k, South Kensington Stables Ltd (*A de Chitray*), J Bertran de Balanda (s) 1
- Magneticjim (IRE)**, m, gr, 5 ans, par Galileo IRE et Dibenoise (Kendor), 67 k, Hspirit (*A Poirier*), A Couetil (s) 2
- 2257 1 Cadeau D'Estruval**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Nickname et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 71 k, Mme Bernard Le Gentil (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
- 2363 5 Nickname De Cotte**, h, b, 5 ans, (AQ), par Nickname et Pensee De Cotte (Ragmar), 71 k, Mme Patrick Papot (*JL Beaunez*), Mme P Butel 4
- 2412 Chef D'Equipe**, h, b, 5 ans, (AQ), par Presenting GB et Millesimee (Video Rock), 70 k, Haras de Saint-Voir (*D Cottin*), N de Lageneste 5
- 2430 Mister Papy**, h, 5 ans, 67 k (65 k), G Plisson (*J Giron*), C Plisson 6
- Cime Des Obeaux**, f, 5 ans, (AQ), 69 k, Mme N Devilder (*O Jouin*), N Devilder arr
- 2331 2 Cheecky Boum**, h, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), Mlle C Minier (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille arr
- 2392 5 Coquine Mome**, f, 5 ans, (AQ), 68 k, ♂, L Viel (s) (*A Duchene*), L Viel (s) arr
- Don't Pass Me By GB**, h, 5 ans, 67 k, T Poche (*L Solignac*), T Poche arr

2378 Prince De La Barre, h, 5 ans, 68 k (66 k), C Plisson **tbé**
(*T Stromboni*), C Plisson
11 partants ; 34 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 758 €
2,5 long, 15 long, 12 long, 30 long, 6 long.
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €
Primes aux éleveurs :
3 456 € Sca La Perrigne.
1 728 € Mme Gilles Forien.
1 008 € Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
684 € Georges Richardot, Mme Agnes Geoffroy.
324 € Haras de Saint-Voir.

Temps total : 04'26''25

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir provoqué la reprise du départ.

PARAY-LE-MONIAL

0717 071

Dimanche 12 mars 2017

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE -
Philippe BEAUCHAMP - Michel PERROT - Olivier DUPORTE

2460 ³⁶⁴⁵ **PRIX PERRIER-MOTOCULTURE (PRIX ETALON FLY WITH ME)** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2339 ¹ **Brunch Royal**, h, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Princess D'Orange (Anabaa USA), 67 k (65 k), Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), G Collet **1**

Danse Royale, f, b, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Oddy (Video Rock), 65 k, Sarl Winning Bloodstock Agency (*CE Cayeux*), E Clayeux (s) **2**

2316 Duc D'Aubrelle, h, al, 4 ans, (AQ), par Muhtathir GB et L'Ete Sera Chaud [Garde Royale (IRE)], 67 k, Frederic Boistier (*M Camus*), A Boisbrunet (s) **3**

2403 Donaglia, f, b, 4 ans, par Balko et High Vireenne (High Yield USA), 65 k (64 k), Pascal Journiac (*A Lethuillier*), P Journiac **4**

2428 Dimitri Sourniac Aa, h, gr, 4 ans, (AC), par Gris De Gris (IRE) et Rocky Star Sourniac (Video Rock), 67 k (66 k), ♂, Ecurie Couderc (*G Malone*), E Clayeux (s) **5**

Dalko De Maulde, h, 4 ans, 67 k (65 k), G Blain (*S Dolan*), A Boisbrunet (s) **6**

Debout Les Morts, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Saint-Voir (*H Jumelle*), A Boisbrunet (s) **7**

2266 Daska D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), H Chamarty **tbé**
(*K Aubree*), E Clayeux (s)

8 partants ; 36 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 270 €

10 long, 4 long, 8 long, 12 long, 8 long, 3,5 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Earl Haras de Mandore.

504 € Jacques Cypres.

294 € Frederic Boistier.

199 € Earl Baty.

94 € Mme Simone Larroumets.

Temps total : 05'04''80

2461 ³⁶⁴⁶ **PRIX CAVE "AU" BONHEUR-** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000.
Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

(On ne saute pas la banquette)

2322 Tableau Bleu, h, al, 9 ans, par Trepolino USA et Gravure Bleue IRE (Siberian Express USA), 68 k (66 k), Xavier-Louis Le Stang (*J Lebrun*), XL Le Stang **1**

Big Boy, h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Ma Que Bella [Goldmark (USA)], 72 k, ♂, Bourgogne Racing Club (*D Ulinski*), C Provot **2**

Bandito Conti, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Orne Saosnoise (Pistolet Bleu IRE), 68 k, Patrick Joubert (*H Jumelle*), G Macaire (s) **3**

Bull Fighter, h, gf, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Quessera De Busset (Agent Bleu), 68 k, Patrick-Roger Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux **4**

Auxerrya, h, b, 7 ans, (AQ), par Daramsar et Parpaillya (Sleeping Car), 68 k (66 k), Clayeux (s) (*G Malone*), E Clayeux (s) **5**

Con Leche SPA, h, 8 ans, 68 k (66 k), F Lagarde (*P Phokaeo*), Mlle M Chiampo **6**

Belle Affaire, f, 6 ans, (AQ), 70 k (68 k), Ecurie des Preux (*J Zerourou*), E Vagne (s) **7**

Baraka De Sam, f, 6 ans, (AC), 66 k (64 k), JL Gaillard **tbé**
(*S Dolan*), E Clayeux (s)

8 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 477 €

Eng. sup. : *Tableau Bleu*

1/2 long, 3/4 long, 2,5 long, 1,5 long, 20 long, loin.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Patrick Lemarie.

504 € Daniel Blanchard.

294 € Patrick Joubert, Bernard Ferrand, Suc. Jacques Dorise.

199 € Ctsse Anne-Laure de Bourbon Busset.

94 € Yves Augonnet.

Temps total : 04'59''50

2462 ³⁶⁴⁷ **PRIX DU HARAS DE LA HETRAIE (PRIX DU CHAROLLAIS)** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 11.000 en steeple-chases (victoires et places).

Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2433 ¹ **Ritarita Has**, f, al, 6 ans, par Smadoun et Rima Com POR (Master Peace), 70 k (68 k), Mme Christelle Journiac (*A Lethuillier*), P Journiac **1**

Cartagena, f, al, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Loridee (Ragmar), 69 k, Thierry Cypres (*M Camus*), A Boisbrunet (s) **2**

Kilkil, h, gr, 6 ans, par Martaline GB et Kim My Love (Courtroom), 73 k (71 k), Herve Chamarty (*G Malone*), E Clayeux (s) **3**

Baladala Reconce, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Shendandoah (Hamas IRE), 67 k (65 k), Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **4**

Celine Collonges, f, bm, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Karesse Collonges (Kadalko), 65 k, Christian Granel (*CE Cayeux*), E Clayeux (s) **5**

5 partants ; 15 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 110 €

1/2 long 3/4, 3 long, 1 long, 3,5 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Scea Hamel Stud.

504 € Thierry Cypres.

294 € Mme Liesbeth Ducos, Andre Ducos.

199 € Didier Berland.

94 € Gaec Delorme Freres.

Temps total : 06'16''60

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Maxime CAMUS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups).

2463 ³⁶⁴⁸ **PRIX CHARPENTE COMTE S.A.** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Malia Des Ongrais, f, b, 8 ans, par Louveteau USA et Jade Des Ongrais (Cyborg), 66 k (64 k), ♂, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **1**

Ajax Real IRE, h, b, 8 ans, par Majestic Missile IRE et Lady Simi GB (Orpen USA), 67 k (65 k), Marcel Pecout (*P Phokaeo*), Mlle M Chiampo **2**

Ulysse De Brabois, h, b, 9 ans, (AQ), par Dreams To Reality USA et Cristalline Brabois (Muguet D'Or), 67 k (65 k), Martial Grain (*A Champenois*), M Grain **3**

Avirco Du Mou, h, 7 ans, (AQ), 69 k, P Rousseau (*M Camus*), A Boisbrunet (s) **tbé**

Tetetcorde Hugaux, h, 10 ans, 68 k, Bourgogne Racing Club (*D Ulinski*), C Provot **tbé**

Glougris, h, 10 ans, 67 k (66 k), A Legue (*J Zerourou*), A Legue **tbé**

Vaulmenphine, f, 8 ans, (AQ), 66 k, E Vagne (s) (*CE Cayeux*), E Vagne (s) **tbé**

7 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 176 €
 Sans jockey : Aye Aye.
 1/2 long, 13 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 €
 Primes aux éleveurs :
 1 008 € Marc Trincot, Mlle Malia Menard.
 504 € Giovanni Latina, prime non attribuée.
 294 € Gerard-Paul Levy, Mlle Laure Picard.
 Temps total : 06'03''90

PONTCHATEAU

0145 071

Dimanche 12 mars 2017

Commissaires de courses : Christophe GAUTIER - Marc POTIRON
 - Michel POTIRON - Jérôme DALIBERT

2464 3153 PRIX DE SAINT GILDAS 3.400 m (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000.
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2320 2 **Delir Absolu**, h, b, 4 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Itiga (Djarvis), 69 k, Scea des Collines (*G Denuault*), S Foucher 1
 2372 4 **Dakota De Thaix**, h, bb, 4 ans, (AQ), par Le Triton (USA) et Pacifique De Thaix (Bulington), 67 k (65 k), Adrien Lacombe (*M Govaerts*), A Lacombe 2
Double O Seven, h, b, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Tziganes (Malinas GER), 67 k, Pierre de Maleissye Melun (*A Desvaux*), D Sourdeau de Beauregard (s) 3
 2374 **Dylane**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 65 k, Menuet (s) (*Y Kondoki*), W Menuet (s) 4
Dam Dam Deo, h, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Kobana (Grand Tresor), 67 k (67^{1/2} k), Andre Martin (*C Gabard*), P Journiac 5
 2377 **Desir Du Boulay**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), ♂, F Derval (*A Lotout*), B Lefevre arr
 2216 **Dag Blue**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), E Leray (s) (*M Gorieu*), E Leray (s) arr
 2339 **Diva Du Seuil**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), REMY Nerbonne (*B Claudic*), REMY Nerbonne arr
 2240 **Djazz De Loued**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, D Bernier (*C Couillaud*), D Bernier tbe

9 partants ; 17 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 81 €
 2,5 long, 20 long, 6 long, loin.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
 1 008 € Jacques Chereh.
 504 € Michel Bourgneuf, Mme Agnes Maurice.
 294 € Pierre de Maleissye Melun, Stephane de Saligny, Michel Houdoin.
 199 € Michel Bedier.
 94 € Anthony Goudal, Mme Sylvie Isaac.

Temps total : 04'40''06

2465 3154 PRIX JOBIC SEVERE 4.300 m (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Caporal Jaq**, h, b, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Lettre D'Amour (Sleeping Car), 67 k (65 k), Mme Lynne MacLennan (*M Govaerts*), A Lacombe 1
 2259 **Caboy**, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Cadouya Girl (Cadoudal), 67 k, Denis Dugast (*A Desvaux*), E Leray (s) 2
 2376 **Cocheese**, h, b, 5 ans, (AQ), par Agnes Kamikaze JPN et Quelle Eria (Sleeping Car), 67 k (65 k), ♂, Xavier-Louis Le Stang (*Y Kondoki*), XL Le Stang 3
 2378 **Coquin Du Guet**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Centennial IRE et Pepette Du Guet (Madoun), 67 k, Thierry Massicot (*D Delalande*), F Foucher 4
 2371 **Camazeens**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), W Menuet (s) (*A Lotout*), W Menuet (s) arr
 2404 **Caminandia**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64^{1/2} k), ♂, R Bedouet (*M Gorieu*), GAB Leenders arr
Claque Sonne, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), GIL Chaignon (*Y Michaux*), GIL Chaignon arr

- 2376 5 **Charmante**, f, 5 ans, (AQ), 65 k, ♂, J Follain (*C Couillaud*), J Follain dist
 2376 **Choux De Fleur**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), A Chaille-Chaille (*T Viel*), A Chaille-Chaille tbe
 9 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 329 €
 Eng. sup. : *Coquin Du Guet, Caminandia*
 30 long, 30 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 €
 Primes aux éleveurs :
 1 008 € Jean-Andre Quesny.
 504 € Eric Leray, Mme Yves Grall.
 294 € Alain-George Leborgne, Alain Rudelin, Vincent Leborgne.
 199 € Julien Poilvet, Jean-Pol Poilvet.

Temps total : 06'41''02

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu pendant le parcours, dans la ligne d'arrivée, à environ 150 mètres du poteau d'arrivée après le saut du dernier obstacle.

dont ont été victimes les chevaux CAPORAL JAQ (Maxime GOVAERTS), arrivé 1er, et CHARMANTE (Christopher COUILLAUD), arrivée 4ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Alban DESVAUX (CABOY), arrivé 2ème, réclamant sur le cheval CAPORAL JAQ.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys pré-cités, les Commissaires ont distancé les chevaux CAPORAL JAQ et CHARMANTE de la 1ère et 4ème place considérant que ces chevaux avaient dérobé à l'intérieur des piquets après le saut du dernier obstacle.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant :

- 1er : CABOY (2)
 2ème : COCHEESE (3)
 3ème : COQUIN DU GUET (5)

En outre, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard des jockeys, considérant que ceux-ci n'étaient pas fautifs de l'incident.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Maxime GORIEU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids dépassant de plus d'une livre celui déclaré..

2466 3155 PRIX DE L'ESTAMINET 4.300 m (Steeple-Chase. - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
 Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas gagné, en steeple-chase, cette année. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et 2.500 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2410 **Reine Troodos**, f, gr, 10 ans, par Troodos et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 69 k (67 k), ♂, Jeremy Houssin (*A Lotout*), Mme V Seignoux 1
 2323 5 **Abstention**, f, b, 7 ans, (AQ), par Network GER et Pleasant Filly (Vaguely Pleasant), 70 k, Scea des Collines (*G Denuault*), S Foucher 2
 2446 **Balisha**, f, al, 6 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin (Royal Charter), 70 k (68 k), ♂, Andre Bocquet (*T Gaullier*), S Foucher 3
 2342 3 **Hurricane Rina**, f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Orange Bitter (Night Shift USA), 68 k, Mme Francoise Chatain (*D Delalande*), F Foucher 4
Grande Coeur, f, gr, 7 ans, par Turgeon USA et Queen's Pier (King's Theatre IRE), 67 k (65 k), Didier Marion (*M Govaerts*), J Marion (s) 5
 2330 **Vurtye Star**, f, 8 ans, (AQ), 70 k, ♂, Mme M Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux arr
 2337 **Colombia D'Emra**, f, 5 ans, 70 k, REMY Nerbonne (*B Claudic*), REMY Nerbonne arr
 2341 **Baby Lucky**, f, 8 ans, 69 k (67 k), G Collard (*C Babonneau*), E Lecoiffier arr
 2343 3 **All Over Now**, f, 7 ans, 69 k (67 k), ♂, JP Vanden Heede (*S Evin*), S Foucher arr
 2375 **Delsy Du Verger**, f, 9 ans, 67 k (65 k), REMY Nerbonne (*A Davodi*), REMY Nerbonne arr
Maxanne, f, 5 ans, 65 k, G Denuault (s) (*C Couillaud*), G Denuault (s) arr
 2378 **Belliciosa**, f, 5 ans, 65 k (63 k), JP Lopez (*Y Michaux*), JP Lopez arr
 2358 **Agnes Berry**, f, 7 ans, 67 k (65 k), M Lochin (*Y Kondoki*), J Marion (s) tbe

13 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 456 €

Eng. sup. : *Hurricane Rina*
 Sans motif : *Beauty De Lagarde*.

17 long, loin, 13 long, 4 long.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
 1 008 € Didier Paysan, Michel Bodiguel.
 504 € Jacques Chereh.
 294 € Yvon Madiot.
 199 € Berend Van Dalfsen.
 94 € Marc-Emmanuel Paysan.

Temps total : 06'45''07

SAUMUR

Dimanche 12 mars 2017

0238 071

Commissaires de courses : Patrick GALLOUX - Alain OUVRY -
Stéphanie DABURON - Clémence de CHARRY BROSSEAU**2467** 3381 **PRIX DU HARAS DE LA PICHARDIERE** 4.300 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases
(victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière
inclus.
(On ne saute pas la ligne des fences).

- 2355** 1 **Bali Balo**, h, bf, 5 ans, par Balko et Irisia (Sir Brink), 68 k, Mme Isabelle Peltier (*R Julliot*), PH Peltier 1
Bille Polaire, f, bf, 6 ans, (AQ), par Kap Rock et Opaline Vallis (April Night), 68 k, Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 2
2341 **Intouchable**, f, b, 6 ans, par Kap Rock et Kyalami (Kahyasi IRE), 67 k, Mlle Elisabeth Boin (*F Neveu*), JC Baudoin 3
2338 **Beaumar**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Passemare (Useful), 70 k, Mme Victor Blot (*E Bureller*), E Leray (s) 4
Anikiee, f, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Miss Pervenche (Agent Bleu), 66 k, Jerome Lepage (*C Hermaize*), J Lepage 5
2355 5 **Kibaki**, h, 6 ans, 68 k, P Gouabau (*D Thomas*), E Leray (s) 1b6
6 partants ; 15 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 81 €
4 long, 3 long, 1 long, 1,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Mme Isabelle Peltier, Martin Chevreux, Mlle Marine Chevreux.
468 € Jean-Victor Chaignon, Andre-Noel Dutertre.
273 € E.a.r.l. Elevage des Loges.
185 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
87 € Jean-Michel Olivart, Thierry Delestre, Mlle Sylvie Le Gall.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Florent Neveu en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de la cravache (7 coups) et après des observations pour coude levé au dessus de la ligne des épaules.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christophe Hermaize, l'ont sanctionné par des observations pour coude levé au dessus de la ligne des épaules.

2468 3380 **PRIX LIEUTENANT HOEN** 4.000 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Apprentis. Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

(On ne saute pas la ligne des fences).

- 2361** 1 **Styline**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Cayras Style 1
(Tremolino USA), 72 k, Mlle Murielle Legriffon (*A Renard*), G Macaire (s)
2350 **Lobero**, h, bf, 5 ans, par Great Pretender IRE et Leggia (April Night), 67 k, Mme Victor Blot (*R Julliot*), E Leray (s) 2
Chimene D'Arthel, f, bf, 5 ans, (AQ), par Nickname et Olga D'Arthel (Brier Creek USA), 71 k, Hubert Monier (*S Colas*), A Boisbrunet (s) 3
2370 **Hussard (GB)**, h, b, 6 ans, par Medicean GB et Hieroglyph GB (Green Desert USA), 68 k, Jean Uzel (*MA Dragon*), P Fleurie 4
2342 2 **Surprise De Mai**, f, gf, 6 ans, par Al Namix et Bella Eria [Nikos (GB)], 67 k (65 k), Jerry Planque (*V Bernard*), J Planque 5
2430 **La Fugeuse**, f, 5 ans, 65 k (63 k), O Sauvaget (*G Dumont*), O Sauvaget 6
6 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 201 €
1/2 long, 6 long, 3 long, 1,5 long, 20 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Xavier Herail, Philippe Herail.
468 € A.m. Paysan, Mme A.m. Paysan, Eric Leray.
273 € Comte Guillaume de Brondeau.
185 € Jean-Charles Coude.
87 € Elevage Avicole Lozac'H-Leyan.

2469 3382 **PRIX RENE COUETIL** 5.100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
(On passe la ligne des Fences).

- 2314** **Utah De La Coquais**, h, b, 9 ans, (AQ), par Nidor et Noblevie (Noblequest), 74 k, Joel Chaineau (*E Bureller*), E Leray (s) 1
Rinablue, f, bb, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Codrina (Sicyos USA), 69 k, Thierry Poche (*V Bernard*), T Poche 2
2406 4 **Jardin D'Ereva**, h, b, 8 ans, par Ultimately Lucky IRE et Malrose (Apeldoorn), 70 k, ♂, Andre Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher 3
2356 1 **Uvenery**, h, b, 9 ans, (AQ), par Le Balafre et Infancy (Highlanders), 72 k, Philippe Peltier (*R Julliot*), PH Peltier 4
Racoleur, h, gr, 12 ans, (SF), par Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron (Video Rock), 69 k, Dominique Delorme (*F Neveu*), D Delorme 5
Anabaa Fyx, f, 7 ans, (AQ), 66 k (68 k), S Dory (*S Dory*), S Dory 6
6 partants ; 12 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 57 €
2 long, tête, 5 long, 15 long, 1 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison.
504 € Gheorghe Codre, Charles-Eric Mimouni.
294 € Jacques Beres.
199 € Alain Couetil.
94 € Mme Karine Perreau.

SENONNES-POUANCE

Dimanche 12 mars 2017

0241 071

Commissaires de courses : Serge BERSON - Bernard HUNAULT -
Laurent THIBAUT - Louis-Marcel AULNETTE**2470** 3383 **PRIX DU GENET** 3.600 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant jamais gagné en courses à obstacles. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places) : 1 k. par 1.500.

- Deadheat**, h, bb, 4 ans, par Buck's Boum et Eaton Lass IRE (Definite Article GB), 66 k, Mme Susan Angela Bramall (*M Delage*), F Nicolle 1
Nikodam, h, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Rainbow Crest (Baryshnikov AUS), 66 k, Richard Corveller (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 2
Dia Mans, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Keep Well (Agent Bleu), 66 k, Mme Patrick Papot (*RL O'Brien*), G Macaire (s) 3
Kimo Royal, h, b, 4 ans, par Royal Dragon USA et Kimaroyale (Fabulous Don SPA), 66 k, Jean Uzel (*A Pageot*), A Vetault 4
2280 **Dastary D'Airy**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Astarabad USA et Panzara D'Airy (Cadouel), 66 k, Guy Chereh (*T Henderson*), G Chereh 5
Dargant, h, 4 ans, 66 k, JL Henry (*D Gallon*), F Nicolle 6
Le Gandin, h, 4 ans, 66 k, Scea des Collines (*K Dubourg*), S Foucher 7
Park Square, h, 4 ans, 66 k, C Bertho (*V Chatellier*), T Poche 8
Mister Survivor, h, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), Ecurie Pegase (*V Morin*), ARM Lefeuvre 9
Poker De Ballon, h, 4 ans, 66 k, Mme R Gasche-Luc (*P Carberry*), L Carberry (s) 10
2364 **Noble Des Ducs**, h, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (*C Lefebvre*), E Lecoiffier -
2372 **Top Of Rock**, h, 4 ans, 66 k, G Denuault (s) (*E Labaisse*), G Denuault (s) arr
Pale Gold, h, 4 ans, 66 k, B Lefevre (*S Piton*), B Lefevre arr
Derby Mag, h, 4 ans, 66 k, Comte AA Maggiar (*C Smeulders*), A Couetil (s) arr
14 partants ; 47 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 683 €
Eng. sup. : *Park Square*
Sans motif : *Ready For Action GER.*
4 long, 1,5 long, 1 long, 3,5 long, 1 long, 5,5 long, 3 long, 5,5 long, 15 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Dominique Clayeux.
504 € Richard Corveller.
294 € Suc. Hubert-Claude Delorme, Gerard-Antoine Delorme.
199 € Jean Uzel, Mme Sophie Rousselle.
94 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 04'50''89

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Armand LEFEUVRE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre MISTER SURVIVOR n'étant pas conformes.

2471 3384 **PRIX DE LA PORTE ANGEVINE** 3.600 m
(Haies. - Femelles)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné en courses à obstacles.
Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (places) : 1 k. par 1.500.

- 2374** ³ **Lovely Vallee**, f, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Medjai (Kendor), 71 k, Viel (s) (*A Coupou*), L Viel (s)
- 2374** **Djena**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Lucarno USA et Ruth (Agent Bleu), 66 k, Patrick Joubert (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- Bar Bichette**, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Treekle Toffee (Cadoudal), 66 k, Mme Pierre-Charles Le Metayer (*M Delage*), F Nicolle
- 2345** ² **Perly Flight**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Marly Flight (Mansonnien), 71 k, Georges Filleul (*T Coutant*), A Chaille-Chaille
- Serbian Lass**, f, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Montoria [Montjeu (IRE)], 66 k, Mme Liliane Denuault (*E Labaisse*), G Denuault (s)
- 2374** **Diva De Mai**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, P Dubois (*Y Plumas*), P Dubois
- Miss Sonate**, f, 4 ans, 66 k, Mme C Coiffier (*D Gallon*), F Nicolle
- Royale Spirit**, f, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (*M Danglades*), E Lecoiffier
- 2374** **Soudora Pelem**, f, 4 ans, 66 k, J Juillet (*C Lefebvre*), W Menuet (s)
- Dream With Mae**, f, 4 ans, 66 k, P Autret (*C Smeulders*), D Berra
- Kitty Jack**, f, 4 ans, 66 k, PE Guerin (*G Dumont*), PE Guerin
- Pirivoglia**, f, 4 ans, 66 k, T Poche (*V Chatellier*), T Poche
- 2374** **Roc Royal GB**, f, 4 ans, 66 k, WD Procter (*P Carberry*), L Carberry (s)
- 2374** **Maytime Legacy**, f, 4 ans, 66 k, Mme J Walker (*PA Carberry*), L Carberry (s)
- 2435** **Venus Du Puy Noir**, f, 4 ans, 66 k, Mlle E Chayrigues (*N.W O'Driscoll*), Mlle E Chayrigues

15 partants ; 56 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 478 €
 6,5 long, 3 long, 1,5 long, 4 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

- 1 008 € Olivier Tricot.
- 504 € Patrick Joubert, Haras de Saint-Voir.
- 294 € Neustrian Associates.
- 199 € Patrick Boiteau, Georges Filleul.
- 94 € Nebojsa Petrovic.

Temps total : 04'49''88

Agissant d'office les Commissaires ont ouvert une enquête sur la chute du jockey Noel William O'Driscoll (Venus du Puy Noir) durant le parcours. Après examen du film de contrôle et audition du jockey N.W. O'Driscoll les Commissaires n'ont pris aucune sanction considérant que la chute était dûe à une glissade sans gêne d'un autre concurrent.

STRASBOURG

0907 071

Dimanche 12 mars 2017

Commissaires de courses : Marc FREYSZ - François BURG - Jean-Pierre FIX - Damien KREBS

2472 ³⁸⁰⁰ PRIX GENERAL LE BLEU 3.500 m (Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Demazagan**, m, b, 4 ans, par Montmartre et Queen Of Colours (GB) (Royal Academy USA), 69 k (67 k), Alain Maubert (*K Herzog*), L Bouldoires
- Big Lord GER**, h, al, 4 ans, par Lord Of England GER et Big Laguna IRE (Lagunas GB), 67 k, Stall Am Iffzer Eck (*H Tabet*), M Rulec
- Modestino**, h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Queen Maresca (Maresca Sorrento), 67 k, Frederic Bianco (*A Acker*), M Rolland (s)
- Gonzalo (GB)**, h, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Singapore Belle (Sagacity), 67 k (66 k), Jean-Pierre Bonardel (*MA Mermel*), E Clayeux (s)
- Diesel D'Allier**, h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Iena D'Allier (Royal Charter), 67 k (65¹/₂ k), Yves Maupoil (*A Lelievre*), E Clayeux (s)
- Diams Sport**, f, 4 ans, 66 k (64 k), P Matzinger (*A Masson*), F Matzinger
- Louveas**, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mlle A Lebon (*L Sloup*), C Dondi
- Tiger Rob's**, h, 4 ans, 67 k (65 k), L Postic (*M Lefebvre*), L Postic
- Azannes**, f, 4 ans, 65 k (64 k), Mlle A Lebon (*R Le Stang*), C Dondi

Turibia, f, 4 ans, 65 k, A Pfennig (*THO Gillet*), P Baudry arr
Dubai Des Dunes, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) tbé

11 partants ; 37 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 399 €
 2 long, 6 long, 4 long, 8 long, loin, 8,5 long, 13 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

- 1 296 € Alain Maubert.
- 648 € Stall Oberlausitz, prime non attribuée.
- 378 € Frederic Bianco.
- 256 € Haras de la Huderie.
- 121 € Yves Maupoil.

Temps total : 04'18''98

2473 ³⁸⁰¹ PRIX DE L'AMI FRITZ 4.000 m (Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2248** ⁴ **Vent D'Allier**, h, gr, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure (April Night), 73 k (71 k), ♂, Christian Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif
- 2380** **Mick Royal**, f, bf, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Belle Julie (Ambroise), 67 k (65 k), Serge Hurson (*R Le Stang*), XL Le Stang
- 2233** ⁷ **Donnadream**, h, al, 6 ans, par Samum GER et Donna Roberta GER (Dashing Blade GB), 77 k, Stall Mdg (*H Tabet*), M Rulec
- 2344** ⁴ **Nuits Premier Cru**, h, bb, 5 ans, par Buck's Boum et Fee Magic (Phantom Breeze IRE), 70 k (68 k), Pierre Coveliers (*MA Mermel*), E Clayeux (s)
- Jupiter GER**, h, al, 7 ans, par Electric Beat GB et Jeanine GER (Neshad USA), 70 k (68 k), Mme Eva-Maria Herresthal (*L Sloup*), Mme EM Herresthal
- Afro Blues**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) arr
- 2375** ⁴ **Asti Du Domaine**, h, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), B Prunault (*K Herzog*), XL Le Stang arr

7 partants ; 34 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 412 €
 2 long, 20 long, 11 long, loin.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

- 1 368 € Michel Larobe.
- 684 € Luc Avril.
- 399 € Lemzar Sarl, Meridian International Sarl.
- 270 € Jean Marie Prost.
- 128 € Gestut Trona, prime non attribuée.

Temps total : 05'09''56

TOULOUSE

0545 072

Lundi 13 mars 2017

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - Michel EMPEYTAZ - Robert INFANTI

2474 ³¹⁷⁵ PRIX DE LA COTE PAVEE 3.500 m (Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Taillenterre**, f, al, 6 ans, par Network GER et La Mache [Morespeed (GB)], 71 k, Sarl Carion E.m.m. (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)
- 2354** ¹ **Speed Fire**, h, gr, 5 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 71 k, Gilles Lorenzi (*E Hazelle*), JP Daireaux
- 2361** ³ **Handeli**, f, al, 6 ans, par Doctor Dino et High Definition (IRE) (Starborough GB), 69 k, Jean-Pierre-J. Riviere (*B Lestrade*), T Lemer
- 2353** ⁴ **Matsay**, f, bf, 6 ans, par Montmartre et Say Say [Garde Royale (IRE)], 68 k (66 k), Ecurie Biraben (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- 2361** ⁵ **Team Red**, h, al, 8 ans, par Denham Red et Tiana (Saint Cyrien), 68 k (66 k), Hubert Mauillon (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille

2361 Applework Lanlore, h, 7 ans, 68 k (66 k), P Prunet-Foch (H Rodriguez Nunez), Mme M Prunet-Foch
Angelus D'Alienor, h, 7 ans, (AQ), 68 k (66 k), Mme D Airdali (F Mouraret de Vita), C Cheminaud
 7 partants ; 39 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 622 €
 4,5 long, 1/2 long 3/4, 3/4 long, 9,5 long, loin.
 10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €
 Primes aux éleveurs :
 1 584 € Sarl Carion E.m.m.
 792 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.
 462 € Haras de Beauvoir.
 313 € Ecurie Biraben, Hugo Biraben-Loustau.
 148 € Arnaud Chaille-Chaille.
 Temps total : 04'18''96

2475 3176 PRIX LAVAREDE **3.500 m**
 (Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2368 2 Chaouia, f, b, 5 ans, (AQ), par Dream Well et Djurjura [Akarad (FR)], 65 k (63 k), Ecurie Maulepaire (H Rodriguez Nunez), A Watrigant (s) **1**

2379 2 Tsegeen, h, al, 5 ans, par Muhaymin USA et Minor Point GB (Selkirk USA), 68 k (66 k), Jean-Jacques Paris (A Merienne), JJ Paris **2**

2378 3 Charlottchope, f, gr, 5 ans, par Deportivo GB et Zaliana (Daliapour IRE), 66 k (64 1/2 k), Franck Raoul (R Le Stang), XL Le Stang **3**

2378 2 Kadaumos, h, gr, 5 ans, par Monos GER et Kadoulka (Cadoudal), 68 k (66 k), Philippe Moreau (T Lemagnen), A Chaille-Chaille **4**

Chao Chao, h, b, 5 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 67 k, Terry Amos (A Duchene), G Macaire (s) **5**

2315 Lucky Island, h, 5 ans, 68 k, J Marion (s) (E Chazelle), J Marion (s) **6**

2378 Esprit Criminel, h, 5 ans, 68 k, XL Le Stang (J Rey), XL Le Stang **7**

7 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 862 €
 Eng. sup. : *Esprit Criminel*
 Sans motif : *Coq Du Village*.
 3 long, 3,5 long, 3 long, 2,5 long, 3,5 long, loin.
 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
 Primes aux éleveurs :
 1 656 € Ecurie Maulepaire.
 828 € Ecurie Jarlan.
 483 € Alain Chopard.
 327 € Philippe Moreau, David Giraudeau.
 155 € Henri Soler.
 Temps total : 04'24''76

FONTAINEBLEAU

0408 073 **Mardi 14 mars 2017**
 Commissaires de courses : Patrick SABAROTS - Gilbert LENZI - Georges MORELL - Roger WINKEL

2476 3561 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DU PIN **3.600 m**
 (Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans**. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Cosi Fan Tutte, f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury (Dom Alco), 72 k, Mme Christian Cealy (A de Chitray), A Boisbrunet (s) **1**

Caline De Freigne, f, al, 5 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Quelle Shamaa (Nashamaa IRE), 70 k, Le Clerc (s) (L Solignac), A Le Clerc (s) **2**

Constante, f, al, 5 ans, (AQ), par Forestier et Shabady (Grand Seigneur), 65 k, Ecurie Centrale (M Delmares), FM Cottin (s) **3**

Tivano D'Authie, h, al, 5 ans, par Cachet Noir USA et Tikibreeze (Phantom Breeze IRE), 69 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (K Nabet), G Chereil **4**

2363 3 Lou Wonderful, f, al, 5 ans, par Kapgarde et Nile Majique (Kaldounevees), 68 k, Denuault (s) (C Lefebvre), G Denuault (s) **5**

2379 1 Saporetto, h, 5 ans, 69 k, R Corveller (JC Gagnon), A Chaille-Chaille **dér**

6 partants ; 29 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 409 €

3,5 long, 4 long, 1/2 long, 12 long.
 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €
 Primes aux éleveurs :
 1 656 € Mme Christian Cealy.
 828 € Daniel Esnault.
 483 € Francois-Marie Cottin.
 327 € Yann Rougeguez, Jean-Luc Henry.
 155 € Christian Germain, Mme Gisele Germain.

Temps total : 04'23''50

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Kevin NABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son coude au-dessus de la ligne des épaules (2ème infraction).

2477 3558 PRIX DE SERMAISE **3.550 m**
 (Haies. - Mâles et Hongres)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru avant le 1er octobre de l'année dernière inclus, ni couru trois fois, ni reçu 2.500 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Izzo GER, h, b, 4 ans, par Tertullian USA et Ioannina GB (Rainbow Quest USA), 65 k, Eckhard Sauren (B Gelhay), Mlle C Fey **1**

Real Steel, h, b, 4 ans, par Loup Breton (IRE) et Kalimina (Monsun GER), 65 k, Ecurie Drost (O Jouin), L Viel (s) **2**

Ding Ding Dong, h, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Toque Rouge (Loup Solitaire USA), 65 k (66 k), Haras de Saint-Voir (J Reveley), N de Lageneste **3**

Blokar, h, bf, 4 ans, par Blue Bresil et Cardavril (Sleeping Car), 65 k, Baudron (s) (A de Chitray), L Baudron (s) **4**

D'Jango, h, bb, 4 ans, (AQ), par Balko et Quizas Jolie (Video Rock), 65 k, Mme Patrick Papot (F de Giles), E Clayeux (s) **5**

2240 Olgris Declisou, h, 4 ans, 67 k, P Cuvelier (E Chazelle), L Baudron (s) **6**

2393 Mister Vic, h, 4 ans, 67 k, P Leblanc (T Beaurain), P Leblanc **7**

Candide, h, 4 ans, 65 k, Baron ED de Rothschild (B Lestrade), G Macaire (s) **8**

Sumburg, h, 4 ans, 67 k, Mme M Bryant (K Nabet), Y Fouin (s) **9**

Magier, h, 4 ans, 65 k, Mme MC Boutin (D Ubeda), H Billot (s) **10**

Hello Du Lemo, h, 4 ans, 65 k, A Le Clerc (s) (L Solignac), A Le Clerc (s) **-**

Texas Holdem, h, 4 ans, 65 k (61 k), Mlle S Delaroche (Mlle M Romary), Mlle S Delaroche **-**

12 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 667 €

Eng. sup. : *Sumburg*

nez, 2,5 long, 2 long, 2,5 long, courte tête, 7 long, 2,5 long, 7 long, encolure.
 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Gestut Schlenderhan, prime non attribuée.
 756 € Haras de Plasence, Mme Valerie Saint-Palais.
 441 € Haras de Saint-Voir.
 299 € Gheorghe Codre.
 141 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total : 04'26''40

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Bertrand LESTRADE en ses explications sur le comportement du hongre CANDIDE arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que le hongre CANDIDE débutait en obstacle, qu'il s'était montré brillant durant le parcours et que dans la ligne d'arrivée, au moment de l'accélération finale, il n'avait plus les ressources suffisantes pour soutenir son effort.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Les Commissaires, à l'issue de la course, après avoir entendu, le jockey Olivier JOUIN en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction).

2478 3562 PRIX GASTON DE LA MOTTE **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer. - Cavaliers et Gentlemen-riders)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 10.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.
Pour Gentlemen-riders et cavaliers, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 4 k.

2346 1 Royal Pocker, h, bb, 7 ans, par Malinas GER et Royale Burmina (Dauphin Du Bourg), 70 k, (9.000), Mme Patrick Papot (Mr MAX Denuault), E Clayeux (s) **1**

2390 4 Virginia Desir, h, ab, 13 ans, par Discover D'Auteuil et Sweet Jaune (Le Nain Jaune), 72 k (70 k), (11.000), Palmyr Racing (Mlle B Guenet), G Macaire (s) **2**

	Bendidon , h, b, 7 ans, par Enrique (GB) et Crystal Clara [Northern Crystal (GB)], 72 k (68 k), (11.000), Pierre Bigot (<i>Mr CA Prunault</i>), P Bigot	3
	Flogapa , h, al, 6 ans, par Marshall et Rosala (Lashkari GB), 72 k, (11.000), Francis Fernandes (<i>Mr T Guineux</i>), G Macaire (s)	4
2373	2 Scawork , h, bf, 8 ans, par Network GER et Scarlock (Mansonnien), 70 k (66 k), (10.000), Georges Filleul (<i>Mr G Viel</i>), A Chaille-Chaille	5
2373	Sagafor , h, 6 ans, 68 k (64 k), (9.000), ♂, Mlle C Boisdrion (<i>Mr D Artu</i>), P Leblanc	6
2368	5 Bring It On , f, 5 ans, 68 k (64 k), (11.000), N Guarino (<i>Mr A Zuliani</i>), Y Fouin (s)	7
2373	1 Bahia De Cerisy , f, 6 ans, 70 k (66 k), (10.000), Ecurie Etoile N.v. (<i>Mr J Delaunay</i>), J Planque	8
	8 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 302 € Certif. vétérinaire : <i>Menthe Poivre</i> . 12 long, 1/2 long 3/4, 3 long, 2,5 long, 5 long, 8 long, 8 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €	
	Primes aux éleveurs : 1 296 € Haras Royal. 648 € Dominique Le Baron Dutacq. 378 € Scea Neuville. 256 € Francis Fernandes. 121 € Patrick Boiteau.	
	Royal Pocker , réclamé 12.557,00 € par Mlle BIRGIT REGELE.	
	<i>Temps total</i> : 04'35''00	
	Le gentleman rider Sylvain MAUSSON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SAGA FOR par Damien ARTU.	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, les gentlemen riders Damien ARTU et Guillaume VIEL en leurs explications, leur ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant leur coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction).	
2479	3557 PRIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMMARIE LES LYS (Haies. - Femelles)	3.550 m
	21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.	
	Pour pouliches de 4 ans, n'ayant, en course à obstacles, ni couru avant le 1er octobre de l'année dernière inclus, ni couru trois fois, ni reçu 2.500 (victoires et places). Poids : 67 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.	
	Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.	
	Lady Bellissima , f, al, 4 ans, par Thewayouare USA et Lady Bex IRE (Sadler's Wells USA), 65 k, Md Bloodstock Limited (<i>L Phillipperon</i>), S Dehez	1
2224	Sainte Bowl , f, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 67 k, Bernard Goudot (<i>B Gelhay</i>), B Goudot (s)	2
	Darlada Chaluz , f, bb, 4 ans, par Lauro GER et Fleche D'Or (Saint Cyrien), 65 k, Hubert Monier (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	3
	Stellarmor , f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Aurore Celtique (Alamo Bay USA), 65 k, Jean-Marie Le Roux (<i>C Lefebvre</i>), A Lacombe	4
	Danslemille , f, b, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Ombre Jaune (Brier Creek USA), 65 k (63 k), Daniel Beaunez (<i>M Farcinade</i>), Mme P Butel	5
	Dona Crindor , f, 4 ans, 65 k, JL Derre (<i>L Solignac</i>), A Le Clerc (s)	6
	Titfortat Succes , f, 4 ans, 65 k (61 k), J Longley (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mlle V Haigh	7
	Unexpected Gift (GB) , f, 4 ans, 65 k (61 k), Mlle S Delaroche (<i>Mlle M Romary</i>), Mlle S Delaroche	8
	Douchka Dengilbert , f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mlle A Lebon (<i>H Tabet</i>), C Dondi	9
	Angie Royale , f, 4 ans, 67 k (65 k), M Blanchard-Jacquet (<i>D Brassil</i>), M Blanchard-Jacquet	10
	Diya Junior , f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	-
	Dame Collonges , f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), Mme A Russell (<i>M Govaerts</i>), A Lacombe	-
	Princesse D'Ainay , f, 4 ans, 65 k, S Milaveau (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	-
2400	Dame Wal , f, 4 ans, 67 k, Mme G Agerbak (<i>D Ubeda</i>), P Favereaux	arr
	Stella D'Aubrelle , f, 4 ans, 65 k, F Boistier (<i>K Nabet</i>), A Boisbrunet (s)	arr
	Fontanges , f, 4 ans, 65 k, F Beguigne (<i>G Re</i>), G Chérel	tbé
	16 partants ; 55 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 661 € Chev. élim. : <i>Devona, Jolilauki, Diskover, Lonely An Co, Kayita</i> . 2,5 long, 6 long, 12 long, encolure, 10 long, 1/2 long 3/4, 8 long, 5 long, 15 long. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €	

Primes aux éleveurs :

1 512 € Md Bloodstock Limited.
756 € Pascal Treyve, Earl Haras de Nonant Le Pin.
441 € Gilles Martin, Andre Vagne.
299 € Bernard Le Roux, Jean-Marie Le Roux.
141 € Mme Marie Pallot.

Temps total : 04'20''10

Le jockey Maxime CAMUS étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche STELLA D'AUBRELLE par Kevin NABET.

2480 3560 PRIX DE MONTIGNY SUR LOING 3.600 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000 **Poids** : 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; pour 15.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches ayant reçu, depuis le 1er décembre 2016 inclus, en steeple-chase, une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2394 **2 Puyfolsais**, h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Peinture Texane (Peintre Celebre USA), 70 k (66 k), (13.000), ♂, Boutin (s) (*C Smeulders*), M Seror
 1 || **2432** | **2 Mister Vespone**, h, al, 4 ans, par Vespone IRE et Vektority GB (Vettori IRE), 70 k, (13.000), ♂, Denuault (s) (*C Lefebvre*), G Denuault (s) | 2 |
2394	**5 Ferrano**, h, b, 4 ans, par Mr Sidney USA et Finella (Kingsalsa USA), 72 k (68 k), (13.000), Haras du Quesnay (*B Meme*), Y Fouin (s)	3
2394	**3 Six En Tique**, f, al, 4 ans, par Kapgarde et Berthevine (Singasinga), 70 k (66 k), (15.000), Mme Marie Merienne (*A Merienne*), J Merienne	4
2275	**Esprit Sauvage**, h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Troika De Sou (Ajdayt USA), 68 k, (11.000), Marion (s) (*E Chazelle*), J Marion (s)	5
2395	**Via Vespone**, f, 4 ans, 66 k (63 k), (11.000), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s)	6
2396	**Dinan**, h, 4 ans, (AQ), 72 k (68 k), (15.000), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s)	7
2429	**2 Djac De Larchamp**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (13.000), F Hayeres (s) (*S Cossart*), F Hayeres (s)	arr
2391	**4 Derive**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (13.000), M Lamour (*A Ruiz Gonzalez*), Y Fouin (s)	arr
2377	**Debussy Bellevue**, h, 4 ans, 68 k (64^{1/2} k), (11.000), ♂, P Leblanc (*A Baudoin-Boin*), P Leblanc	arr
	10 partants ; 19 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 561 € Eng. sup. : *Six En Tique, Djac De Larchamp* 1 long 1/4, tête, tête, 20 long, 30 long, 3,5 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €	
	Primes aux éleveurs : 1 296 € Boutin (s). 648 € Jean-Louis Rossi. 378 € Haras du Quesnay. 256 € Mme Marie Merienne, Ecurie Pierre Merienne Sc. 121 € Lionel Chevalier.	
	Six En Tique, réclamée 15.602,00 € par son propriétaire.	
	Temps total : 04'21''50	
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Corentin SMEULDERS en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction) et après avoir entendu le jockey Adrien MERIENNE l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).	

2481 3559 PRIX DE BARBIZON 4.200 m

(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 9.000 ou 11.000. **Poids** : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux, ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2367 **3 Fumseck**, h, b, 8 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 71 k, (11.000), Georges Mollier (*E Chazelle*), D Windrif
 1 || **2367** | **Equilibriste (IRE)**, f, b, 7 ans, par Librettist USA et Regal Green USA (Lear Fan USA), 69 k (65 k), (9.000), ♂, Mme Patricia Butel (*M Farcinade*), Mme P Butel | 2 |
| | **Bye Bye D'Ortige**, h, ac, 6 ans, par Coastal Path GB et Red Wool (Rusticaro), 69 k (65 k), (9.000), Haras de Saint-Voir (*A Ruiz Gonzalez*), N de Lageneste | 3 |
| **2367** | **Workfort**, h, af, 9 ans, par Network GER et Helguera (Hamas IRE), 69 k (65 k), (9.000), Patrice Goulard (*C Smeulders*), Mlle ML Mortier | 4 |

10

BO 2017/6 - obstacle

2367	⁴	Meissen , h, b, 6 ans, par Medecis (GB) et Rasinixa (Linamix), 71 k (67 k), (11.000), Passion Racing Club (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	5
2367	¹	Belle Madrik , f, 6 ans, 69 k (65 k), (9.000), Ecurie Centrale (<i>D Brassil</i>), FM Cottin (s)	6
2390	⁵	Golddy Crown , h, 10 ans, 69 k (64 ^{1/2} k), (9.000), M Seror (<i>Mme A Ceccarello</i>), M Seror	7
2319	⁴	Orange Run (IRE) , h, 9 ans, 73 k (69 k), (11.000), D Marion (<i>S Cossart</i>), J Marion (s)	8
2367		Sandy Cay , h, 10 ans, 69 k (65 k), (9.000), P Lenogue (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	9
2445		Bohio , h, 5 ans, 69 k, (11.000), Mme M Bryant (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	10
		Smokin Joe , h, 8 ans, 69 k, (9.000), A Gaudu (<i>S Bourgois</i>), F Belmont	arr
2351		Lady Vespone , f, 5 ans, 65 k, (9.000), G Souffrir (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	arr

12 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 588 €

Eng. sup. : *Bohio*

1 long 1/4, courte encolure, courte tête, 1/2 long, 1 long, 3/4 long, 3,5 long, encolure, 6 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Marc Leonetti.
648 € Cesare Sirlotti.
378 € Haras de Saint-Voir, Paul-Anthony Barthelemy.
256 € Bernard Le Roux, Patrice Goulard.
121 € Mlle Françoise Perree.

Fumseck, réclamé 12.000,00 € par son propriétaire.

Bohio, réclamé 12.300,00 € par GERARD LECOMTE.

Temps total : 04'55"70

Le jockey Stephen DOLAN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre WORKFORT par Corentin SMEULDERS.

Le jockey Jean Christopher GAGNON se ressentant de sa chute dans le Prix de la société des courses du PIN, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FUMSECK par Ervan CHAZELLE.

2482 ³⁵⁶³ PRIX DE NEMOURS 4.600 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

		Ave Cesare , h, al, 7 ans, (AQ), par Daramsar et Quatre Or (Lavirco GER), 70 k, Patrice Le Bastard (<i>A Gasnier</i>), P Fleurie	1
2317	¹	Parc Monceau , h, b, 6 ans, par Tremolino USA et Where Is Fleur (Exit To Nowhere USA), 72 k, Mme Patrick Papot (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	2
		Ray Of Light , h, bb, 12 ans, (SF), par Passing Sale et I Am Free [Garde Royale (IRE)], 70 k, Jacques Bigot (<i>O Jouin</i>), J Bigot	3
2330		Dumet , h, gr, 10 ans, par Turgeon USA et Mazy (Epervier Bleu GB), 68 k, Gaetan Gilles (<i>A Desvaux</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	4
2341		Sea Light , f, bf, 9 ans, par Protektor GER et Sweetberry (Limnos JPN), 68 k (66 k), Ecurie Michel Postic (<i>D Brassil</i>), A Le Clerc (s)	5
2390		Summer Creek , h, 8 ans, 71 k, Y Lemonnier (<i>Mr J Delaunay</i>), Y Lemonnier	6
		Gentil Mario , h, 8 ans, 69 k, A Le Clerc (s) (<i>L Solignac</i>), A Le Clerc (s)	tbé
		Tamelo De Vaut , h, 10 ans, (AQ), 68 k, PH Lefevre (<i>C Lefebvre</i>), N Paysan	tbé

8 partants ; 24 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 330 €

3,5 long, 1 long, 4 long, 7 long, 3 long.

10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Jean-Louis Berger, Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
792 € Pascal Beraud, Bernard Beraud.
462 € Roger-Yves Simon, Loïc Malivet.
313 € Mme Loïc Malivet.
148 € Antoine Lamotte D'Argy, Antoine Jonquiere, Mlle Louise Jonquiere, Mlle Anna Lamotte D'Argy.

Temps total : 05'52"80

COMPIEGNE

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0880 074

Mercredi 15 mars 2017

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE - Nicole BRAEM - Bernard GOURDAIN - Denis MASSION

2483 ³⁷⁴⁷ PRIX D'ESSAI DES POULICHES 3.200 m (Haies. - Femelles) Peloton A

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

		Rose Amelie Has , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Vaibuscar Has (Turgeon USA), 66 k, Scea Hamel Stud (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
		Hello Traou Land , f, b, 3 ans, par Hello Sunday et Risk Of Traou Land (Take Risks), 68 k, Marc-Elie Uzan (<i>A Acker</i>), R Le Gal	2
		La Islaminima , f, al, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Grenadines Island (Bonnet Rouge), 66 k, Manuel Martinez (<i>RL O'Brien</i>), G Macaire (s)	3
		Cholpon Ata , f, gr, 3 ans, par Rajsaman et Karalka IRE (Brief Truce USA), 68 k, Claude Chenier (<i>S Cossart</i>), Mme P Butel	4
		La Bella , f, bb, 3 ans, par Kapgarde et La Trattoria [Majorien (GB)], 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>M Delage</i>), F Nicolle	5
		Matriark , f, 3 ans, 66 k, Mme G Reille-Villedéy (<i>A de Chitray</i>), Mme P Butel	6
		Leariver , f, 3 ans, 66 k, F Dezzutto (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	7
		Folish Gold , f, 3 ans, 66 k, A Le Clerc (s) (<i>L Solignac</i>), A Le Clerc (s)	8
		Silver Sonic , f, 3 ans, 66 k, G Luyckx (<i>M Farcinade</i>), C&Y Lerner (s)	9
		Bliska , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	10
		De La Gaite , f, 3 ans, 68 k, R Alfandari (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	-
		Defi Chope , f, 3 ans, 68 k, G Pariente (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	arr
		La Sauveuse , f, 3 ans, 66 k, P Leblanc (<i>T Beaurain</i>), P Leblanc	arr

13 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 445 €

Eng. sup. : *Silver Sonic*

courte encolure, 3/4 long, 9 long, 1,5 long, courte encolure, 5 long, 6 long, 3 long, 4 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Scea Hamel Stud.
1 872 € Jean-Claude Ollivier.
1 092 € François-Marie Cottin.
741 € James Perold, Ecurie Seconde Chance Earl.
351 € Ecurie du Chene, Mme Anna Bromley, Roger Simon, Sca La Perrigne.

Temps total : 04'09"80

Le jockey Jean Luc BEAUNEZ étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche Matriark par le jockey Alain de CHITRAY.

2484 ¹³⁷⁴⁷ PRIX D'ESSAI DES POULICHES 3.200 m (Haies. - Femelles) Peloton B

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

		Artemidor , f, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Polynikova (Polish Summer GB), 68 k, Judicael de la Soudiere-Niault (<i>J Ricou</i>), Mme C de la Soudiere-Niault	1
		Allez Dance , f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 66 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Philippéron</i>), ROB Collet (s)	2
		Sorquainville , f, b, 3 ans, par Martaline GB et Saffarona GB (Red Ransom USA), 66 k, Gerard Augustin-Normand (<i>G Masure</i>), F Nicolle	3
		Jenychope , f, al, 3 ans, par Soave GER et Jennhill (Sabrehill USA), 68 k, Marcel Chaouat (<i>D Ubeda</i>), D Windrif	4
		Protege Nous , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Protektion (Protektor GER), 66 k, Guy Chereil (<i>G Re</i>), G Chereil	5
		Saga Maeva , f, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>K Nabet</i>), G Chereil	6
		Batura Sar , f, 3 ans, 68 k, M Boutin (s) (<i>C Smeulders</i>), M Seror	7
		Miss Brosse , f, 3 ans, 66 k, B Lebrech (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	8
		Go'n Win , f, 3 ans, 66 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	9
		En Avant Toute , f, 3 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>C Lefebvre</i>), A Lacombe	10
		Lily Enki , f, 3 ans, 66 k, P Leblanc (<i>T Beaurain</i>), P Leblanc	arr

Baline Des Epeires, f, 3 ans, 66 k, T Morenvillez **tbé**
(*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille

12 partants ; 12 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
4 long, 8 long, 3 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 6 long, 4 long, 6 long, loin.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Caroline de la Soudiere-Niault, Pascal Beyer.
1 872 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
1 092 € Pierre-Hugues Henry, Mme Janine Gandy, Alban Chevalier du Fau.
741 € Alain Chopard.
351 € Guy Chereil, Mme Isabelle Pacault.

Temps total : 04'11"54

2485 ³⁷⁴⁹ **PRIX DU MONT CENIS** **3.800 m**
(Haies)

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 25.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2412 Corazones, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglamoire USA), 70 k, Gerald Laroche (*J Ricou*), FM Cottin (s) **1**

2313 ⁵ **Golden Chop**, h, b, 9 ans, par Muhaymin USA et Vaubecourt (Courtroom), 70 k, Alain Chopard (*D Gallon*), F Nicolle **2**

Shannon Rock, h, bf, 11 ans, par Turgeon USA et Shannondore (Nashamaa IRE), 68 k, Mme Henri Devin (*S Colas*), JP Gallorini (s) **3**

2312 Pythagore (GB), h, b, 12 ans, par Kahyasi IRE et Peony Girl (Phantom Breeze IRE), 72 k, Jean-Pierre Colombu (*F de Giles*), E Clayeux (s) **4**

2234 ⁴ **Quart De Rhum**, h, b, 8 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 71 k (69 k), Charles-Hubert de Chaudenay (*B Meme*), Y Fouin (s) **5**

2416 Flavin, h, 6 ans, 69 k, D Beaunez (*A de Chitray*), Mme P Butel **6**

Valtor, h, 8 ans, (AQ), 68 k, D Penven (*K Nabet*), E Leray (s) **7**

Martinstar, h, 5 ans, 70 k, Mme M Bryant (*M Regairaz*), D Bressou **8**

2418 Livingstone Devaig, h, 6 ans, 69 k (67 k), P Lenogue (*A Merienne*), P Lenogue **9**

2362 Bo Bleu, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), C Boillot (*M Farcinade*), C Boillot **10**

10 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 326 €
3 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 5 long, 3 long, 9 long, courte encolure, 12 long, 1/2 long.

28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs :

4 320 € A.m. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.
2 160 € Alain Chopard.
1 260 € Mme Henri Devin.
855 € Jean-Pierre Colombu.
405 € Charles-Hubert de Chaudenay.

Temps total : 04'47"00

Le jockey Jean Luc BEAUNEZ étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FLAVIN par le jockey Alain de CHITRAY.

2486 ³⁷⁴⁸ **PRIX JOHN CUNNINGTON** **3.400 m**
(Haies. - Femelles)

46 000 € (22 080, 11 040, 6 440, 4 370, 2 070)

Pour pouliches **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 22.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Danse Du Large, f, bb, 4 ans, par Astarabad USA et Quadence De Sivola (Mansonnien), 66 k, Pascal Noue (*A de Chitray*), A Lamotte D'Argy **1**

Taneshka, f, b, 4 ans, par Astarabad USA et Russian Taiga (Turgeon USA), 66 k, Rolland (s) (*A Acker*), M Rolland (s) **2**

Drole D'Idée, f, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Place Au Soleil (Tremolino USA), 67 k, Haras de Saint-Voir (*C Lefebvre*), GAB Leenders **3**

Dame D'Etat, f, b, 4 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Porte D'Auteuil (Network GER), 66 k, Nicolas Cypres (*M Delage*), F Nicolle **4**

2374 ¹ **Decidee Allen**, f, b, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Haida III (Video Rock), 68 k, Bruno Vagne (*J Charron*), PH Peltier **5**

2374 ⁵ **Deesse Du Berlais**, f, 4 ans, 66 k (64 k), Mme C Lucas (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **6**

Diskover, f, 4 ans, (AQ), 66 k, C Trecco (*J Rey*), D Windrif **7**

Rosie Bramble, f, 4 ans, 66 k (64 k), N Madamet (s) (*B Meme*), Y Fouin (s) **8**

2365 ³ **Drowing**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, AS&D Allard (s) (*A Duchene*), G Macaire (s) **9**

Rousseline, f, 4 ans, 66 k (64 k), G Le Baron (*N Gauffenic*), D Windrif **10**

Damara Du Tabert, f, 4 ans, (AQ), 66 k, A Le Clerc (s) (*L Solignac*), A Le Clerc (s) **arr**

11 partants ; 44 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 186 €

Certif. vétérinaire : *Neverchangepartner*.

1 long 1/4, 4 long, 2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 2 long, 10 long, 3,5 long, 10 long.

22 080 € - 11 040 € - 6 440 € - 4 370 € - 2 070 €

Primes aux éleveurs :

3 312 € Pascal Noue, Mlle Beatrice Quennesson, Mlle Josette Feddes.

1 656 € Earl Haras du Camp Bernard.

966 € Haras de Saint-Voir.

655 € Nicolas Cypres.

310 € Bruno Vagne, Andre Vagne.

Temps total : 04'16"83

2487 ³⁷⁵³ **PRIX SOLITAIRE** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 45.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Mon Nickson, h, gr, 7 ans, par Nickname et Linaving (Linamix), 68 k, Ecurie Sagara (*L Phillipperon*), JP Gallorini (s) **1**

2443 ⁵ **L'Espiguette**, f, bb, 6 ans, par Policy Maker (IRE) et Petite Flotilla (Crillon), 66 k, Claude Lalloum (*A de Chitray*), P Lenogue **2**

2354 Tosca La Diva, f, bb, 6 ans, par Simplex et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 69 k, Mlle Larissa Kneip (*D Mescam*), FM Cottin (s) **3**

2353 ³ **Kor fou De Maspie**, h, gr, 8 ans, par Fairly Ransom (USA) et Vagueline De Maspie (Vaguely Pleasant), 69 k, Scea des Collines (*S Paillard*), Mlle AS Pacault **4**

Prince Of Fields, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Great Care USA (El Gran Senor USA), 67 k, Olivier Pruvost (*J Reveley*), J Bertran de Balanda (s) **5**

2313 Vieux Morvan, h, 8 ans, (AQ), 70 k, ♂, N.h. Bloodstock Ltd (*K Nabet*), G Chereil **6**

2415 Pinson Du Rheu, h, 6 ans, 71 k, Mme M Bryant (*G Re*), G Chereil **tbé**

Crack De Reve, h, 5 ans, (AQ), 68 k, S Munir (*G Masure*), G Chereil **tbé**

8 partants ; 34 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 1 371 €

3 long, 3 long, 1 long, 7 long, 1/2 long 3/4.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Suc. Edouard Coirre.

2 340 € Claude Lalloum.

1 365 € Mlle Larissa Kneip, Francois-Marie Cottin.

926 € Armand Teule, Mme Evelynne Carrey.

438 € Jean-Luc Pomeyrol, Andre Legendre, Herve de Watrigant.

Temps total : 05'02"09

2488 ³⁷⁵² **PRIX BEAUTE DE COUR** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, +12 ; 6 ans et +, +14.

Amazone Du Lemo, f, bf, 7 ans, (AQ), par Roli Abi et Iris De La Nuit (Gaspard De La Nuit), 71 k, Maurice Le Floch (*L Solignac*), A Le Clerc (s) **1**

2405 ⁵ **Bullrider**, h, b, 5 ans, par Dream Well et Themis Eria (Signe Divin USA), 68 k, Pierpaolo Cavagnola (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **2**

Branle Bas, h, b, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Formosa (Royal Charter), 72 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), N de Lageneste **3**

Plaisir Fou, h, b, 7 ans, par Le Fou (IRE) et Three Well (Sicyos USA), 69 k, Stephane Leroty (*A Duchene*), J Bertran de Balanda (s) **4**

2259 ³ **Carmin D'Oudairies**, h, al, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et ForlaneV (Quart De Vin), 68 k, Mme Magalen Bryant (*G Re*), G Chereil **5**

2390 ² **Roli Talisker**, h, 7 ans, 72 k, ♂, M Lamour (*B Meme*), Y Fouin (s) **6**

2417 ³ **Robin De Norval**, h, 9 ans, 62 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*Mlle M Lagrange*), ROB Collet (s) **7**

Al Roc, h, 6 ans, 71 k, Passion Racing Club (*J Rey*), D Windrif **8**

2443	Tzarine Du Moutier , f, 10 ans, (AQ), 66 k, ♂, J Bigot (<i>R Bonnet</i>), J Bigot	9
2413	Kipour'son , h, 9 ans, 67 k, ♂, J Seror (<i>L Phillipperon</i>), M Seror	10
2340	Rubis Du Rheu , h, 8 ans, 62 k, M Palussiere (<i>D Brassil</i>), M Palussiere	-
2341	Asdesmar , h, 7 ans, (AQ), 70 k, Mme V Blot (<i>T Beurain</i>), E Leray (s)	-
2414	Sierra Nevada , f, 7 ans, 72 k, C Guedj (<i>M Regairaz</i>), Mlle S Delaroche	arr
2417	Clidan , h, 12 ans, 64 k, C Brun (<i>O Jouin</i>), JR Breton	arr
2366	Spider Horse , h, 8 ans, 64 k, B Vincent (<i>A de Chitray</i>), P Lenogue	arr

15 partants ; 51 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 243 €
3 long, encolure, courte encolure, encolure, 1 long, 8 long, 1 long 1/4, courte tête, 2 long.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
Primes aux éleveurs :
3 960 € Maurice Le Floch.
1 980 € Regis Reveillere, Mme Victoria Teillard.
1 155 € Francois Rimaud.
783 € Haras du Hoguenet, Suc. Emmanuel Trocherie.
371 € Comte Michel de Gigou.

Temps total : 05'00''73

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Matthieu PALUSSIÈRE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre RUBIS DU RHEU n'étant pas conformes.

2489 ³⁷⁵⁰ **PRIX DU COMMANDANT BOSSUT** **3.400 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.
Référence : +10.

2442	Malice Des Epeires , f, bf, 4 ans, par Martaline GB et Maline Des Epeires (Ballingarry IRE), 69 k, Jean-Jacques Gabillat (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	1
2394	Dream Roque , h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Pearl De La Roque (Vilhez USA), 69 ^{1/2} k, Mme Guy Seror (<i>L Phillipperon</i>), M Seror	2
2441	Diable D'Oudairies , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Miss D'Estruval (Pistolet Bleu IRE), 69 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>O Jouin</i>), G Cherel	3
2352	Tiger Back , h, gr, 4 ans, par Hold That Tiger USA et Ovidie [Gold Away (IRE)], 65 ^{1/2} k, Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>Y Kondoki</i>), P Chevillard	4
	Indiga , f, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Shadline [Septieme Ciel (USA)], 70 k (68 k), Pierre Goral (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)	5
2394	Gaelick Kap , f, 4 ans, 66 k, M Denisot (<i>B Meme</i>), J Bertran de Balanda (s)	6
2335	Nurmi GER , h, 4 ans, 69 k, A Vangelisti (<i>R Schmidlin</i>), G Collet	7
	Ole Caballero GER , h, 4 ans, 70 k, Mme P Papot (<i>RL O'Brien</i>), G Macaire (s)	8
2439	Accelerator , h, 4 ans, 67 k, ♂, C Boutin (s) (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	tbé
2348	Naoura , f, 4 ans, 66 k, Ecurie Mirande (<i>D Mescam</i>), Mlle AS Pacault	tbé

10 partants ; 35 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 726 €
6 long, 7 long, 3/4 long, 5 long, 3 long, 10 long, 3,5 long.
26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €
Primes aux éleveurs :
3 960 € Mme Thierry Morenvillez, Mme Dominique Mainard.
1 980 € Mme Robert Mongin.
1 155 € Comte Michel de Gigou.
783 € Gaec de la Seguegne, Sebastien Joucla, Romuald Joucla, Stephane Joucla.
371 € Pierre Goral, Haras du Hoguenet.

Temps total : 04'10''74

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Olivier JOUIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules.

2490 ³⁷⁵¹ **PRIX LA NOUBA** **3.400 m**
(Steeple-Chase. - Femelles)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)
Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas reçu 14.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	D'Accord D'Accord , f, ab, 4 ans, par Sholokhov IRE et Flower Des Champs (Robin Des Champs), 74 k (72 k), Haras de Saint-Voir (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	1
	Jubilatoire , f, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Jaune De Beauvai (Ultimately Lucky IRE), 65 k (66 k), Guy Cherel (<i>T Beurain</i>), G Cherel	2
2324	Viola St Goustan , f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 69 k, Simon Munir (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	3
	Boston Paris , f, al, 5 ans, par Kapgarde et Humoriste (Saint Cyrien), 69 k, Gerald Laroche (<i>J Ricou</i>), D Bressou	4
2371	Ayurveda , f, gr, 5 ans, par Centennial IRE et Al Wathba (Sleeping Car), 71 k, Michel Darchy (<i>J Reveley</i>), W Menuet (s)	5
	Mayberry , f, 5 ans, 70 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	6

6 partants ; 34 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 019 €
code anomalie : CP : *Dabrovka*.
encolure, 4 long, 3/4 long, 12 long, 30 long.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €
Primes aux éleveurs :
3 744 € Haras de Saint-Voir, Patrick Joubert.
1 872 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
1 092 € Albino Bassi.
741 € Suc. Antoinette Ouvry.
351 € Gilles Cachot, Mlle Emma Cachot, Mme Denise Cachot, Mlle Veronique Cheron.

Temps total : 04'14''82

AUTEUIL

0006 077 Samedi 18 mars 2017

Terrain très souple

Commissaires de courses : Jean-Louis VALERIE PERRIN - Amaury de LENCQUESAING - Olivier de La GAROULLAYE - Pierre POURET

2491 ²⁵ **PRIX RUSH** **3.000 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.

	Echiquier Royal , h, b, 3 ans, (AQ), par Martaline GB et Jouable [Garde Royale (IRE)], 66 k, Mme Patrick Papot (<i>J Ricou</i>), D Bressou	1
	Master Dino , h, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 66 k, Simon Munir (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	2
	My Way , h, al, 3 ans, par Martaline GB et Royale Majesty [Nikos (GB)], 66 k, Alain Jathiere (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
	Shark Du Berlais , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Cheetah Du Berlais [Poliglote (GB)], 66 k, Jdg Bloodstock Services (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	4
	Honneur Des Obeaux , h, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Harkosa [Nikos (GB)], 66 k, Mme Nicolas Devilder (<i>O Jouin</i>), N Devilder	5
	Soral De Kerzel , h, 3 ans, 66 k, E Lecoiffier (<i>C Lefebvre</i>), E Lecoiffier	6
	Signifiant , m, 3 ans, 66 k, Haras D'Etreham (<i>A Duchene</i>), G Macaire (s)	7
	Saldorello , h, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>T Beurain</i>), G Cherel	8
	Jatiluwh , h, 3 ans, 66 k (67 ^{1/2} k), G Cherel (<i>D Cottin</i>), G Cherel	9
	Enzoworld , h, 3 ans, 66 k, G Hanouna (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	10
	Yard Bird , h, 3 ans, 66 k, South Kensington Stables Ltd (<i>A de Chitray</i>), J Bertran de Balanda (s)	-
	Calinight , h, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>T Henderson</i>), G Cherel	-
	Tomellozo , h, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>G Re</i>), G Cherel	-
	Savagnin , h, 3 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>S Paillard</i>), G Cherel	-
	Charming Dream , h, 3 ans, 66 k, JD Cotton (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr
	Zarisk , h, 3 ans, 66 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	arr

16 partants ; 23 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 429 €
1,5 long, 1 long 1/4, 2 long, 5 long, 7 long, 1 long 1/4, 1/2 long, encolure, 1/2 long 3/4.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Xavier Leredde, Daniel Desforges.
1 980 € Gaec de la Seguegne, Jean-Michel Campos.
1 155 € Earl Haras de L'Hotellerie.
783 € Jean-Marc Lucas.
371 € Mme Nicolas Devilder.

Temps total : 03'51''91

Après avoir entendu en ses explications le jockey David COTTIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

2492 29 PRIX DIDIER MESCAM **3.500 m**
(Steeple-Chase)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné un steeple-chase à Auteuil (A Réclamer excepté). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Un souvenir sera remis par Madame Didier MESCAM, au propriétaire, à l'entraîneur et au jockey du cheval gagnant.

- 2409 2 Prince Ali**, h, af, 4 ans, par Kapgarde et Novolae (GB) (Coroner IRE), 69 k, Simon Munir (*K Nabet*), G Macaire (s) **1**
- 2409 Sreilighonn**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Eliga (Turgeon USA), 67 k, Simon Munir (*G Masure*), F Nicolle **2**
- Discret Et Royal**, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Ma Royale (Garde Royale (IRE)), 67 k, Mme Magalen Bryant (*A Acker*), M Rolland (s) **3**
- 2352 5 L'Estran**, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Lesoquera (Lesotho USA), 73 k, Gilbert Lenzi (*S Paillard*), G Chereh **4**
- 2352 Middle**, h, gr, 4 ans, par Smadoun et Memorial (Homme De Loi IRE), 70 k, Haras de Beauvoir (*D Cottin*), G Chereh **5**
- 2303 1 Goddess Freja**, f, 4 ans, 65 k, U Sjoberg (*O Jouin*), P Cottin **6**
- 2407 Desideria**, f, 4 ans, (AQ), 68 k, G Chereh (*G Re*), G Chereh **7**
- 2442 De D'Or Esqua**, h, 4 ans, 67 k (65 k), L Jamault (*M Farcinade*), O Regley **thé**

8 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 107 €

Sans motif : *Vittel Menthe*.

1/2 long, 4 long, 1,5 long, courte tête, 2,5 long, 15 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Yves Lemonnier, Guillaume Macaire.

1 872 € Ecurie Pegase, Mlle Sabine Mottier.

1 092 € Mlle Marie-Laure Besnoin.

741 € Guy Chereh, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giro-Pacault.

351 € Earl de Cordelles, Antoine Lamotte D'Argy.

Temps total : 04'40''06

2493 24 PRIX PREDICATEUR **3.900 m**
(Haies. - Handicap divisé)

(L.)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 5 ; 6 ans et +, + 7.

- 2416 3 Achour**, h, b, 6 ans, par Limnos JPN et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 69 k, Gerard Augustin-Normand (*M Delmares*), FM Cottin (s) **1**
- 2233 Silver Axe**, h, gr, 7 ans, par Silver Cross et Maraxa (Marathon USA), 72 k, Mme Geraldine Reille-Villedey (*JL Beaunez*), Mme P Butel **2**
- Ami Sol**, h, b, 6 ans, par Solon GER et Amen GER (Dashing Blade GB), 68 k, Gold And Blue Ltd (*D Ubeda*), Mlle I Gallorini **3**
- 2416 4 Capharnaum**, h, al, 5 ans, (AQ), par Le Triton (USA) et Imperia II (Beyssac), 66 k, Xavier Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) **4**
- 2230 3 Ci Blue**, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev USA), 64 k, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), Y Fouin (s) **5**
- Rock The Race**, h, b, 6 ans, par Whipper USA et Choc Ice (IRE) (Kahyasi IRE), 76 k, Gerard Deprez (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) **6**
- 2416 7 Tom Mix**, h, b, 7 ans, par Sunday Break JPN et Tangshan CAN (Zilzal USA), 63 k, Mme Georges Sandor (*B Meme*), Y Fouin (s) **7**
- Kyalco**, h, 7 ans, 65 k (66 k), S Munir (*J Charron*), PH Peltier **8**
- 2412 4 Intrinseque**, h, 5 ans, 63 k, ♂, Ecurie Azur Racing (*S Bourgois*), Y Fertillet (s) **9**
- Ultra Lucky**, h, 9 ans, 68 k, E Aubree (*J Reveley*), E Aubree **10**
- Rennsenas**, h, 6 ans, 68 k, M Delaunay (*J Duchene*), P Quinton (s) **-**
- 2412 Saint Poursain**, h, 5 ans, 68 k, ♂, G Lenzi (*G Re*), G Chereh **-**
- Galop Marin IRE**, h, 5 ans, 69 k, Mme P Papot (*M Regairaz*), D Bressou **-**

- 2236 Victor Harbor**, h, 6 ans, 66 k, H de la Brosse (*T Beaurain*), Y Fertillet (s) **-**
- 2353 1 Compatriote**, h, 10 ans, 67 k, P Le Geay (*A de Chitray*), P Le Geay **arr**
- Bossa Nova**, f, 6 ans, 65 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **arr**
- Anemos**, h, 10 ans, 65 k, P Leblanc (*O Jouin*), P Leblanc **arr**

17 partants ; 56 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 606 €

Certif. vétérinaire : *Pasquiphard*.

Chev. élim. : *Pagomix, Briaree (IRE), Complicated, Funny Peter, Akawy, Sable Bleu*.

Chev. retir. : *Mayberry*.

1 long 1/4, 1 long, 2,5 long, 2,5 long, 3/4 long, 3 long, 1 long 1/4, courte encolure, courte encolure.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Francois-Marie Cottin.

3 465 € Francis Dunn.

2 047 € Suc. Jean-Louis Lucas, Mme Ursula Roder.

1 417 € Francois-Marie Cottin.

787 € Philippe Mehat, Michel Mehat.

551 € Joseph Hayoz.

393 € Georges Sandor.

Temps total : 04'44''68

A l'issue de la course après avoir entendu en ses explications le jockey Michael DELMARES, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (9 coups, 3ème infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Baptiste MEME sur la performance du hongre TOM MIX (arrivé 7ème). Le jockey a déclaré qu'il s'agissait d'un hongre délicat, qu'il avait placé comme lors des courses précédentes à l'arrière du peloton, mais il n'avait pas été en mesure de se rapprocher plus tôt.

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

2494 30 PRIX FERNAND ROY **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu une allocation de 17.000 en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 14.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2341 2 Bagatelle De Thaïx**, f, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Mange De Thaïx (Mont Basile), 69 k, Maurice Bertin (*D Gallon*), F Nicolle **1**
- 2301 Baraka De Thaïx**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Dom Alco et Jaka De Thaïx (Kadalko), 69 k, Simon Munir (*D Cottin*), G Chereh **2**
- 2445 2 Ucelo Du Mee**, h, b, 9 ans, (AQ), par Snow Cap et British Nellerie (Le Pontet), 74 k, Leray (s) (*K Nabet*), E Leray (s) **3**
- 2354 3 Ubac Des Places**, h, b, 9 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 66 k, Ecurie Couderc (*B Fouchet*), T de Lauriere **4**
- 2279 Zara Blue**, f, b, 9 ans, (AC), par Dom Alco et Honey Blue (Saint Cyrien), 68 k, Ecurie Sagara (*L Phillipperon*), Mlle I Gallorini **5**
- 2402 3 Bob De La Cheneau**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, Chemin & Herpin (s) (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) **6**
- Boy De La Brunie**, h, 6 ans, (AA), 72 k, J Crouzillac (*B Lestrade*), G Macaire (s) **7**
- A Posteriori**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, TA Killoran (*P Carberry*), L Carberry (s) **8**
- 2338 4 Boy Sweet**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, P Coveliers (*O Jouin*), D Berra **9**
- Blistrac**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, Mme M Cochonneau (*C Lefebvre*), N Paysan **arr**

10 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 884 €

Sans motif : *Africaner*.

tête, 1 long, 2 long, 2 long, 1/2 long 3/4, 1 long, loin, 1 long 1/4.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Michel Bourgneuf.

1 872 € Michel Bourgneuf.

1 092 € Jacques Hersent, Mme Jacqueline Hersent.

741 € Thierry de Lauriere, Mme Marie-Pierre Lejeune.

351 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.

Temps total : 06'02''99

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Martine COCHANNEAU par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2495 26 PRIX D'INDY **3.600 m**
(Haies. - Groupe III)

135 000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 25.000.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- De Bon Coeur**, f, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Santa Bamba (Saint Des Saints), 67 k, Jacques Detre (*J Reveley*), F Nicolle
D'Vina, f, gr, 4 ans, par Smadoun et Lady Of Men (Lord Of Men GB), 67 k (68 k), Gerald Laroche (*D Cottin*), R Chotard
2396 1 Darling Des Bordes, h, b, 4 ans, par Balko et Miss Berry (Cadoudal), 66 k, Mme Patrick Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s)
Kalifko, h, bf, 4 ans, par Montmartre et Kakira (Cadoudal), 69 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou
2436 2 Got Away, f, b, 4 ans, par American Post GB et Hideaway Girl GB (Fasliyev USA), 66 k, Philippe Peltier (*J Charron*), PH Peltier
Liberatore, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Magic Poline (Tremolino USA), 66 k, Ecurie Sagara (*L Philipperon*), JP Gallorini (s)
2335 2 Daddy Banbou, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Pointe Banbou (Epistolaire IRE), 65 k, John Studd (*C Lefebvre*), GAB Leenders
Desinvolte, m, 4 ans, 69 k, Mme M Gozlan (*T Beaurain*), P Leblanc

8 partants ; 9 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 621 €

Certif. vétérinaire : *Chanducoq*.

1/2 long 3/4, 3,5 long, 3,5 long, courte encolure, 1 long 1/4, 2,5 long, 3/4 long.

60 750 € - 29 700 € - 17 550 € - 12 150 € - 6 750 € - 4 725 € - 3 375 €

Primes aux éleveurs :

- 9 112 € Haras de Saint-Voir, Jacques Detre.
 4 455 € Michel Pehu, Mme Laetitia Barbier.
 2 632 € Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.
 1 822 € Haras des Coudraies.
 1 012 € Michel Monfort, Julien Monfort.
 708 € Mme Sylviane Jeffroy, Philippe Cochard, S.c.e.a. des Prairies.
 506 € Mme Evelyne Bancheureau.

Temps total : 04'26''57

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey James REVELEY, les Commissaires lui ont adressé des observations pour s'être déporté vers l'extérieur à l'entrée de la ligne d'arrivée.

2496 31 PRIX TROYTOWN **4.400 m**
(Steeple-Chase. - Groupe III)

155 000 € (69 750, 34 100, 20 150, 13 950, 7 750, 5 425, 3 875)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 45.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 105.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

- 2415 Perfect Impulse**, f, bb, 5 ans, par Poliglote (GB) et Aubane (Cadoudal), 64 k, Richard Corveller (*T Lemagner*), A Chaille-Chaille
2278 3 Paulougas, h, bf, 5 ans, par Turgeon USA et Bois Cherie (The Shadow), 68 k, Mme Patrick Papot (*J Ricou*), D Bressou
Storm Of Sainly, h, bf, 8 ans, par Saint Des Saints et The Storm [Garde Royale (IRE)], 72 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s)
Beguïn D'Estruval, h, al, 6 ans, (AQ), par Martaline GB et Rose D'Estruval (Lavirco GER), 68 k, Mme Bernard Le Gentil (*J Reveley*), G Macaire (s)
2415 3 Bipolaire, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Kenna (Epervier Bleu GB), 67 k (68 k), Jacques Detre (*D Cottin*), F Nicolle
2415 6 Djagble, h, b, 6 ans, par Astarabad USA et Three Well (Sicyos USA), 68 k, Jean-Pierre Raymond (*A de Chitray*), J Bertran de Balanda (s)
2415 5 Saint Pistol, h, b, 9 ans, par Saint Des Saints et Miss Pistol (Pistolet Bleu IRE), 68 k, Mme Patrick Papot (*A Duchene*), L Viel (s)
2411 1 Vicomte D'Anjou, h, 6 ans, 67 k, ♂, A Vandenhove (*O Jouin*), L Viel (s)
2411 Rasique, h, 7 ans, 66 k, C Machado (*M Delmares*), FM Cottin (s)
Kelthomas, h, 8 ans, 70 k, JM Baudrelle (*J Charron*), JM Baudrelle
LA Sulfureuse, f, 6 ans, 66 k, X Kepa (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)
2370 5 Jemy Baie, h, 8 ans, 69 k, Ecurie Michel Postic (*D Mescam*), A Le Clerc (s)
 12 partants ; 18 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 620 €
 1 long, 3 long, encolure, 1,5 long, encolure, 3/4 long, encolure, 3/4 long, 4,5 long.
 69 750 € - 34 100 € - 20 150 € - 13 950 € - 7 750 € - 5 425 € - 3 875 €

Primes aux éleveurs :

- 10 462 € Olivier Tricot.
 5 115 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Helene Papot, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.
 3 022 € Jeannot Andt.
 2 092 € Mme Bernard Le Gentil.
 1 162 € Thierry Cypres, Jacques Cypres.
 813 € Haras du Hogueuet, Suc. Emmanuel Trocherie.
 581 € Mme Roland Roisnard, Mme Marie-Elisabeth Rineau.

Temps total : 05'51''32

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Michael DELMARES (8 coups, 4ème infraction) et Tristan LEMAGNEN (8 coups, 2ème infraction), les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 8 et 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

2497 27 PRIX SAMARITAIN **3.500 m**
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru deux fois. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- D'Entree De Jeu**, f, al, 4 ans, (AQ), par Network GER et Loi Du Plus Fort (Snurge IRE), 65 k (66 k), Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), N de Lageneste
Couteuse, f, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Madisone Fool (Useful), 70 k, Fabrice Foucher (*T Beaurain*), F Foucher
Delta Des Obeaux, f, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 65 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder
Down Under, f, b, 4 ans, (AQ), par Laveron GB et Sacree Mome (Dark Moondancer GB), 65 k, Lord Daresbury (*T Gueguen*), F Nicolle
Divine Alko, f, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Sheer Wood (Astarabad USA), 65 k, Jerry Planque (*A Gasnier*), J Planque
Darling Collonges, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant (*D Ubeda*), M Rolland (s)
Cristaline Du Repa, f, 5 ans, (AQ), 69 k, Chemin & Herpin (s) (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)
Damoiselle Allen, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), B Vagne (*J Charron*), PH Peltier
Discretion, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Haras de Saint-Voir (*B Gelhay*), E Vagne (s)
Chanson Ecossaise, f, 5 ans, (AQ), 69 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
2348 Darasta, f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), ♂, G Cherel (*G Re*), G Cherel
Donasland, f, 4 ans, (AQ), 65 k, T Cypres (*A de Chitray*), E&G Leenders (s)
2392 Crocodelle, f, 5 ans, (AQ), 69 k, A Sannier (*Mr A Lemarie*), thé A Sannier

13 partants ; 28 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 715 €

10 long, 10 long, courte tête, 5 long, 4,5 long, 4 long, 10 long, 2,5 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

- 3 456 € Haras de Saint-Voir.
 1 728 € Michel Blanche, Jacques Provost.
 1 008 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.
 684 € Mlle Fanny Cypres.
 324 € Claude Menard.

Temps total : 04'24''45

2498 28 PRIX LILIAM **3.900 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

- 2418 Vicking Maker**, h, b, 8 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ire Account (Our Account USA), 70 k (66 k), Mme Nicolas Devilder (*V Bernard*), N Devilder
2370 2 Aragorn D'Alalia, h, b, 7 ans, (AA), par Iris De La Brunie et Miss Libertine (Zeffir), 70 k, Christophe Andre (*B Bourez*), F Nicolle
2329 3 Varda Des Obeaux, f, b, 8 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeaux (April Night), 70 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder

2418	4	Sun Zephir , h, b, 8 ans, par Daliapour IRE et Zephira Crown (True Brave USA), 68 k (64 k), Mme Paulette Charleuf (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	4
2418	3	Vangel De Cerisy , h, b, 8 ans, par Vangelis USA et Midalisy (Medaaly GB), 71 k (67 k), Carlo David Robba (<i>A Teissieux</i>), M Pimbonnet	5
2418		Irakien , h, 5 ans, 67 k, C Stedman (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	6
2413	6	Niquos , h, 8 ans, 71 k, M Martinez (<i>C Lefebvre</i>), E Lecoiffier	7
		Cherek , h, 5 ans, 69 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Philliperon</i>), ROB Collet (s)	8
2418	1	Vic Royal , h, 8 ans, (AQ), 71 k (67 k), PY Merienne (<i>A Merienne</i>), J Merienne	9
2418		Kami Kaze , h, 6 ans, 69 k, GC Rudolf (<i>S Bourgois</i>), GC Rudolf	10
		Viking Des Ongrais , h, 8 ans, 68 k, Chemin & Herpin (s) (<i>S Paillard</i>), Chemin & Herpin (s)	-
		Espoir Du Ninian , h, 6 ans, 69 k (64 ¹ / ₂ k), D Duperré (<i>Mlle A Ferrer</i>), B Beaunez	-
2418		Chez Pedro IRE , h, 5 ans, 68 k, Mme P Papot (<i>J Ricou</i>), D Bressou	-
2353	5	Turkey Jackson , h, 7 ans, 69 k, Ecurie Febus (<i>A Duchene</i>), F Sanchez	-
2220	2	Paco Keed , h, 6 ans, 72 k, P Bonnifait (<i>D Mescam</i>), Y Gourraud (s)	-
		Xpo Universel , h, 8 ans, 68 k (65 k), F Murphy (<i>R Morgan Murphy</i>), F Murphy	-
2436		Melodie D'Un Soir , f, 5 ans, 72 k, Mme C Braire (<i>B Claudic</i>), REMY Nerbonne	-
2431		Bigodou , h, 6 ans, (AQ), 69 ¹ / ₂ k (65 ¹ / ₂ k), W Rykart (<i>Y Kondoki</i>), P Chevillard	arr

18 partants ; 18 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 0 €

4 long, 1 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 4,5 long, tête, 1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 3/4 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Yvon Cadoret.
1 980 € Patrick Soudier, Alain Vieille.
1 155 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle.
783 € Mme Joelle Ventre, Didier Louis.
371 € Olivier Varin.

Temps total : 04'49''27

TOULOUSE

0545 077

Samedi 18 mars 2017

Commissaires de courses : Robert INFANTI - Philippe LIEUX - Michel EMPEYTAZ

2499 3177 PRIX ARVINC (Haies) 3.500 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

		Vision Du Pont , f, bf, 4 ans, par Vision D'Etat et Santariyka (Saint Des Saints), 69 k (67 k), Jacques Detre (<i>S Cossart</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	1
2310		Dansili Prince , h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Queen Poline (Tremolino USA), 71 k (69 k), Ron Davies (<i>Mlle N Desoutter</i>), D Henderson	2
2381		Moll Cutpurse GB , f, b, 4 ans, par Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB (Compton Place GB), 65 k (63 k), Nicholas Hughes (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), D Henderson	3
2420	1	Shakadame , f, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Source Limpide (Lord Of Men GB), 68 k, Richard Corveller (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	4
2326	2	Diane Du Chenet , f, b, 4 ans, par Irish Wells et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 68 k, Mlle Isabelle Gallorini (<i>A Desvaux</i>), Mlle I Gallorini	5
2381	2	Irish Nonantais , h, 4 ans, 68 k, Scea Haras de Peyre (<i>E Bureller</i>), E Papon	6
		Scarabi , m, 4 ans, 68 k (66 k), A Feghouli (<i>A Estraboli</i>), E Dell'Ova	7
2421	4	Tama , f, 4 ans, 67 k, Ecurie Kura (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	8
		Lucky Net Love , h, 4 ans, 70 k, P Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	tbé

9 partants ; 54 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 919 €

Certif. vétérinaire : Wa Vertige.

3 long, 9,5 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 5,5 long, 2,5 long, 20 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Thierry Cypres.

756 € Ron Davies.

441 € Nicholas Hughes, prime non attribuée.

299 € Richard Corveller.

141 € Mlle Marie-Laure Besnoin.

Temps total : 04'16''59

Le hongre WA VERTIGE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Le jockey Alexis POIRIER étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche DIANE DU CHENET par le jockey Alban DESVAUX.

2500 3178 GRAND STEEPLE-CHASE DE TOULOUSE - GRAND PRIX DYNAVENA/CERES 4.200 m (Steeple-Chase. - Handicap)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places).

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, + 8 ; 6 ans et au-dessus, + 10.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, + 8 ; 6 ans et +, +10.

2350	2	Kathoa , h, bb, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Sans Excuse (Execute), 62 k, Gustave Bouthors (<i>S Carrere</i>), J Ortet (s)	1
2398	2	My My My Diliza GB , f, bf, 6 ans, par Sakhee's Secret GB et Diliza GB (Dilum USA), 62 k, Frederic Sanchez (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), F Sanchez	2
2299	4	Uptown Girl Mail , f, al, 9 ans, par Malinas GER et Favilla Mail (River Mist USA), 67 k, Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	3
2366	2	A Dieu Vat , h, bb, 7 ans, par Presenting GB et Montanara Paris (Turgeon USA), 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>K Dubourg</i>), N de Lageneste	4
2380	5	Saline Rose , f, b, 7 ans, par Bonbon Rose et Art Deco (Art Bleu GB), 65 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	5
		Fyrmyin , h, 6 ans, 67 k, JC Ravier (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	6
		Chinco Star , h, 5 ans, 67 k, Ecurie Zingaro (<i>A Desvaux</i>), Mlle I Gallorini	7
2369	1	Titanesque , h, 10 ans, 70 k, Y Lemonnier (<i>S Cossart</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	8
2311	1	Zeaudiak , h, 5 ans, 66 k, P Conquedo (<i>E Chazelle</i>), H Lageneste (s)	tbé
2427	2	Cromwelle , f, 5 ans, (AQ), 62 k, Gold And Blue Ltd (<i>Mr A Zulliani</i>), Mlle I Gallorini	tbé

10 partants ; 38 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 348 €

Sans motif : *Bassika D'Airy*.

Certif. vétérinaire : Brune Ecossoise.

1,5 long, 2,5 long, 7,5 long, 2,5 long, 6,5 long, 1 long 1/4, loin.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Gustave Bouthors.

1 440 € M.c. Humby, prime non attribuée.

840 € Bernard Le Courtois.

570 € Haras de Saint-Voir.

270 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 05'08''01

Le jockey Alexis POIRIER étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CHINCO STAR par le jockey Alban DESVAUX.

ARGENTAN

0303 078

Dimanche 19 mars 2017

Commissaires de courses : Jean de PONCINS - Emmanuel LECLERC - Didier JULIEN

2501 3491 PRIX DE COMMEAUX (Steeple-Chase. - A réclamer) 3.600 m

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase (à réclamer excepté) et mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k, 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2403	3	Drolede Mome , h, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Chedoun (Cardoun), 70 k (66 k), (9.000), Serge Foucher (<i>V Bernard</i>), S Foucher	1
2432	3	Dacaraville , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Magic Poly [Poliglote (GB)], 70 k, (11.000), Jerome Poumaillou (<i>Y Plummas</i>), D Berra	2

2391	Henkie , h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 68 k (64 k), (7.000), ♂, Marion (s) (<i>M Govaerts</i>), J Marion (s)	3	
	Jukskei Sweep , h, b, 4 ans, par Bonbon Rose et Kyalami (Kahyasi IRE), 72 k (68 k), (11.000), Mme Marie-France Besnard (<i>R Le Stang</i>), P Bourgeois	4	
2403	Great Reef , h, b, 4 ans, par Fuisse et Great News [Bering (GB)], 70 k (66 k), (9.000), ♂, Philippe Cottin (<i>Y Kondoki</i>), P Cottin	5	
2403	Sagamiswaki , f, 4 ans, 66 k, (7.000), ♂, D Bernier (<i>C Couillaud</i>), D Bernier	6	
	Soldier's Queen , h, 4 ans, 68 k, (7.000), D Grandin (<i>S Bourgeois</i>), JY Artu (s)	arr	
2300	Night Gigolo AUT , h, 4 ans, 70 k (66 k), (9.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallee (<i>T Gaullier</i>), S Foucher	tbé	
2395	Mareskia Talisker , f, 4 ans, 70 k, (11.000), W Travers-Durand (<i>A Desvaux</i>), W Menuet (s)	tbé	
	9 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 179 € 1,5 long, 10 long, 3 long, 1 long, 8 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 € Primes aux éleveurs : 792 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere. 396 € Jerome Poumaillou, David Lumet, Haras D'Etreham. 231 € Boutin (s), Jean-Pierre Vanden Heede. 156 € E.a.r.l. Elevage des Loges. 74 € Erick Bec de la Motte, Jose Bruneau de la Salle. Dacaraville , réclamée 11.000,00 € par JOSEF AICHNER. Temps total : 04'13"40		
2502	PRIX D'AUTEUIL (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	4.250 m	
	13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, reçu 2.500 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
2470	Dastary D'Airy , h, bf, 4 ans, (AQ), par Astarabad USA et Panzara D'Airy (Cadoubel), 67 k, Guy Chereh (<i>G Re</i>), G Chereh	1	
	Diam's Des Dunes , f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Kaline Rochelaise (Epervier Bleu GB), 65 k (65 ^{1/2} k), Ecurie des Dunes (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	2	
	Delire D'Estruval , h, b, 4 ans, (AQ), par Youmzain IRE et Question D'Estruval (Phantom Breeze IRE), 67 k (65 k), Mme Bernard Le Gentil (<i>P Dibatista</i>), G Macaire (s)	3	
2400	Doulos , h, gr, 4 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Ovide (Brier Creek USA), 67 k (65 k), Jean Michel (<i>V Bernard</i>), J Planque	4	
	Derby Plus , h, gr, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins (Kadalko), 67 k, Pascal Journiac (<i>A Desvaux</i>), P Journiac	5	
2320	Dame Groom , f, 4 ans, (AQ), 66 k, J Delaunay (<i>C Couillaud</i>), J Delaunay	6	
2316	Deejean , h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), M.I. Bloodstock Ltd (<i>R Mayeur</i>), G Chereh	tbé	
2326	Daquita Des Obeaux , f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 ^{1/2} k), Mme N Devilder (<i>R Le Stang</i>), N Devilder	tbé	
	8 partants ; 20 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 113 € 4 long, 1/2 long, 2 long, 2,5 long, 15 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 € Primes aux éleveurs : 936 € Claude-Yves Pelsy. 468 € Mlle Patricia Lebocey, Patrice Quinton, Mme Solange Esnouf. 273 € Mme Bernard Le Gentil. 185 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet. 87 € Pascal Journiac, Haras de Saint-Voir. Temps total : 05'07"70		
2503	PRIX DE MOULINS SUR ORNE (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	4.250 m	
	13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 4.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
	Camiflora , f, br, 5 ans, (AQ), par Charming Groom et Flaurella (Rose Laurel IRE), 68 k, Dirk Huyck (<i>A Gasnier</i>), A Lacombe	1	
2338	Casino Des Bois , h, al, 5 ans, (OC), par Nidor et Picette (Alamo Bay USA), 71 k, ♂, Leray (s) (<i>D Mescam</i>), E Leray (s)	2	
2321	Chat Pitre , h, bf, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Pibale (Cyborg), 67 k, Gilles Chaignon (<i>MA Dragon</i>), GIL Chaignon	3	
2404	Cyrano De Fretel , h, al, 5 ans, (AQ), par Balko et Napril' de Mai (April Night), 71 k (69 k), ♂, Julien Merienne (<i>L Ganne</i>), J Merienne	4	
	Calonge , f, b, 5 ans, (AQ), par Kap Rock et Nouvelle Vague (Ragmar), 72 k, Mme Jacques Cypres (<i>W Lajon</i>), E&G Leenders (s)	5	
2459	Coquine Mome , f, 5 ans, (AQ), 66 k, L Viel (s) (<i>K Dubourg</i>), L Viel (s)	6	
	Comete D'Oudairies , f, 5 ans, (AQ), 65 k, A Le Clerc (s) (<i>C Couillaud</i>), A Le Clerc (s)	7	
	Codesso , h, 5 ans, (AQ), 67 k (67 ^{1/2} k), Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>G Denuault</i>), D Bernier	arr	
2465	Camazeens , h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), W Menuet (s) (<i>V Bernard</i>), W Menuet (s)	arr	
	Christo Du Reponet , f, 5 ans, (AQ), 65 k, Scea des Collines (<i>T Gaullier</i>), S Foucher	arr	
2318	Casatchok , h, 5 ans, (AQ), 68 k, G Lenzi (<i>G Re</i>), G Chereh	tbé	
	11 partants ; 20 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 104 € 3 long, 3 long, 2 long, 3 long, 1,5 long, 15 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 € Primes aux éleveurs : 936 € Mme Anne Lambert, Jacques Pohardy, Suc. Armand Humeau, Mme Marie-Therese Samson. 468 € Remi Lardeux, Henri Lardeux. 273 € Gilles Chaignon. 185 € Freddy Bouron, Mme Estelle Bouron, Alexis Bouron, Quentin Bouron. 87 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. Temps total : 05'06"30 Le départ de la 3ème course a été retardé de 30 minutes, les jockeys ayant refusé de prendre le départ. Ils ont contesté la décision des Commissaires de poser des plots pour décorer les virages, après la 2ème course, pour des raisons de sécurité. Après consultation des entraîneurs et audition des jockeys, les plots ont été retirés et le départ a été donné avec 30 minutes de retard.		
2504	PRIX RENE COUETIL (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	4.250 m	
	13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop. Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 18.000 (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
2346	Van Gogh Du Granit , h, b, 8 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Etnou (Le Pontet), 69 k (67 k), ♂, Pierre-Olivier Robert (<i>M Govaerts</i>), J Marion (s)	1	
2342	Balnilla , f, b, 6 ans, (AQ), par Balko et Pampanilla (April Night), 68 k, Ecurie Le Pied A L'Etrier (<i>W Lajon</i>), E&G Leenders (s)	2	
2353	Cote Mer , h, b, 5 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Quelle Mome (Video Rock), 71 k, Haras de Beauvoir (<i>G Re</i>), G Chereh	3	
2376	Black Pearl Tavel , f, gr, 6 ans, (AQ), par Al Namix et Quiza (Ungaro GER), 70 k, Jean-Luc Pignet (<i>A Gasnier</i>), J Zuliani	4	
2373	Balzane Du Bois , f, bf, 6 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Ophelie Du Bois [Ballero (USA)], 69 k, Scea des Collines (<i>MA Dragon</i>), S Foucher	5	
	Unedor , f, 9 ans, (AQ), 70 k, G Hardou (<i>G Denuault</i>), D Cadot (s)	6	
	Voleur D'Avoine , h, 8 ans, (AQ), 71 k (69 k), T Cailleteau (<i>V Bernard</i>), T Cailleteau	arr	
2302	Vivamar , h, 8 ans, (AQ), 71 k, CE Walsh de Serrant (<i>D Mescam</i>), E Leray (s)	arr	
	Amor Doloroso , f, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	arr	
	9 partants ; 31 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 244 € 1/2 long, 1/2 long, 6 long, courte encolure, 3/4 long. 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 € Primes aux éleveurs : 936 € Pierre-Olivier Robert. 468 € Bernard Delvigne. 273 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 185 € Jean-Luc Pignet. 87 € Ernest Renaudier. Temps total : 04'57"40 A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Wilfrid LAJON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (plus de 6 coups)		
2505	PRIX DES GRESILLONS (Steeple-Chase. - Cavalières et Gentlemen-riders)	4.250 m	
	14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 11.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 5 ans, 66 k, 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.		

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

- 2382** ¹ **Prince Sumitas**, h, b, 6 ans, par Sumitas GER et Princesse Irena (Apple Tree), 68 k (66 k), Claude Patfoort (*Mlle B Guenet*), G Macaire (s)
- Gulio**, h, al, 5 ans, par Grand Couturier GB et Torche Solaire (Caerleon USA), 66 k, Ecurie des Dunes (*Mr R Boisnard*), P Quinton (s)
- 2405** ⁴ **Alcapital**, h, gr, 6 ans, par Al Namix et Alvareda (Polish Summer GB), 69 k (67 k), Walter Rykart (*Mr J Foucher*), L Postic
- 2404** **Montit**, h, gr, 5 ans, par Montmartre et Bordanova (High Yield USA), 69 k (67 k), Mme Victor Blot (*Mr G Viel*), E Leray (s)
- Grand Plumier**, h, bf, 7 ans, par Malinas GER et Belle Plume (Beyssac), 68 k (66 k), Jean-Maurice Jouteau (*Mr C Riou*), JM Jouteau
- Haletiere**, f, 10 ans, 68 k (66 k), J Gendry (*Mr S Maussion*), J Gendry
- 2417** **Craspouette**, h, 6 ans, 69 k (67 k), Mme MF Besnard (*Mr CA Prunault*), P Bourgeais **arr**
- Union Des Pictons**, f, 9 ans, 71 k, C Dubourg (*Mr P Dubourg*), C Dubourg **dér**
- 2375** ² **Kaperia**, f, 9 ans, 69 k, ♂, J Uzel (*Mr T Guineheux*), J Planque **tbé**
- Gondeti**, h, 6 ans, 68 k (66 k), R Guillaume (*Mr O Thomas*), S Gouyette **tbé**
- 10 partants ; 41 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 352 €
6 long, 12 long, 3 long, 1 long, 4 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €
- Primes aux éleveurs :
1 008 € Marc Bouyssou, Xavier Cheyrou.
504 € Jose de Muynck.
294 € Claude Michel.
199 € Jean-Luc Alnet.
94 € Mlle Veronique Libbrecht, Xavier Libbrecht.

Temps total : 04'58"00

2506 ³⁴⁹⁶ **PRIX DE MARCEI** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

- 2427** ⁴ **Ardahan**, h, gr, 5 ans, par Azamour IRE et Artistica (IRE) (Spectrum IRE), 67 k, Ecurie de Roebeck (*Y Kondoki*), P Cottin
- Bolero De Kerker**, h, b, 6 ans, par Freedom Cry GB et Nouba De Kerker (Dounba), 68 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s)
- Arcancier Val**, h, b, 6 ans, par Le Balafré et Zenita Des Brosses (Nononito), 70 k, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang
- Grand Vertige**, h, bf, 5 ans, par Vertigineux et Guimpe [Charge D'Affaires (GB)], 67 k, Tony Cailleateau (*Mr P Dubourg*), T Cailleateau
- Cyclamen Rose**, f, bf, 5 ans, par Al Namix et Quetcha D'Isigny (Silver Rainbow GB), 64 k (66 k), Mme Jean Picard (*MA Dragon*), J Zuliani
- 2376** ⁴ **Beauteactuelle**, f, 6 ans, (AQ), 66 k, PH Nicolas (*C Couillaud*), PH Nicolas **arr**
- 2467** **Kibaki**, h, 6 ans, 68 k, P Gouabau (*D Thomas*), E Leray (s) **dér**
- 2376** **Batoum Ludois**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, P Journiac (*K Dubourg*), P Journiac **tbé**
- 8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 211 €
Eng. sup. : *Kibaki*
code anomalie : DE : *Jolyjojo Dagrostis*.
3/4 long, 10 long, 1/2 long, 1,5 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
864 € Haras de S.a. Aga Khan Scea.
432 € Mme Kerstin Drevet.
252 € Frederic Heudiard, Jacky Conan.
171 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
81 € Mme Jean Picard.

Temps total : 06'09"90

Le hongre JOLYJOJO DAGROSTIS ayant refusé de prendre le départ après plusieurs sollicitations a été déclaré non partant et les paris sur ses chances ont été remboursés.

2507 ³⁴⁹⁷ **PRIX DE NECY** **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k., 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2434** ² **Alixane**, f, b, 10 ans, par Sleeping Car et Fleur D'Un Jour (Satin Wood IRE), 71 k, Bernard Beaufilets (*MA Dragon*), S Foucher
- 2402** **Vas Y Francki**, h, b, 8 ans, par Robin Des Champs et Shendandoah (Hamas IRE), 68 k (66 k), Chemin & Herpin (s) (*Y Kondoki*), Chemin & Herpin (s)
- 2425** ² **Evangelino**, h, b, 8 ans, par Vangelis USA et Gay Native (Gay Minstrel), 69 k, ♂, Jean-Paul Gasnier (*A Gasnier*), JP Gasnier
- 2406** ¹ **Omar**, h, b, 8 ans, par Martaline GB et Ozehy USA (Rahy USA), 70 k (68 k), Bernard Beaufilets (*V Bernard*), S Foucher
- Adelaide Square**, h, b, 11 ans, par Turgeon USA et Nile Glorieuse [Le Glorieux (GB)], 68 k, Jean-Yves Touzaint (*K Dubourg*), G Macaire (s)
- Bandit D'Agrostis**, h, 9 ans, 74 k (72 k), JP Cordonnier (*V Delbe*), JP Cordonnier
- Vletcher**, h, 8 ans, (AQ), 68 k (66 k), JP Paillette (*X Le Fort*), JP Paillette **arr**
- 2434** ⁵ **Tuticolle**, h, 10 ans, (AQ), 68 k, ♂, S Dory (*S Dory*), S Dory **tbé**
- Pas De Blabla**, f, 7 ans, 68 k, ARM Lefeuvre (*Mr P Dubourg*), ARM Lefeuvre **tbé**
- Ursulone**, f, 9 ans, (AQ), 66 k, P Le Gloannec (*C Couillaud*), A Le Clerc (s) **tbé**
- 10 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 192 €
2 long, 2,5 long, 3 long, 10 long, 15 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier.
468 € Didier Berland.
273 € Dominique Ciurleo, Guy-Michel Ciurleo.
185 € Ecurie D.
87 € Mme Henri Devin.

Temps total : 05'59"10

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Monsieur Patrick LE GLOANNEC par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

CHOLET

0210 078 **Dimanche 19 mars 2017**

Commissaires de courses : Jean-Louis PONOT - Jean-Jacques PINEAU - Bruno CHIARI-NOBLET - Jean-Michel ESNARD

2508 ³³⁸⁵ **PRIX EFFETS DE COULEUR (EXPRIX JUSSIEU SECOURS)** **3.400 m**
(Haies. - A réclamer)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. ; pour 14.000, 4 k. les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2391** ² **Fourmetot**, h, gr, 4 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 70 k, (12.000), Passion Racing Club (*D Ubeda*), PJ Fertillet
- 2400** **Enki Baba**, h, b, 4 ans, par Buck's Boum et Baba San Siro (Dom Alco), 68 k (64 k), (10.000), Arnaud Chaille-Chaille (*T Viel*), A Chaille-Chaille
- 2439** **Realm Keeper USA**, h, b, 4 ans, par Arch USA et La Lodola USA (Giant's Causeway USA), 70 k, (12.000), John Riley (*P Carberry*), L Carberry (s)
- Ready For Action GER**, h, b, 4 ans, par Liquido GER et Red Crown IRE (Niniski USA), 72 k (68 k), (14.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallée (*B Hubert*), S Foucher
- 2394** **Denalie Bellevue**, f, gr, 4 ans, par Full Of Gold et Sister Du Berlais (Turgeon USA), 70 k (66 1/2 k), (14.000), Gildas Martin (*M Gorieu*), T Boivin
- 2374** **Jolilauki**, f, 4 ans, 70 k (66 k), (14.000), Y Fouchard (*C Smeulders*), F Hayeres (s)
- 2395** **Serisilver**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (12.000), Leideg Horses (*J Giron*), W Menuet (s) **arr**
- 2420** ⁵ **Enki Baby**, f, 4 ans, 66 k (62 k), (10.000), A Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille **arr**
- 2243** **Elnath**, f, 4 ans, 66 k (62 k), (10.000), Mme F Fertillet (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s) **arr**
- Solidance**, f, 4 ans, 66 k, (10.000), W Menuet (s) (*D Delalande*), W Menuet (s) **tbé**

10 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 434 €

Eng. sup. : *Jolilauki*

Sans motif : *Fils Prodiges*.

Condition spéciale : *Satna*.

2,5 long, 15 long, loin, 20 long, 8 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Mme Antoinette Tamagni.
504 € Esteve Rouchvarger, Leo-Paul Salmain.
294 € John D. Gunther, Bruce Lunsford, Tony Chedraoui, prime non attribuée.
199 € Gestut Lindenhof, prime non attribuée.
94 € Jean-Pierre Bichon.

Enki Baba, réclamé 10.550,00 € par son propriétaire.

Realm Keeper USA, réclamé 13.556,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'31''14

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Yannick FERTILLET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir présenté le cheval imparfaitement dressé au départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Corentin SMEULDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ère infraction - 7 coups)

2509 3386 PRIX TEGU (EXPRIX DES CHARMES) 3.700 m

(Haies. - Handicap de catégorie)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.

Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

2376 1 **Banonito**, h, bb, 6 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Manonito (Nononito), 72 k, Serge Foucher (*D Delalande*), S Foucher
2 **Grand Guerrier**, h, al, 7 ans, par Denham Red et Guerre Froide (Sicyos USA), 70 k, Ecurie du Lion Bvba (*S Thepaut*), Y Fertillet (s)

2446 **Bandolero Baie**, h, bf, 6 ans, par Crillon et Abondance (Achille), 71 k, Fertillet (s) (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s)

Cassonade, f, gr, 5 ans, par Zanzibari USA et Damgerose (April Night), 70 k, Mme Francois-Xavier Lefeuvre (*V Morin*), ARM Lefeuvre

2351 3 **Sherman**, h, al, 7 ans, par Muhtathir GB et Shekira (Medaaly GB), 72 k, Arnaud Chaille-Chaille (*P Lucas*), A Chaille-Chaille

Bal D'Or, h, 6 ans, 72 k, ♂, FERN Krief (*B Hubert*), J Boissard (s)

2438 **Anne Of Brittany**, f, 5 ans, 66 k, PR Spiller (*P Carberry*), L Carberry (s)

2299 5 **Free Dragon**, h, 6 ans, 71 k, R Brard (*M Gorieu*), arr GAB Leenders

2402 **Place Montmartre**, h, 6 ans, 71 k, C Derouet (*M Guilleux*), arr C Derouet

2340 1 **Faucon Rouge**, h, 6 ans, 70 k, Passion Racing Club (*D Ubeda*), PJ Fertillet

2431 **Akawy**, h, 9 ans, 69 k, C Plisson (*J Giron*), C Plisson arr

2342 **Anaperenna GB**, f, 5 ans, 68 k, Mme EM Bennett (*R Morgan Murphy*), F Murphy arr

Gold Dreamer, h, 7 ans, 72 k, B Le Regent (*C Smeulders*), B Le Regent tbé

2431 2 **Let Me Alone**, h, 7 ans, 72 k, Mlle F Mingat (*A Brunetti*), tbé GIL Chaignon

14 partants ; 56 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 797 €

Eng. sup. : *Bandolero Baie*

loin, 15 long, 2 long, 15 long, 10 long, 1,5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Jean Danard, Jean-Yves Danard.

648 € Ctsse Bertrand de Tarragon, Pierrick Rouxel.

378 € André-Jean Belloir.

256 € Francois-Xavier Lefeuvre, Mme Francois-Xavier Lefeuvre.

121 € Thierry Seguinotte.

Temps total : 04'22''82

DURTAL

0213 078

Dimanche 19 mars 2017

Commissaires de courses : Dominique BOISRAMÉ - Ivan JUBLOT - Gérard BIGOT - Frédéric GUILLON

2510 3387 PRIX DE LA VICTOIRE 4.050 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k., 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2354 **Fayas**, h, bm, 6 ans, par Poliglote (GB) et Dedale (Turgeon USA), 68 k, Mme Patrick Papot (*J Duchene*), P Quinton (s)

2424 4 **High Policy**, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Hoping High ITY (High Estate IRE), 70 k, Ferdy Murphy (*J Rey*), F Murphy

2445 **Brin De Cotte**, h, al, 6 ans, par Nickname et Surprise De Cotte (Agent Bleu), 68 k, ♂, Ecurie Jean-Michel Carrie (*R Julliot*), PH Peltier 3

Joe De Clermont IRE, h, b, 6 ans, par Westerner (GB) et Joe's Dream Catch IRE (Safety Catch USA), 70 k, Carberry (s) (*PA Carberry*), L Carberry (s) 4

2329 **Belle Feuille**, f, b, 7 ans, par Bernebeau et La Kador (Kadounor), 66 k (66½ k), Emile-Lucien Desvaux (*A Desvaux*), EL Desvaux 5

Bora Des Obeaux, f, 6 ans, (AQ), 66 k, Mme N Devilder (*O Jouin*), N Devilder 6

2369 5 **Bredy Du Desert**, h, 6 ans, 70 k (68 k), J Planque (*A Lethuillier*), J Planque 7

2426 **Ultimiste**, h, 9 ans, (AQ), 68 k, Mme M Potier Karnos (*S Zuliani*), M de Montfort 8

2369 **Big Boss Conti**, h, 6 ans, 71 k, ♂, G Denuault (s) (*C Lefebvre*), G Denuault (s) 9

2369 **Dimkara Jap**, h, 6 ans, 71 k, D Berra (*T Beaurain*), D Berra arr
Bibiking Poligny, h, 6 ans, (AC), 68 k (66 k), E de Waresquiel (*S Cossart*), D Sourdeau de Beauregard (s) tbé

11 partants ; 52 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 693 €

Sans motif : *Cuadrilla*.

4 long, 4 long, 3/4 long, 1 long, 2 long, 1/2 long, 2 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Robin Van Haaren.

612 € Mme Corinne Stewart.

357 € Georges Richardot, Mme Agnes Geoffroy.

242 € Mlle Orla Whelton, prime non attribuée.

114 € Mme Jean Biraben, Ecurie Biraben, Mme Eliane Vayssier.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Emile-Lucien DESVAUX par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2511 3388 PRIX MELLERIO 4.250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2371 4 **Rosegarry**, h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Rospolina (Tremolino USA), 71 k, Leray (s) (*T Beaurain*), E Leray (s) 1

2357 **Jialing River**, f, b, 5 ans, par King's Best USA et Lady Of Akita USA (Fantastic Light USA), 65 k, Manuel Martinez (*C Lefebvre*), E Lecoiffier 2

Corrida Des Obeaux, f, bf, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Hispaniola (Useful), 66 k, Mme Nicolas Devilder (*O Jouin*), N Devilder 3

2363 **Charmyra**, f, gr, 5 ans, par Protektor GER et Myragenty (Myrakalu), 66 k (66½ k), Mme Anne-Sophie Bernier (*A Desvaux*), D Bernier 4

2467 1 **Bali Ballo**, h, bf, 5 ans, par Balko et Irisia (Sir Brink), 75 k, Mme Isabelle Peltier (*R Julliot*), PH Peltier 5

2433 2 **Camelion**, h, 5 ans, 69 k, F Murphy (*J Rey*), F Murphy 6

2466 **Colombia D'Emra**, f, 5 ans, 69 k (67 k), REMY Nerbonne (*S Thepaut*), REMY Nerbonne 7

2476 5 **Lou Wonderful**, f, 5 ans, 70 k, ♂, G Denuault (s) arr (*D Delalande*), G Denuault (s)

2352 2 **Tetras**, h, 5 ans, 69 k (67 k), P Journiac (*A Lethuillier*), P Journiac tbé

9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 79 €

15 long, 2 long, 2,5 long, nez, encolure, 4 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Eric Leray, Gerard Antier.

612 € Runnymede Farm Inc..

357 € Mme Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.

242 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.

114 € Mme Isabelle Peltier, Martin Chevreux, Mlle Marine Chevreux.

LYON PARILLY

0712 078

Dimanche 19 mars 2017

Commissaires de courses : Jean GREGORIS - Christian MAILLARD - Jean-François CAMUS - Michel DUQUAIRE

2512 3650 PRIX HUBERT SEUTET 3.400 m

(Haies)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2364** ² **Happy Angel**, h, gr, 4 ans, par Siyouni et Kiritsou (Great Palm USA), 72 k, Andre Canavero (*K Nabet*), C Scandella
- Chateaudemaison USA**, h, b, 4 ans, par War Front (USA) et Tustarta USA (Tremolino USA), 67 k (65 k), Pegasus Farms Ltd (*K Herzog*), S Culin
- Dona Lina**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Dona Rez (Tremolino USA), 69 k (67 k), Ecurie Manuel Garcia S.c. (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille
- Deal D'Estruval**, h, b, 4 ans, par Balko et Option D'Estruval (Epervier Bleu GB), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (*J Reveley*), G Macaire (s)
- 2442** ⁴ **Peace Of Burg**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Peace Fonic (Zafonic USA), 69 k, Ecurie des Mouettes (*D Cottin*), Mme J Laurent-Joye
- Drolement Jolie**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, Mme J Cypres (*G Masure*), F Nicolle
- 2365** ⁴ **Dailia Du Seuil**, f, 4 ans, 70 k, Mme M Boudot (*L Philipperon*), M Seror
- Darius Des Bordes**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie Couderc (*MA Mermel*), E Clayeux (s)
- Diva Conti**, f, 4 ans, (AQ), 70 k, P Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- 2332** **Detroit De Baune**, h, 4 ans, 67 k, Scea Ecurie Domaine de Baune (*CE Cayeux*), C Scandella
- 10 partants ; 61 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 928 €
Certif. vétérinaire : *Saint Empereur*.
3/4 long, 2,5 long, 1/2 long, encolure, encolure, 2,5 long, 3/4 long, 11 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Bragato.
756 € Edward A. Cox Jr, prime non attribuée.
441 € Ecurie Manuel Garcia S.c..
299 € Mme Bernard Le Gentil.
141 € Ecurie D.

Temps total : 04'05''64

Les Commissaires ont autorisé le remplacement de Ervan CHAZELLE, accidenté, (HAPPY ANGEL) par Kevin NABET au même poids déclaré de 72kg.

2513 ³⁶⁵¹ **PRIX DU MONT-VERDUN** (Haies) **3.800 m**

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Bonjour Bonsoir**, h, b, 6 ans, par Laverock IRE et Esprit Live (Dark Moondancer GB), 71 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), N de Lageneste
- Biloute De Houelle**, h, b, 9 ans, par Roli Abi et Kassite (Courtroom), 70 k (68 k), Franck Leblanc (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille
- Satanic Beat IRE**, h, bf, 8 ans, par Dark Angel IRE et Slow Jazz USA (Chief's Crown USA), 71 k (69 k), L. Lanter/a. Lanter (*M Huber*), HJ Speck
- Candaline**, f, al, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Mandara (Video Rock), 66 k, Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s)
- 2338** ² **Crack Math**, h, al, 5 ans, (AQ), par Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses (Bulington), 71 k, Mme Pascale Bouteyre-Boyer (*D Cottin*), A Boisbrunet (s)
- Coassessor**, h, 5 ans, (AQ), 66 k (64^{1/2} k), Mlle A Lebon (*MA Mermel*), C Dondi
- Utathou**, h, 9 ans, (AQ), 68 k, Mme C Perrier (*B Gelhay*), E Vagne (s)
- Chacun Sa Route**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, PR Nicolas (*CE Cayeux*), E Caroux
- Hellcross**, h, 5 ans, 66 k (64 k), Ecurie Gauthier (*Q Rasse*), arr S Culin
- Vaihau**, h, 8 ans, (AQ), 69 k, A Kretschmer (*L Philipperon*), tbé HJ Speck
- 10 partants ; 52 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 932 €
Eng. sup. : *Crack Math*
4,5 long, 1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 1 long, 17 long, 2,5 long, 1/2 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €
Primes aux éleveurs :
1 512 € Haras de Saint-Voir.
756 € Franck Leblanc.
441 € Patrick Gleeson, prime non attribuée.
299 € Patrick Joubert, Paul Couderc.
141 € Mme Pascale Bouteyre-Boyer.

Temps total : 04'31''18

Les Commissaires ont autorisé le remplacement de M. Ervan CHAZELLE, accidenté, (HAPPY ANGEL) par M. James REVELEY au même poids déclaré de 71kg.

2514 ³⁶⁴⁹ **PRIX DE LA CROIX ROUSSE** (Haies) **3.000 m**

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

- Malaya**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Clarte D'Or (Kendor), 66 k (67 k), Mme Maryvonne Laboue (*J Reveley*), S Culin
- Eclair De Genie**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Kitka (Epervier Bleu GB), 66 k, Haras de Saint-Voir (*G Masure*), F Nicolle
- Flash Nonantais**, h, gr, 3 ans, par No Risk At All et Mamouska (Martaline GB), 66 k, Ecurie Lafeu (*M Delage*), F Nicolle
- Opium**, h, b, 3 ans, par Khalkevi IRE et Terebella (Muhtathir GB), 66 k, Mme Hubert Favre (*K Nabet*), G Macaire (s)
- Sainte Saone**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et La Saone (Daliapour IRE), 64 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- Stamina Venture**, f, 3 ans, 64 k, E Vagne (s) (*B Gelhay*), E Vagne (s)
- Lord County**, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (*F de Giles*), E Clayeux (s)

7 partants ; 36 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 456 €

30 long, 3 long, 3,5 long, 1,5 long, 11 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1 440 € Athanase Pouloupoulos.
720 € Haras de Saint-Voir.
420 € Philippe Goupil, Jean-Louis Guerin.
285 € Hubert Favre.
135 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.

Temps total : 03'33''41

Les Commissaires ont autorisé le remplacement de M. Ervan CHAZELLE, accidenté, (HAPPY ANGEL) par M. James REVELEY au poids de 67kg.

MONT-DE-MARSAN

Dimanche 19 mars 2017

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE - Olivier de La GAROULLAYE - Christian JOUSLIN de NORAY - François GALIBERT

2515 ³¹⁸¹ **PRIX DE L'ESTAMPON** (Steeple-Chase) **3.800 m**

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Apero Bleu**, h, bb, 7 ans, (AQ), par Network GER et Glycine Bleue (Le Nain Jaune), 68 k, Mlle Sarah Audoy (*E Bureller*), Mlle S Audoy
- 2299** ³ **Sultan Silk**, h, b, 7 ans, par Sulamani (IRE) et Taffetas [Nikos (GB)], 68 k (66 k), Richard Mark Venn (*A Ruiz Gonzalez*), D Henderson
- 2361** **Munight**, h, al, 8 ans, par Muhaymin USA et Super Night (Leading Counsel USA), 68 k, Mlle Aurore Pelletant (*J Besnardiere*), Mlle A Pelletant
- 2367** **Lucky Drop**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Lina Drop (Tremolino USA), 69 k (67 k), ♂, Jean-Louis Dehez (*F Mouraret de Vita*), JL Dehez
- 2380** **Baila De Garenne**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nectarine De Garenne (Panoramic GB), 66 k (64 k), Fabian Cellier (*E Berthonnet*), F Cellier
- Beau Diamant**, h, 6 ans, 72 k (70 k), JL Riffaud (*A Merienne*), JL Riffaud
- 2361** **Pink Tiger**, h, 9 ans, 70 k, M Pelletant (*B Fouchet*), M Pelletant
- 2380** ⁴ **Beautiful King's**, h, 6 ans, 70 k, F Cellier (*E Labaisse*), F Cellier
- Mikachop**, h, 5 ans, 68 k (66 k), JF Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca
- Bonheur De Grain**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, JL Guillochon (*Mr A Zuliani*), JL Guillochon
- Viking De Balme**, h, 8 ans, 68 k, JL Henry (*T Gueguen*), tbé F Nicolle

11 partants ; 29 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 311 €

courte tête, 1/2 long, 8 long, 1 long 1/4, tête, courte encolure, 1 long 1/4.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Alain Peltier, Mme Delphine Juste, Jerome Houdin.
684 € Haras D'Ecouvres, Derek Bloodstock.
399 € Ecurie Jarlan.
270 € Guy Pariente.
128 € Philippe Beaujean.

Temps total : 05'21''10

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jérémy BESNARDIERE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ère infraction - 8 coups)

2516 ³¹⁸² PRIX DE LA DOUZE 4.100 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 20.000 (victoires et places), depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus.
Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2291 Bucefal**, h, b, 6 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Miryade (Franc Bleu Argent USA), 71 k, Scea Haras de Peyre (*E Bureller*), E Papon 1
- 2319 Great Jack**, h, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Final Issue (Exit To Nowhere USA), 66 k, ♂, Jean-Yves Corduan (*J Besnardiere*), JY Corduan 2
- 2317 Le Terrible Noir**, h, bb, 5 ans, par Laveron GB et Malycia Marly (Marly River), 66 k (64 k), Scea Haras de Peyre (*A Champenois*), E Papon 3
- 2276 Cacao D'Olivate**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Saintete (Saint Des Saints), 67 k (65 k), Al Habbo Senoussi (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 4
- Balou Des Obeaux**, h, al, 6 ans, (AQ), par Le Fou (IRE) et Kalimie (Iris Noir), 69 k, Mme Nicolas Devilder (*B Fouchet*), N Devilder 5
- 2306 Le Lescarien**, h, 6 ans, 72 k (70 k), ♂, J Ortet (s) (*A Merienne*), J Ortet (s) 6
- 2279 Paolo Malpic**, h, 6 ans, (AA), 73 k (71 k), F Plouganou **arr** (*H Rodriguez Nunez*), F Plouganou
- 2379 Calinella**, f, 5 ans, 65 k (63 k), M Nicolau (*F Mouraret de Vita*), M Nicolau **tbé**
- 8 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 248 €
Eng. sup. : *Paolo Malpic*
11 long, nez, 2 long, 7 long, 30 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 440 € Georges Lacombe.
720 € Jacky Briere.
420 € Jean-Pierre Vincent.
285 € Jean-Philippe Rivoire, Haras de Saint-Voir.
135 € Mme Nicolas Devilder, Fernand Sellier.

Temps total : 05'26''50

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jérémy BESNARDIERE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (2ème infraction - 8 coups)

2517 ³¹⁸⁰ PRIX HARDIESSE 3.800 m

(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments, anglo-arabes, de **5 et 6 ans**, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Balsamina**, f, b, 6 ans, (AA), par Assessor IRE et Nerola (Blue Boy), 63 k, Didier Giethlen (*E Labaisse*), F Nicolle 1
- 2448 Catsou Des Maj**, h, al, 5 ans, (AC), par Balko et Aligianinca (Fetich D'Estivaux), 67 k, Scea Haras de Peyre (*E Bureller*), E Papon 2
- 2330 Balthazar Du Bost**, h, b, 6 ans, (AC), par Maximum Security (IRE) et Kirane Du Bost (Fast), 70 k, Patrick Joubert (*B Fouchet*), T de Lauriere 3
- 2451 Baltic De La Brunie**, h, al, 6 ans, (AA), par Khanjer Joli et Maline De La Brunie (Dan Music), 63 k (61 k), ♂, Francis Delord (*H Rodriguez Nunez*), F Delord 4
- 2448 Mossacho**, h, b, 5 ans, (AA), par Zamouncho et Mossaka (Fast), 64 k, Fabien Lagarde (*J Besnardiere*), F Lagarde 5
- Bolero De Brejoux**, h, 6 ans, (AC), 68 k (66 k), C Pautier **arr** (*E Berthonnet*), C Pautier
- 2261 Dianagrey**, f, 6 ans, (AC), 66 k (64 k), Bearn Arabians (*A Ruiz Gonzalez*), CH Gourdain (s) **arr**

Khanghese, h, 6 ans, (AA), 63 k (61 k), Mlle V Dasque **arr** (*A Champenois*), Mlle V Dasque

8 partants ; 12 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 54 €

3 long, 2 long, 5 long, 20 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.
576 € Pascal Sachot, Mme Cecile Sachot-Castaing, Mlle Marion Sachot, Mlle Anne-Sophie Sachot.
336 € Hubert Morgat.
228 € Jacques Cruzillac, Mlle Marie Cruzillac, Mlle Laura Cruzillac.
108 € Haras du Bosquet.

Temps total : 05'23''80

2518 ³¹⁷⁹ PRIX GENERAL ANTOINE GILLIOT 3.600 m

(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 en courses de de haies porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2334 Cougar De Sivola**, f, gr, 5 ans, par Caballo Raptor CAN et Grande Route (IRE) [Lost World (IRE)], 68 k (64 k), (10.000), Mme Violaine Bayon de Noyer (*A Ruiz Gonzalez*), J Ortet (s) 1
- 2334 Cheryl De La Luna**, f, b, 5 ans, (AQ), par Vision D'Etat et Lolka (Sleeping Car), 66 k (62 k), (8.000), Ron Davies (*H Rodriguez Nunez*), D Henderson 2
- 2344 Agour Lescribaa**, f, b, 5 ans, par Archange D'Or (IRE) et Miss Lescribaa (Epervier Bleu GB), 66 k, (8.000), Fabian Cellier (*E Labaisse*), F Cellier 3
- Wally Malpic**, f, al, 5 ans, par Full Of Gold et Wady Du Pic (Murmure), 66 k (62 k), (8.000), Jean-Francois Cuenca (*L Franzel*), JF Cuenca 4
- Crista**, f, b, 5 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Feline Du Luy (Marathon USA), 66 k (63 k), (8.000), Marc Nicolau (*A Champenois*), M Nicolau 5
- 2401 Donne Ta Loi**, f, 5 ans, 68 k, (10.000), Mlle C Samson **tbé** (*B Fouchet*), J Delaunay
- 6 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 347 €
Sans motif : *Calyne Club*.
4 long, 2 long, 10 long, loin.
5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €
- Primes aux éleveurs :
- 792 € Gilles Trapenard, Jean-Marie Callier.
396 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
231 € Mme Louis Lafitte, Paul Lafitte, Mlle Marie Lafitte, Louis Lafitte.
156 € Pierre Pasquet.
74 € Earl Haras du Luy.

Cougar De Sivola, réclamée 10.577,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'30''40

Le jockey Franck MOURARET DE VITA s'étant accidenté lors d'une course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CRISTA par le jockey Alexandre CHAMPENOIS.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Herman RODRIGUEZ NUNEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

NANCY

0903 078

Dimanche 19 mars 2017

Commissaires de courses : Jean-Pierre LAURENT -
Jean-Paul MANGEONJEAN - Francis BAILLY

2519 ³⁸⁰² PRIX MARCEL FRANCES 3.800 m

(Haies)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k., n'ayant, en courses de haies, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 8.000 ni reçu 30.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Celtic Dream**, h, b, 5 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Soleiade (Laveron GB), 68 k, Jean-Francois Colas (*S Colas*), A Boisbrunet (s) 1
- 2236 Laetitia Moon**, f, al, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 70 k, Stall Triple F (*H Tabet*), M Rulec 2

Why Not Law, h, b, 8 ans, par Classic Law GB et Wind Of Grace (Exit To Nowhere USA), 68 k (66 k), Mme Michel Rovet (*A Masson*), F Matzinger **3**

2440 Javirco, h, b, 8 ans, par Lavirco GER et Junta (Cariellor), 71 k (69 k), Pascal Cluzeau (*D Brassil*), P Cluzeau **4**

Bon Polar, h, b, 6 ans, par Malinas GER et Thou My Blue (Agent Bleu), 69 k (67 k), Bourgogne Racing Club (*J Zerourou*), C Provot **5**

Good Prince GER, h, 8 ans, 69 k, Stephan Ahrens & Associes (*O Schnakenberg*), Mme E Schnakenberg **6**

2346 Celina Davis, f, 6 ans, 66 k (64 k), C Tournadre (*G Boinard*), M Cesandri (s) **7**

Bel Ame, h, 8 ans, 69 k (67 k), D Jehl (*L Sloup*), D Jehl **arr**

8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 171 €
3 long, 4 long, 5 long, 2,5 long, 10 long, 10 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Scea Terres Noires.
648 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.
378 € Claude Thiriet.
256 € Scea Raymond Jean-Christian.
121 € Gerard Doyen.

Temps total : 04'52"62

2520 3803 PRIX DU SYNDICAT DES ELEVEURS DE MEURTHE/MOSELLE **4.500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Ascoveer, h, b, 7 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Fhilida (Zelphi USA), 65 k (66 k), Jiri Charvat (*J Myska*), Mme S Myskova **1**

2424 2 Tombe Du Lit, h, b, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Gibelotte (Royal Charter), 70 k, Haras de Saint-Voir (*S Colas*), N de Lageneste **2**

2425 1 Unbrin De L'Isle, h, gr, 9 ans, (AQ), par Dom Alco et Gratiene De L'Isle (Altayan IRE), 67 k, Patrick Joubert (*G Malone*), E Clayeux (s) **3**

Violeta Song, f, b, 8 ans, (AQ), par Secret Singer et Violeta (Rhapsodien IRE), 65 k, Andre Roussel (*D Brassil*), AND Roussel **4**

Touareg D'Airy, h, b, 10 ans, (AC), par Ungaro GER et Leisha D'Airy (Oblat), 69 k, Christophe Jacquot (*H Tabet*), C Jacquot **5**

As Des Fresnes, h, 7 ans, 66 k, JP Carnel (*G Fabre*), JP Carnel **6**

Ball In Wood, f, 6 ans, 66 k, O Lecoer (*L Sloup*), E Clayeux (s) **7**

Via Risk, h, 6 ans, 65 k, SAM Couvreur (*JG Gueracague*), SAM Couvreur **arr**

Pacha Du Lac, h, 14 ans, (AC), 68 k, G Houillon (*A Masson*), G Houillon **dér**

As De Marcigny, h, 7 ans, (AQ), 68 k, C Porte (*J Zerourou*), C Ligerot **tbé**

10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 174 €
1 long, 2,5 long, 6 long, 5 long, 1,5 long, loin.
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :
1 368 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
684 € Haras de Saint-Voir.
399 € Mme Veronique Sayet.
270 € Bruno Vagne.
128 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 07'13"97

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Antoine MASSON en ses explications et avoir examiné le film de contrôle, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour s'être trompé de parcours.

NIMES

0614 078 **Dimanche 19 mars 2017**

Commissaires de courses : Bernard MONTAILLER - Jacques LUC - Georges FRAIT - Alexandre ISKANDAR

2521 3854 PRIX DIDIER FORTUNET **3.800 m**
(Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2344 5 Katoga Girl, f, b, 5 ans, par Califet et Chatanooga (Turgeon USA), 66 k, Marion (s) (*D Gallon*), J Marion (s) **1**

2379 J'Va Yale, h, b, 5 ans, par East Of Heaven IRE et Yaka Yale (Soft Machine USA), 67 k, Daniel Barone (*P Blot*), D Barone **2**

2422 3 Sky Path, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Subtle Brain [Septieme Ciel (USA)], 68 k (66 k), Mme Laura Grizzetti (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti **3**

2344 Calinfairy, h, bf, 5 ans, par Rashbag GB et Fairy Douce (Cadoudal), 67 k, Ecurie du Soleil S.c. (*B Bourez*), C Scandella **4**

2362 Royal Society, f, b, 5 ans, par Country Reel USA et Frundin GB (Anshan GB), 65 k, Mme Patricia Butel (*D Ulinski*), Mme P Butel **5**

2398 4 Son Of Alex, h, 5 ans, 70 k (68 k), Ecurie des Mouettes (*T Vabois*), Mme J Laurent-Joye **arr**

2334 For Your Love, f, 5 ans, 67 k (65 k), F Foresi (*J Cabot*), F Foresi **arr**

2331 Canaille, f, 5 ans, (AQ), 65 k, M Maurizi (*V Chenet*), C Scandella **dér**

8 partants ; 24 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 670 €
Eng. sup. : *Son Of Alex, For Your Love*
3/4 long, 2,5 long, 10 long, loin.
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :
1 368 € Mme Jocelyne Ventrou, Guy Cherel.
684 € Jean-Pierre Fournier.
399 € Mlle Elodie Chenet, Herve Chenet.
270 € Jerome-Pascal Cochet.
128 € Mme Ruth Wenche Allen.

Temps total : 04'31"86

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire J. MARION par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête, survenue après le départ sur la déroboade du cheval CANAILLE (Vincent CHENET).

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Vincent CHENET, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course.

Toutefois, les Commissaires n'ont pas mis de sanction à l'égard du jockey Vincent CHENET, considérant que celui-ci avait fait son possible pour éviter l'incident.

2522 3855 PRIX DE SALIES **3.800 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.

Références : 5 ans, +18 ; 6 ans et +, +20.

2398 Everythings Well, f, bf, 8 ans, par Irish Wells et Koulouba (Cadoudal), 72 k, Didier Marion (*D Gallon*), J Marion (s) **1**

2398 Earlyena, h, bf, 6 ans, par Early March GB et Miss Avena (Star Maite), 72 k, Philippe Morin (*P Blot*), JP Daireaux **2**

2380 2 Singapore Louis, h, b, 8 ans, par Sandwaki USA et Desert Threat IRE (Desert Prince IRE), 71 k, Malick Droueche (*D Ulinski*), Mme P Butel **3**

2380 3 Pardaillant Basc, h, gf, 6 ans, par Kingsalsa USA et Queen's Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 71 k, Patrick Drioton (*V Chenet*), P Vidotto **4**

2423 2 Gigilmatto IRE, h, gr, 6 ans, par Kodiak GB et Petit Grise IRE (High Chaparral IRE), 67 k, Mme Laura Grizzetti (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti **5**

Tout En Cardoun, f, 6 ans, 72 k, D Beaunez (*B Bourez*), Mme P Butel **6**

2423 Le Virtuouse (IRE), m, 6 ans, 71 k, S Philippot (*T Vabois*), S Philippot **arr**

7 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 352 €
Sans motif : *Pascalou Du Maine*.
2,5 long, 1 long, 1,5 long, 5 long, 4 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
1 440 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
720 € Philippe Morin, Lilian Morin, Nolan Morin.
420 € Haras de la Huderie.
285 € Sebastien Dufrancatel.
135 € Trevor Rogers, prime non attribuée.

Temps total : 04'34"19

2523 3853 PRIX BRODI DANCER **3.400 m**
(Steeple-Chase)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2396 4 Coudree**, f, b, 4 ans, par King's Best USA et Resafe [Poliglote (GB)], 66 k, Paul Andre (*B Bourez*), F Nicolle 1
- 2345 5 Douar Du Roc**, f, b, 4 ans, par Le Loup Bleu et Ocean's Song (Sagacity), 65 k, Ecurie du Soleil S.c. (*V Chenet*), C Scandella 2
- 2419 4 Day For Vega**, h, al, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Rose Line (Agent Bleu), 69 k, Gerard Cavallera (*S Carrere*), J Ortet (s) 3
- 2419 Belle Easter**, f, bf, 4 ans, par Early March GB et Belle Du Brizais (Turgeon USA), 66 k (62 k), Jose-Robert Vidal (*Mlle L Leclercq*), H Lageneste (s) 4
- 2328 2 Donolysse**, h, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Onolysa (Nononito), 67 k (65 k), Alain d' Argentre (*N Terrassin*), JP Daireaux 5
- Diwan Chop**, h, 4 ans, 67 k (65 k), M Charleu (*D Jolibert*), arr F Foresi
- Derniere Minute**, f, 4 ans, 65 k, Haras de Saint-Voir (*D Gallon*), F Nicolle arr
- 2420 Golden Day**, f, 4 ans, 67 k, Mme L Saint Martin (*P Blot*), tbé JP Daireaux
- 2421 Wise Dream**, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme J Porzier (*G Latour*), tbé C Scandella
- 9 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 564 €
Eng. sup. : *Diwan Chop*
5 long, nez, 1 long, 8 long.
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

- 1 368 € Gestut Ohlerweierhof.
684 € Andre Le Gall.
399 € Haras de la Vega.
270 € Earl de la Forlonge.
128 € Suc. Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.

Temps total : 04'10"08

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur François NICOLLE par une amende de 75 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification de la jument COUDREE n'étant pas conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sean CARRERE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (+10 coups)

SAINT-BRIEUC

0151 078

Dimanche 19 mars 2017

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Bernard JOLY - Dominique LOQUIN - Roland PERRON

2524 3156 PRIX D'ENGHEN 3.800 m

(Haies. - A réclamer)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu une allocation de 5.500 et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., 12.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2373 Indianeyev**, h, b, 8 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 71 k (67 k), (10.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallée (*S Evin*), S Foucher 1
- 2367 Sirius Du Lemo**, h, b, 7 ans, par Baroud D'Honneur et Double Volte (Fabulous Dancer USA), 69 k (65 k), (8.000), ♂, Maurice Le Floch (*T Henderson*), Y Fertillet (s) 2
- 2367 5 Ready To Win**, h, al, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Eneide De Bellouet (Sky Lawyer), 71 k, (10.000), ♂, Haras du Grand Chesnaie (*S Paillard*), Mme V Seignoux 3
- 2382 Majiphiden**, h, b, 7 ans, par Mister Sacha et Along Rose (Loup Solitaire USA), 69 k, (8.000), Emmanuel Ferron (*L Solignac*), B Letourneux 4
- Minorque**, f, al, 6 ans, par Doctor Dino et Star Model (Alluvia), 71 k (67 k), (12.000), ♂, David Berra (*A Gautron*), D Berra 5
- 2402 Bois Sans Soif**, h, 6 ans, 71 k (67 k), (10.000), Comte AA Maggiar (*G Dumont*), A Couetil (s) 6
- 2431 Pearl Daram**, h, 7 ans, 69 k (65 k), (8.000), N Paysan (*A Beaunez*), N Paysan 7
- 2368 Tivoli Sym**, f, 5 ans, 67 k (63 k), (10.000), S Seignoux (*A Lotout*), Mme V Seignoux 8
- 2247 Russell**, h, 9 ans, 71 k (67 k), (10.000), Mlle E Varin (*A Moriceau*), D Cadot (s) 9
- Surspenders**, h, 6 ans, 71 k (67 k), (10.000), L Paillard (*V Chatellier*), T Poche 10
- Volomite Du Dollar**, h, 8 ans, 69 k (65 k), (8.000), D Delorme (*C Babonneau*), D Delorme arr
- 2402 Il Gondoliero**, h, 7 ans, 69 k (65 k), (8.000), ♂, A Dupont (*C Hermaize*), A Dupont arr

- 2340 5 Uxia Du Lin**, f, 9 ans, 69 k, (10.000), ♂, JP Trinquier (*M Danglades*), JP Trinquier arr
- 2430 High Law**, h, 5 ans, 67 k, (8.000), S Stempniak (*B Claudic*), arr PJ Fertillet
- 2351 4 Calin D'Aubois**, h, 9 ans, 71 k (67 k), (10.000), Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) dist
- 15 partants ; 38 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 212 €
Chev. élim. : *Kinglet Traou Land*.
4 long, 3 long, 10 long, 3,5 long, 3 long, 3,5 long, 1 long 1/4.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
864 € Klawervlei Stud.
432 € Maurice Le Floch.
252 € Haras du Grand Chesnaie.
171 € Emmanuel Ferron, Jacques-Jules Manceau, Philippe Metivier.
81 € Maurice Aubry, Bertrand Gouin, Anthony Maillet.
- Indianeyev**, réclamé 12.004,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'44"40

A l'issue de la course, les Commissaires ont, après enquête, distancé le hongre CALIN D'AUBOIS de la place septième place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

2525 3157 PRIX DE CLAIREFONTAINE 3.600 m

(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chases, ni couru trois fois, ni reçu 2.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000. Les poulains et les pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.

- 2332 1 Mainmise**, h, gr, 4 ans, par Al Namix et Magicmontain [Montjeu (IRE)], 67 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault 1
- 2395 1 Drag Away**, f, al, 4 ans, par Dream Well et Darnaway (Pelder IRE), 63 k (64 k), Passion Racing Club (*B Claudic*), PJ Fertillet 2
- 2364 Djin De La Roque**, h, b, 4 ans, par Cut Quartz et Belle Saga (Sagamix), 65 k, Jerome Zuliani (*M Danglades*), J Zuliani 3
- 2432 5 Pragelor**, h, bb, 4 ans, par Al Namix et Prigelata GER (Platini GER), 67 k, Mme Margrit Egli (*GG Vibert*), A Lamotte D'Argy 4
- 2374 4 Valtine**, f, b, 4 ans, par Balko et Touppille (Secret Singer), 63 k (65 k), Mlle Françoise Busson (*L Solignac*), A Le Clerc (s) 5
- 2403 Nageowil**, h, 4 ans, 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (*T Henderson*), G Chereil 6
- 2403 3 Dream Rochelaise**, f, 4 ans, 66 k, Ecurie des Dunes (*A Moriceau*), P Quinton (s) 7
- Don Olof**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Cerdeval (*A Baudoin-Boin*), P Leblanc 8
- 2471 Pirivoglia**, f, 4 ans, 63 k (65 k), T Poche (*V Chatellier*), T Poche tbé
- 9 partants ; 40 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 509 €
Sans motif : *Lou Princess*.
1 long, 1/2 long 3/4, 3/4 long, 11 long, 3,5 long, 5 long, 9 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
- Primes aux éleveurs :
1 296 € Scea Haras de Mirande, Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girod-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.
648 € Francois-Marie Cottin.
378 € Mme Robert Mongin.
256 € Antoine Lamotte D'Argy, Mme Margrit Egli.
121 € Le Clerc (s).
- Temps total : 04'48"41

2526 3159 PRIX DE CORLAY 4.200 m

(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la cloture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant, en steeple-chases, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, ni couru trois fois, ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

- 2370 4 Ainsivalanour**, h, b, 9 ans, par Valanour IRE et Silicie (Risk Me), 70 k, Mme Gilbert Guerot (*N Chevalier*), A Dupont 1
- 2445 4 Babbo Natale**, h, b, 7 ans, par Hurrucane Cat USA et La Nerte (Freedom Cry GB), 69 k, Antoine Lamotte D'Argy (*GG Vibert*), A Lamotte D'Argy 2
- 2245 1 He Loves Me**, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 68 k, Pierre J. Fertillet (*B Claudic*), PJ Fertillet 3
- 2468 4 Hussard (GB)**, h, b, 6 ans, par Medicean GB et Hieroglyph GB (Green Desert USA), 68 k, Jean Uzel (*A Baudoin-Boin*), P Fleurie 4
- Blinis**, h, gr, 6 ans, par Baroud D'Honneur et Girelle (Le Nain Jaune), 71 k, Mme Eliane Simonet (*A Lotout*), B Lefevre 5
- 2405 Chi Lo Sa De Monty**, h, 6 ans, 73 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) arr

Amiral Daudaie, h, 7 ans, (AQ), 70 k, J Thibault (s) **arr**
(L Solignac), J Thibault (s)

2366 Christomax, h, 6 ans, 68 k, D Le Breton (S Paillard), J Planque **arr**

2373 Topsy, f, 5 ans, 68 k, JP Guillet (M Danglades), J Marion (s) **arr**

9 partants ; 53 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 570 €

nez, 7,5 long, 7,5 long, courte tête.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Eric Piednoel.
720 € Ecurie Maulepaire.
420 € Suc. Claude Cohen.
285 € Jean-Charles Coude.
135 € Scea Haras de Monlion.

Temps total : 05'22''41

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Geoffrey-Gilles VIBERT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ère infraction - 7 coups)

2527 ³¹⁵⁸ **PRIX D'AUTEUIL** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2378 ⁵ **Royalitique**, f, b, 5 ans, par High Rock (IRE) et Louve De Siberie (Vettori IRE), 65 k, Mme Gerard Lebarbenchon (M Danglades), J Zuliani **1**

2412 ⁵ **Cool De Touzaine**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Domitia (El Badr IRE), 67 k, Mme Andree Jandard (S Paillard), J Marion (s) **2**

2430 **Samysan**, h, b, 5 ans, par Domedriver (IRE) et Campiglia (Fabulous Dancer USA), 67 k (65 k), Gerard Lecomte (A Moriceau), GER Lecomte **3**

2459 **Prince De La Barre**, h, b, 5 ans, par Iron Mask USA et Haute Et Claire (Smadoun), 67 k (65 k), Christophe Plisson (T Stromboni), C Plisson **4**

Joffretou, h, b, 5 ans, par Della Francesca USA et Shinaway [Gold Away (IRE)], 68 k (66 k), Gianfranko Vlacic (C Babonneau), G Taupin (s) **5**

2378 ¹ **Soleil Catalan**, h, 5 ans, 70 k (68 k), B Lefevre (S Piton), B Lefevre **6**

2358 ³ **Langue D'Oc**, h, 5 ans, 70 k (68 k), Ecurie Le Pied A L'Etrier (B Hicks), E&G Leenders (s) **7**

2430 **Minitique**, f, 5 ans, 67 k, J Merienne (Y Lecourt), J Merienne **arr**
Chef Des Brieres, h, 5 ans, 67 k (65 k), T Poche (V Chatellier), T Poche **arr**

2401 **Jolistique**, f, 5 ans, 65 k, Mme M Merienne (B Claudic), J Merienne **dér**

2363 ⁴ **Clotaire**, h, 5 ans, 68 k (66 k), JL Henry (A Baudoin-Boin), P Leblanc **tbé**

11 partants ; 45 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 477 €

Certif. vétérinaire : Maxanne.

1 long, 10 long, 3 long, 6 long, 7,5 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Julien Merienne, Suc. Gilbert Gallot.
648 € Scea Jandard.
378 € Gerard Samama.
256 € Xavier Jegu, Christophe Plisson.
121 € Gianfranko Vlacic.

Temps total : 04'46''34

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Thomas STOMBINI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache. (1ère infraction - 8 coups)

FONTAINEBLEAU

Réunion organisée par STE ENGHEN

0408 081

Mercredi 22 mars 2017

Commissaires de courses : Gilbert LENZI - Christophe RIOM - Patrick SABAROTS - Roger WINKEL

2528 ³⁵⁶⁴ **PRIX DU BOIS ROND** **3.000 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, les poulains ayant en courses de haies reçu une allocation de 7.000, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2437 **Pirate Du Rheu**, h, bb, 3 ans, par Zizany IRE et Pepite Du Rheu (Voix Du Nord), 71 k (69 k), (20.000), Jacques Detre (Mlle N Desoutter), F Nicolle **1**

2437 **African Spirit**, h, bf, 3 ans, par Spirit One et Nera Maria (Pelder IRE), 68 k, (14.000), Denuault (s) (G Re), G Denuault (s) **2**

2437 **Darkvad'or**, h, gr, 3 ans, par Archange D'Or (IRE) et Beauvalaise (Round Sovereign), 68 k (64 k), (14.000), Patrick Chevillard (Y Kondoki), P Chevillard **3**

Reds, h, bb, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Red Love USA (Gone West USA), 71 k (67 k), (20.000), Ecurie des Mouettes (M Farcinade), Mme P Butel **4**

Rajsa Card, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Equity Card (FR) (Dubai Destination USA), 72 k (68 k), (22.000), Philippe Desplaces (K Herzog), C Martinon **5**

Un Avant Gout, h, 3 ans, 70 k (66 k), (18.000), O Bertran de Balanda (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s) **6**

Nudge Nudge GB, h, 3 ans, 67 k (63 k), (12.000), ♂, C Trecco (N Gauffenic), D Windrif **7**

7 partants ; 9 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 59 €

4 long, 1/2 long, 3/4 long, 2 long, 6 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Claude Duval.
648 € Lionel Charbonnier, Le Haras de la Gousserie.
378 € Mlle Anaëlle Marie, Francois Cerbonney.
256 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
121 € Mme Elisabeth Vidal, Ecurie La Cauvineire.

Pirate Du Rheu, réclamer 28.115,00 € par PASSION RACING CLUB.

Temps total : 03'43''80

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Yohan KONDOKI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

2529 ³⁵⁶⁹ **PRIX D'ARBONNE LA FORET** **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, couru trois fois. **Poids : 4 ans, 66 k ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Chickflick Dorrell, f, b, 5 ans, (AQ), par Kotky Bleu et Playa Pierji (Sleeping Car), 68 k, Baudron (s) (A de Chitray), L Baudron (s) **1**

2503 **Coquine Mome**, f, b, 5 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Rapide Mome [Roman Saddle (IRE)], 68 k, Viel (s) (J Charron), L Viel (s) **2**

2435 ⁵ **Dragee Haute**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Oeuvre D'Art (Robin Des Champs), 64 k (65 k), Ecurie Couderc (A Gasnier), E Clayeux (s) **3**

Diablesse Royale, f, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Okawanga Royale (Lesotho USA), 64 k, Eric Aubree (O Jouin), H Billot (s) **4**

2428 ² **Direct Du Gauche**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et First Wool (Matahawk IRE), 67 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (J Reveley), E Clayeux (s) **5**

2364 ¹ **Dollar Des Mottes**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Nicolle (G Masure), F Nicolle **tbé**

6 partants ; 32 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 420 €

3,5 long, 7 long, 3 long, 20 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Pierre Julienne, E.a.r.l. Dorrells.
828 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
483 € Emmanuel Clayeux.
327 € Eric Aubree, Mme Maryse Aubree.
155 € Didier Berland.

Temps total : 04'39''70

2530 ³⁵⁶⁶ **PRIX DU CARREFOUR DE L'OBELISQUE** **3.550 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 67 k.** Les poulains mis à réclamer pour 11.000, porteront 2 k. ; 13.000, 4 k. En outre, les poulains ayant, cette année, en courses de haies reçu une allocation de 7.000, porteront 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2391 ¹ **Ensamo**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Moon Saga (Sagacity), 73 k (69 k), (13.000), ♂, Claude Chenier (M Farcinade), Mme P Butel **1**

2391	5	Combarro (IRE) , h, al, 4 ans, par Medicean GB et Akviri IRE (Tobougg IRE), 71 k, (13.000), Florent Bazil (<i>D Cottin</i>), JY Artu (s)	2
2391		Fort Harmony , h, bb, 4 ans, par Medecis (GB) et Zauberlocke GER (Sholokhov IRE), 71 k, (13.000), Boutin (s) (<i>L Phillipperon</i>), M Seror	3
2391		Rangoon , h, bf, 4 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 69 k (65 k), (11.000), Patrick Chevillard (<i>Y Kondoki</i>), P Chevillard	4
2391	3	Singlechop , h, b, 4 ans, par Deportivo GB et Scotch Mockery (Persifleur USA), 69 k (67 k), (11.000), Alain Chopard (<i>Mlle N Desoutter</i>), F Nicolle	5
		Diabolo Forez , h, 4 ans, (AQ), 69 k (64 ^{1/2} k), (11.000), H Lageneste (s) (<i>Mlle C Ravelli</i>), H Lageneste (s)	6
2480		Derive , h, 4 ans, 71 k (67 k), (13.000), ♂, M Lamour (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	7
2364		Kauto Berry , h, 4 ans, 69 k (65 k), (11.000), Mme K du Pont de Romemont (<i>C Smeulders</i>), J Bertran de Balanda (s)	arr
		8 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 433 € Certif. vétérinaire : <i>Sitting Bull</i> . courte encolure, 2,5 long, 3 long, 1 long, 2 long, loin. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 € Primes aux éleveurs : 1 296 € Earl Haras du Taillis, Heinz Beglinger. 648 € Stilvi Compania Financiera S.a. 378 € Boutin (s), Maxime Boutin, Hugo Boutin. 256 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahaye, Jean-Charles Haimet. 121 € Alain Chopard. Diabolo Forez , réclamé 11.666,00 € par son propriétaire. Ensamo , réclamé 17.177,00 € par son propriétaire. Temps total : 04'21''70	
5231	3568	PRIX COLONEL LAPADU-HARGUES (Steeple-Chase)	3.600 m
		24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k. A Mi Manera , f, bb, 4 ans, par Great Pretender IRE et Lady Fix (Turgeon USA), 65 k, Rouget (s) (<i>G Masure</i>), F Nicolle	1
2442		Angela Cara , f, bf, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Magic Cara [Akarad (FR)], 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Charron</i>), J Boissard (s)	2
2359	3	Starkhov , h, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Free Sky (Ungaro GER), 70 k, Jacques Bisson (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	3
2347	4	Lou Du Pont , h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Loucessa (Pistolet Bleu IRE), 67 k, Jacques Detre (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	4
		Turbin , h, gr, 4 ans, par Blue Bresil et Genetiere (Ange Gabriel), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	5
2396		Polar Dream , h, 4 ans, 67 k (65 k), M Ismalun (<i>B Meme</i>), J Bertran de Balanda (s)	6
2246		Tim Cassandre , h, 4 ans, 67 k (65 k), ♂, E Mousson (<i>M Lefebvre</i>), Y Fouin (s)	7
2436		Stellamaker , f, 4 ans, 66 k, N Boudraa (<i>O Jouin</i>), H Billot (s)	arr
2364	3	Love Moon , h, 4 ans, 67 k (65 k), Tenuta Dei Principi (<i>D Brassil</i>), A Lyon (s)	tbé
		Adorinha , f, 4 ans, 65 k, Haras du Puy (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	tbé
		10 partants ; 47 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 734 € 8 long, 3 long, 10 long, 5 long, 12 long, 1 long 1/4. 11 520 € - 5 760 € - 3 360 € - 2 280 € - 1 080 € Primes aux éleveurs : 1 728 € Olivier Tricot, Max Henna. 864 € Snc Regnier, Mme Nadine Lesage. 504 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes. 342 € Thierry Cypres. 162 € Herve Barus, Georges Augustin. Temps total : 04'37''70	
5232	3565	PRIX DU PAVE DU ROY (Haies. - A réclamer. - Femelles)	3.550 m
		18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop. Pour pouliches de 4 ans, mises à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000 Poids : 67 k . Les pouliches mises à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 7.000 porteront 2 k. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k. 2395 3 Dogra Magra , f, bf, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Iglesia GER (Lavirco GER), 71 k (67 k), (13.000), ♂, Jean-Noel Bocahut (<i>M Farcinade</i>), Mme P Butel	1
2395	5	Dors Dine , f, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 71 k (67 k), (13.000), Marion (s) (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), J Marion (s)	2
2486		Rosie Bramble , f, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Cosabawn IRE (Barathea IRE), 71 k (67 k), (13.000), Madamet (s) (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	3
2288		Roxy Baby , f, gr, 4 ans, par Stormy River et Rockabout IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 69 k (65 k), (11.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>Y Kondoki</i>), P Chevillard	4
2395		Little Chica , f, gr, 4 ans, par Ballingarry IRE et Chica Princess (Turgeon USA), 69 k (65 k), (11.000), David Dahan (<i>A Seigneul</i>), ROB Collet (s)	5
2395	2	Drole De Fille , f, 4 ans, 67 k, (9.000), ♂, F Fiquet (<i>J Charron</i>), JM Baudrelle	6
2486		Rousseline , f, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), G Le Baron (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	7
2438		Stylish Cat USA , f, 4 ans, 71 k (67 k), (13.000), C Asmussen (<i>J Giron</i>), M Rolland (s)	arr
2374		Huong , f, 4 ans, 71 k (67 k), (13.000), G Mimouni (<i>S Cossart</i>), P Quinton (s)	arr
2395		Visionneuse , f, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), J Seror (<i>C Smeulders</i>), M Seror	arr
		10 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 352 € Eng. sup. : <i>Rousseline</i> 5,5 long, 7 long, 1,5 long, 10 long, tête, 2,5 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 € Primes aux éleveurs : 1 296 € Didier Blot, Mme Helene Petit, Christian de Asis Trem. 648 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin. 378 € Ali Alqama. 256 € Haras de Beauvoir. 121 € E.a.r.l. Loew. Dors Dine , réclamée 14.699,00 € par Mlle CATHERINE BIGOT. Dogra Magra , réclamée 15.777,00 € par son propriétaire. Temps total : 04'20''70 A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Yohan KONDOKI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction, 8 coups). En outre, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Nicolas GAUFFENIC en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Jean-Noel BOCAHUT par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.	
5233	3577	PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE DIEPPE (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)	3.850 m
		26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k. Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k. Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18. 2440 Baptist'palace , h, al, 6 ans, (AQ), par Malinas GER et Bialystok [Saint Henri (IRE)], 72 k (70 k), Ecurie Patrick Klein (<i>Mlle N Desoutter</i>), JP Gallorini (s)	1
2481		Golddy Crown , h, b, 10 ans, par True Brave USA et Cara Maria (Cadoudal), 68 k, Mickael Seror (<i>L Phillipperon</i>), M Seror	2
2366	5	Dom Priolo , h, gr, 8 ans, par Priolo USA et Pasquafleure (Dom Pasquini), 68 k, Denuault (s) (<i>O Jouin</i>), G Denuault (s)	3
2445		Malicar , h, b, 8 ans, par Satri IRE et Tuffslolyoly (Double Bed), 71 k, ♂, Franck Boucey (<i>C Lefebvre</i>), E Lecoiffier	4
2390	3	Vire A Gauche , h, al, 8 ans, (AQ), par Denham Red et Pree Destine (April Night), 67 k, Christophe Dubourg (<i>K Dubourg</i>), C Dubourg	5
2481		Belle Madrik , f, 6 ans, 68 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	6
2488		Robin De Norval , h, 9 ans, 66 k (64 k), Ballantines Racing Stud Ltd (<i>Mlle M Lagrange</i>), ROB Collet (s)	7
		Gielo De Somoza , h, 8 ans, 72 k, JCN Bignon (<i>R Bonnet</i>), G Lassaussaye	8
		Carlita Conti , f, 5 ans, 70 k, Mme M Bryant (<i>G Masure</i>), D Bressou	9
2390		Mausam , h, 10 ans, 69 k, JP Dartenucq (<i>J Charron</i>), PH Peltier	10
		Cigalon Park , h, 7 ans, 72 k, A Duboe (<i>J Reveley</i>), G Macaire (s)	-
		Galant Du Tertre , h, 9 ans, 68 k, J Bigot (<i>K Nabet</i>), J Bigot	-
2446		Call Hector , h, 6 ans, 71 k, GIL Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon	-
2417		Set Dancer , h, 7 ans, 71 k, ♂, Mlle MC de Saint-Seine (<i>A de Chitray</i>), E&G Leenders (s)	arr
		14 partants ; 55 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 912 € Sans motif : <i>First Du Pecos</i> . encolure, 3 long, 2,5 long, 1/2 long, 3 long, 1/2 long, 4 long, 2,5 long, 3 long. 12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €	

Primes aux éleveurs :

1 872 € Jean-Louis Berger.
 936 € Mlle Anne Goossens, Jacques Bouet.
 546 € Marcel-Rene Besch.
 370 € Suc. Diego Rousset.
 175 € Christophe Dubourg.

Temps total : 04'37"00

Le jockey Morgan REGAIRAZ s'étant accidenté dans le Prix Colonel Lapadu-Hargues, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Gaetan MASURE sur la jument CARLITA CONTI.

2534 ³⁵⁶⁷ **PRIX DE PROVINS** **3.800 m**
 (Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- | | | |
|-------------|---|---|
| 2401 | Modigliana , f, b, 5 ans, par Fuisse et L'Ancolie (Bigstone IRE), 65 k (63 ^{1/2} k), Bernard Le Roux (<i>M Gorieu</i>), A Lacombe | 2 |
| 2438 | Saison Des Pluies , f, ab, 5 ans, par Nickname et Salutatorian (Solid Illusion USA), 70 k (68 k), Denuault (s) (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Denuault (s) | 3 |
| 2397 | Portia , f, b, 7 ans, par Martaline GB et Loch Linnhe [Enrique (GB)], 67 k, Philippe Peltier (<i>J Charron</i>), PH Peltier | 4 |
| | Une Des Sacart , f, bb, 9 ans, (AQ), par Ungaro GER et Fasolasido (Balsamo), 67 k (63 k), Sylvain Maurer (<i>Mlle C Picard</i>), S Maurer | 5 |

- | | | |
|-------------|---|-----|
| | Ria Menina , f, 5 ans, 68 k, L Baudron (s) (<i>A de Chitray</i>), L Baudron (s) | 6 |
| 2397 | Eden De Beaufai , f, 6 ans, 67 k, C Brun (<i>D Mescam</i>), Mlle ML Mortier | arr |
| 2362 | Ballactica , f, 7 ans, 71 k, D Huyck (<i>C Lefebvre</i>), N Paysan | tbé |
| 2371 | Chalm , f, 5 ans, 71 k (69 k), JL Guillerm (<i>A Lotout</i>), B Lefevre | tbé |
| 2397 | Todaraba , f, 6 ans, 68 k, J Seror (<i>L Phillipperon</i>), M Seror | tbé |
| 2366 | Acacia , f, 7 ans, (AQ), 67 k, E Lecoiffier (<i>S Paillard</i>), E Lecoiffier | tbé |
| | Batouna , f, 6 ans, (AQ), 67 k, Mlle F Legrand (<i>A Poirier</i>), A Couetil (s) | tbé |
| 2438 | Tengara , f, 5 ans, 66 k (64 k), P Lorain (<i>A Merienne</i>), P Lenogue | tbé |

13 partants ; 53 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 720 €

6 long, 5 long, 1/2 long 3/4, 6 long, 20 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Bertrand Gouin, Mme Caroline de la Soudiere-Niault.
 756 € Bernard Le Roux, Yann Le Roux.
 441 € Francois Chene.
 299 € Suc. Christian Henty.
 141 € Suc. Roger de Souffrait.

Temps total : 04'33"90

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour déterminer les causes des chutes des juments BALLACTICA (Clément LEFEBVRE), CHALM (Armel LOTOUT), TODARABA (Ludovic PHILIPPERON), ACACIA (Stéphane PAILLARD), BATOUNA (Alexis POIRIER) et TENGARA (Adrien MERIENNE) pendant le parcours.

Après examen du film de contrôle et les jockeys précités n'ont pas été entendus ayant été pris en charge par les services médicaux, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument CHALM avait trébuché toute seule et avait par conséquent, entraîné la chute des juments BALLACTICA, TODARABA, ACACIA, BATOUNA et TENGARA.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Dieu Vat, h, 7 ans, Presenting GB et Montanara Paris, **2500/4**

A Mi Manera, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Lady Fix, **2531/1**

A Posteriori, h, 7 ans, (AQ), Michel Georges GB et Kinshasac, 2494

Abstention, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Pleasant Filly, **2466/2**

Acacia, f, 7 ans, (AQ), Le Balafre et Otesor, 2534

Accelerator, h, 4 ans, Voix Du Nord et Next Best, 2489

Achour, h, 6 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, **2493/1**

Adagio De Prairie, h, 7 ans, (AC), Minley GER et Osaka De Prairie, 2451

Adelaide Square, h, 11 ans, Turgeon USA et Nile Glorieuse, **2507/5**

Adorinha, f, 4 ans, Le Balafre et Vitalime, 2531

African Spirit, h, 3 ans, Spirit One et Nera Maria, **2528/2**

Afro Blues, h, 7 ans, (AQ), Early March GB et Moulouya, 2473

Agnes Berry, f, 7 ans, Agnes Kamikaze JPN et Strawberry Lips, 2466

Agour Lescraba, f, 5 ans, Archange D'Or (IRE) et Miss Lescraba, **2518/3**

Ainsivalanour, h, 9 ans, Valanour IRE et Silicie, **2526/1**

***Ajax Real IRE**, h, 8 ans, Majestic Missile IRE et Lady Simi GB, **2463/2**

Akawy, h, 9 ans, Malinas GER et Star Bahia, 2509

Al Roc, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Al Cov, 2488

Alcapital, h, 6 ans, Al Namix et Alvareda, **2505/3**

Alcor De Bordenave, h, 7 ans, (AC), Chef De Clan et Marinera, **2447/5**

Alixane, f, 10 ans, Sleeping Car et Fleur D'Un Jour, **2507/1**

All Over Now, f, 7 ans, Prince Kirk PNA et Medanik, 2466

Allez Dance, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Comedie Divine, **2484/2**

Amazone Du Lemo, f, 7 ans, (AQ), Roli Abi et Iris De La Nuit, **2488/1**

Ami Sol, h, 6 ans, Solon GER et Amen GER, **2493/3**

Amiral Daudaie, h, 7 ans, (AQ), Kotky Bleu et Lys'ka Du Moulin, 2526

Amor Doloroso, f, 7 ans, (AQ), Early March GB et I Am Free, 2504

Anabaa Fyx, f, 7 ans, (AQ), Antarctique IRE et Mee Doune, 2469

***Anaperenna GB**, f, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Valbuena IRE, 2509

Anemos, h, 10 ans, Okawango USA et Kallithea, 2493

Angela Cara, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Magic Cara, **2531/2**

Angelus D'Alienor, h, 7 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Promo D'Alienor, 2474

Angie Royale, f, 4 ans, Kapgarde et April Day, 2479

Anikiee, f, 6 ans, Coastal Path GB et Miss Pervenche, **2467/5**

Anne Of Brittany, f, 5 ans, King's Best USA et Abyaan IRE, 2509

Apero Bleu, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Glycine Bleue, **2515/1**

Applework Lanlore, h, 7 ans, Network GER et Kagura, 2474

Aragorn D'Alalia, h, 7 ans, (AA), Iris De La Brunie et Miss Libertine, **2498/2**

Arcanciel Val, h, 6 ans, Le Balafre et Zenita Des Brosses, **2506/3**

Ardahan, h, 5 ans, Azamour IRE et Artistica (IRE), **2506/1**

Artemidor, f, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Polynikova, **2484/1**

As De Marcigny, h, 7 ans, (AQ), Epalo GER et Perle De Marcigny, 2520

As Des Fresnes, h, 7 ans, Michel Georges GB et Rageuse Des Fresne, 2520

Ascove, h, 7 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Fhiliida, **2520/1**

Asdesmar, h, 7 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, 2488

Asti Du Domaine, h, 7 ans, (AQ), Silver Cross et Odile De Neulliac, 2473

Athos Du Mathan, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Thisbee Du Mathan, 2454

Auxerrya, h, 7 ans, (AQ), Daramsar et Parpaillya, **2461/5**

Ave Cesare, h, 7 ans, (AQ), Daramsar et Quatre Or, **2482/1**

Avirco Du Mou, h, 7 ans, (AQ), Lavirco GER et Kaline Du Mou, 2463

Avirco Sourniac, h, 7 ans, (AC), Lavirco GER et Rocky Star Sournia, **2451/2**

Axel Lauteix, h, 7 ans, (AA), Panoramic GB et Petite Perle Du La, **2451/3**

Ayurveda, f, 5 ans, Centennial IRE et Al Wathba, **2490/5**

Azannes, f, 4 ans, Legolas JPN et Slew Dancer (GB), 2472

Azur Des Landes, h, 6 ans, (AA), Assessor IRE et Zeldah, **2450/5**

B

Babbo Natale, h, 7 ans, Hurricane Cat USA et La Nerte, **2526/2**

Baby Lucky, f, 8 ans, Ultimately Lucky IRE et La Givrine, 2466

Back To Bresil, f, 4 ans, Muhtathir GB et Miss Recife (IRE), 2454

Bagatelle De Thaïx, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Mange De Thaïx, **2494/1**

Bagdad Cafe, h, 6 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Pepite Daure, 2456

Bahia De Cerisy, f, 6 ans, Sleeping Car et Theloune, 2478

Baila De Garenne, f, 6 ans, (AQ), Assessor IRE et Nectarine De Garen, **2515/5**

Bal D'Or, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Queen's Ball (GB), 2509

Baladala Reconce, f, 6 ans, Saint Des Saints et Shendandoah, **2462/4**

Balalaïka, h, 6 ans, (AQ), Speedmaster GER et Jarden De Gravelle, 2453

Bali Balo, h, 5 ans, Balko et Irisia, **2467/1, 2511/5**

Baline Des Epeires, f, 3 ans, Ballingarry IRE et Sanerville, 2484

Balisha, f, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin, **2466/3**

Ball In Wood, f, 6 ans, Dom Alco et Ball Of Wood, 2520

Ballectica, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Myliseme, 2534

Balnilla, f, 6 ans, (AQ), Balko et Pampanilla, **2504/2**

Balou Des Obeaux, h, 6 ans, (AQ), Le Fou (IRE) et Kalimie, **2516/5**

Balsamina, f, 6 ans, (AA), Assessor IRE et Nerola, **2517/1**

Balthazar Du Bost, h, 6 ans, (AC), Maximum Security (IRE) et Kirane Du Bost, **2517/3**

Baltic De La Bruni, h, 6 ans, (AA), Khanjer Joli et Maline De La Bruni, 2451, **2517/4**

Balzane Du Bois, f, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Ophelie Du Bois, **2504/5**

Bandit D'Agrostis, h, 9 ans, Discover D'Auteuil et Maeva Candas, 2507

Bandito Conti, h, 6 ans, Saint Des Saints et Orne Saosnoise, **2461/3**

Bandolero Baie, h, 6 ans, Crillon et Abondance, **2509/3**

Banonito, h, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Manonito, **2509/1**

Baptist'palace, h, 6 ans, (AQ), Malinas GER et Bialystok, **2533/1**

Bar Bichette, f, 4 ans, Coastal Path GB et Treekle Toffee, **2471/3**

Baraka De Sam, f, 6 ans, (AC), Martaline GB et Astie, 2461

Baraka De Thaïx, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Jaka De Thaïx, **2494/2**

Batoum Ludois, h, 6 ans, (AQ), Smadoun et Praline Ludoise, 2506

Batouna, f, 6 ans, (AQ), Enrique (GB) et Medjie, 2534

Batura Sar, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Misery Hill, 2484

Beau Diamant, h, 6 ans, Alanadi et Far Diamantine, 2515

Beaumar, h, 6 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Passemare, **2467/4**

Beauteactuelle, f, 6 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Nuitatou, 2506

Beautiful King's, h, 6 ans, King's Best USA et Beautiful Note USA, 2515

Beguin D'Estruval, h, 6 ans, (AQ), Martaline GB et Rose D'Estruval, **2496/4**

Bel Ame, h, 8 ans, Layman USA et Belle Ange, 2519

Belle Affaire, f, 6 ans, (AQ), Coastal Path GB et Programmee, 2461

Belle Easter, f, 4 ans, Early March GB et Belle Du Brizais, **2523/4**

Belle Feuille, f, 7 ans, Bernebeau et La Kador, **2510/5**

Belle Madrik, f, 6 ans, Simplex et Galanthe, 2481, 2533

Belliciosa, f, 5 ans, Dr Fong USA et Like Afleet USA, 2466

Bendidon, h, 7 ans, Enrique (GB) et Crystal Clara, **2478/3**

Beryl Baie, h, 6 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 2453

Biarritz Des Lande, h, 7 ans, (AA), Ilbarriz et Zeldah, **2450/1**

Bibiking Poligny, h, 6 ans, (AC), Khalkevi IRE et Invention De Brejo, 2510

Big Boss Conti, h, 6 ans, Vendangeur (IRE) et Cantagrel, 2510

Big Boy, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Ma Que Bella, **2461/2**

***Big Lord GER**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Big Laguna IRE, **2472/2**

Bigodou, h, 6 ans, (AQ), Axxos GER et Dans Dro, 2498

Bille Polaire, f, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Opaline Vallis, **2467/2**

Biloute De Houelle, h, 9 ans, Roli Abi et Kassite, **2513/2**

Bipolaire, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Kenna, **2496/5**

Black Pearl Tavel, f, 6 ans, (AQ), Al Namix et Quiza, **2504/4**

Blinis, h, 6 ans, Baroud D'Honneur et Girelle, **2526/5**

Bliska, f, 3 ans, Vision D'Etat et Benefique, 2483

Blistrac, h, 6 ans, (AQ), Al Namix et Okarina Spring, 2494

Blokar, h, 4 ans, Blue Bresil et Cardavril, **2477/4**

Bo Bleu, h, 6 ans, (AQ), Bernebeau et Suite Bleue, 2485

Bob De La Cheneau, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Patka, 2494

Bohio, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Sainte Russy, 2481

Bois Sans Soif, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Rose Indienne, 2524

Bolero De Brejoux, h, 6 ans, (AC), Full Of Gold et Eoline De Brejoux, 2517

Bolero De Kerker, h, 6 ans, Freedom Cry GB et Nouba De Kerker, **2506/2**

Bon Augure, h, 6 ans, (AQ), My Risk et Jacee, **2453/1**

Bon Polar, h, 6 ans, Malinas GER et Thou My Blue, **2519/5**

Bonheur De Grain, h, 6 ans, (AQ), Balko et Jasmine Des Rouger, 2515

Bonjour Bonsoir, h, 6 ans, Laverock IRE et Esprit Live, **2513/1**

Bora Des Obeaux, f, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux, 2510

Bossa Nova, f, 6 ans, Network GER et Gamine Royale, 2493

Boston Paris, f, 5 ans, Kapgarde et Humoriste, **2490/4**

Boy De La Brunie, h, 6 ans, (AA), Iris De La Brunie et Colette De La Brun, 2494

Boy Sweet, h, 6 ans, (AQ), Malinas GER et Reve Alex, 2494

Branle Bas, h, 6 ans, (AQ), Saint Des Saints et Formosa, **2488/3**

Breddy Du Desert, h, 6 ans, Nickname et Mamounia Bay, 2510

Brin De Cotte, h, 6 ans, Nickname et Surprise De Cotte, **2510/3**

Bring It On, f, 5 ans, Martaline GB et Saffarona GB, 2478

Brunch Royal, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, **2460/1**

Brut Imperial, h, 6 ans, Le Fou (IRE) et Bayonnelle, **2456/3**

Bucefal, h, 6 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Miryade, **2516/1**

Bull Fighter, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Quessera De Busset, **2461/4**

Bullrider, h, 5 ans, Dream Well et Themis Eria, **2488/2**

Bye Bye D'Ortige, h, 6 ans, Coastal Path GB et Red Wool, **2481/3**

C

Caboy, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Cadouya Girl, **2465/2**

Cacao D'Olivate, h, 5 ans, Martaline GB et Saintete, **2516/4**

Cadeau D'Estruval, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Nouvelle D'Estruva, **2459/3**

Calin D'Aubois, h, 9 ans, Crillon et Caline Grace, 2524

Caline De Freigne, f, 5 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Quelle Shamaa, **2476/2**

Calinella, f, 5 ans, Ballygarry IRE et Sublimissime, 2516

Calinfairy, h, 5 ans, Rashbag GB et Fairy Douce, **2521/4**

Calinight, h, 3 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 2491

Call Hector, h, 6 ans, Speedmaster GER et Free Girl, 2533

Calonge, f, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Nouvelle Vague, **2503/5**

Camazeens, h, 5 ans, (AQ), Blue Bresil et Pastourellas, 2465, 2503

Camelion, h, 5 ans, Tiger Groom GB et Ruyu River, 2511

Camiflora, f, 5 ans, (AQ), Charming Groom et Flaurella, **2503/1**

Caminandia, f, 5 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Quetsche Du Bost, 2465

Canaille, f, 5 ans, (AQ), Ragmar et Miss Green, 2521

Candaline, f, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Mandara, **2513/4**

Candide, h, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Circus Key (IRE), 2477

Candyland, h, 5 ans, (AA), Carghese Des Lande et Jaffa De Mels, **2448/1**

Capharnaum, h, 5 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Imperia II, **2493/4**

Capivari, h, 5 ans, Yeats IRE et Plique A Jour, 2457

Caporal Jaq, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Lettre D'Amour, **2465/1**

Carino, h, 5 ans, (AA), Fantagaro et Farinha, **2448/3**

Carlita Conti, f, 5 ans, Network GER et Boya Girl, 2533

Carmin D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Forlane V, **2488/5**

Cartagena, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Loridee, **2462/2**

Casatchok, h, 5 ans, (AQ), Konig Turf GER et Polynesia, 2503

Casimir Du Seuil, h, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Nina Du Seuil, **2457/5**

Casino Des Bois, h, 5 ans, (OC), Nidor et Piccette, **2503/2**

Cassonade, f, 5 ans, Zanzibari USA et Damgerose, **2509/4**

Catchou De Solberg, f, 5 ans, (AC), Turgeon USA et O'Tess De Solberga, 2448

Catsou Des Maj, h, 5 ans, (AC), Balko et Aligianinca, 2448, **2517/2**

Celina Davis, f, 6 ans, Day Flight GB et Country Davis USA, 2519

Celine Collonges, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Karesse Collonges, **2462/5**

Celtic Dream, h, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Soleiade, **2519/1**

Chacun Sa Route, h, 5 ans, (AQ), Milk It Mick GB et Route Soixante Six, 2513

Chalm, f, 5 ans, Nickname et First Elorn, 2534

Champi De Bersy, h, 5 ans, Ballygarry IRE et Tropulka God, 2457

Chanson Ecossoise, f, 5 ans, (AQ), Fado et Kel Ecossoise, 2497

Chao Chao, h, 5 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, **2475/5**

Chaouia, f, 5 ans, (AQ), Dream Well et Djurjura, **2475/1**

Charlottchope, f, 5 ans, Deportivo GB et Zaliana, **2475/3**

Charmante, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Info D'Estruval, 2465

Charming Dream, h, 3 ans, Dream Well et Changing Times, 2491

Charmyra, f, 5 ans, Protektor GER et Myragentry, **2511/4**

Chat Pitre, h, 5 ans, (AQ), Laveron GB et Pibale, **2503/3**

***Chateaudemal maison USA**, h, 4 ans, War Front (USA) et Tustarta USA, **2512/2**

Cheucky Boum, h, 5 ans, (AQ), Buck's Boum et Julie Noire, 2459

Chef D'Equipe, h, 5 ans, (AQ), Presenting GB et Millesimee, **2459/5**

Chef Des Brieres, h, 5 ans, Ski Chief USA et Honor The Coffee, 2527

Cherek, h, 5 ans, Paco Boy IRE et Cheryxma, 2498

Cherry De La Luna, f, 5 ans, (AQ), Vision D'Etat et Loika, **2518/2**

***Chez Pedro IRE**, h, 5 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiqun IRE, 2498

Chi Lo Sa De Monty, h, 6 ans, Crillon et Pat's Girl, 2526

Chicklick Dorrell, f, 5 ans, (AQ), Kotky Bleu et Playa Pierji, **2529/1**

Chicname De Cotte, h, 5 ans, (AQ), Nickname et Pensee De Cotte, **2459/4**

Chimene D'Arthel, f, 5 ans, (AQ), Nickname et Olga D'Arthel, **2468/3**

Chimene Des Arachi, f, 5 ans, (AA), Regality et Cendre De Roches, 2450

Chinco Star, h, 5 ans, Malinas GER et Carmenga (IRE), 2500

Cholpon Ata, f, 3 ans, Rajsaman et Karalka IRE, **2483/4**

Choux De Fleur, h, 5 ans, (AQ), Agnes Kamikaze JPN et Fleur D'Anjou, 2465

Christo Du Reponet, f, 5 ans, (AQ), Kap Rock et Orphee Du Moulin, 2503

Christomax, h, 6 ans, Air Eminem IRE et Fabannso, 2526

Ci Blue, h, 5 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), **2493/5**

Cigalon Park, h, 7 ans, Walk In The Park IRE et Yakoutic, 2533

Cime Des Obeaux, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Kalimie, 2459

Claque Sonne, f, 5 ans, (AQ), Ungaro GER et Miss Hermione, 2465

Clidan, h, 12 ans, Sassanian USA et Grande Briere, 2488

Clotaire, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Rime, 2527

Coassessor, h, 5 ans, (AQ), Assessor IRE et Olmantina, 2513

Cobra De Larre, h, 5 ans, Discover D'Auteuil et Carnivilla, **2456/1**

Cocheese, h, 5 ans, (AQ), Agnes Kamikaze JPN et Quelle Eria, **2465/3**

Codesso, h, 5 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Odessa, 2503

Coeur D'Artichaut, h, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Nandina, **2453/4**

Colombia D'Emra, f, 5 ans, Naaqoos (GB) et Talka, 2466, 2511

Combarro (IRE), h, 4 ans, Medicean GB et Akrivi IRE, **2530/2**

Comete D'Oudairies, f, 5 ans, (AQ), Sleeping Car et Niagara Du Bois, 2503

Compatriote, h, 10 ans, Kaldounevees et Cospicua IRE, 2493

***Con Leche SPA**, h, 8 ans, Dyhim Diamond IRE et Poinciana, 2461

Constante, f, 5 ans, (AQ), Forestier et Shabady, **2476/3**

Cool De Touzaine, h, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Domitia, **2527/2**

Coquin Du Guet, h, 5 ans, (AQ), Centennial IRE et Pepette Du Guet, **2465/4**

Coquine Mome, f, 5 ans, (AQ), Honolulu IRE et Rapide Mome, 2459, 2503, **2529/2**

Corazones, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Celine Mon Coeur GER, **2485/1**

Corrida Des Obeaux, f, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Hispaniola, **2511/3**

Cosi Fan Tutte, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Magnolia De Toury, **2476/1**

Cote Mer, h, 5 ans, (AQ), Crossharbour GB et Quelle Mome, **2504/3**

Coudree, f, 4 ans, King's Best USA et Resafe, **2523/1**

Cougar De Sivola, f, 5 ans, Caballo Raptor CAN et Grande Route (IRE), **2518/1**

Couteuse, f, 5 ans, (AQ), Balko et Madisone Fool, **2497/2**

Crack De Reve, h, 5 ans, (AQ), Loxias et Kyrielle De Reve, 2487

Crack Math, h, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses, **2513/5**

Craspouette, h, 6 ans, Martaline GB et Mrs Backshoe (IRE), 2505

Crista, f, 5 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Feline Du Luy, **2518/5**

Cristaline Du Repa, f, 5 ans, (AQ), Crillon et Perle Du Chatelet, 2497

Crococelle, f, 5 ans, (AQ), Croco Rouge IRE et Quistrelle, 2497

Cromwelle, f, 5 ans, (AQ), Konig Turf GER et Pardielle, 2500

Cyclamen Rose, f, 5 ans, Al Namix et Quetcha D'Isigny, **2506/5**

Cyrano De Fretel, h, 5 ans, (AQ), Balko et Napril' de Mai, **2503/4**

D

D'Accord D'Accord, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Flower Des Champs, **2490/1**

D'Entree De Jeu, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Loi Du Plus Fort, **2497/1**

D'Jango, h, 4 ans, (AQ), Balko et Quizas Jolie, **2477/5**

D'Vina, f, 4 ans, Smadoun et Lady Of Men, **2495/2**

Dacaraville, f, 4 ans, Saint Des Saints et Magic Poly, **2501/2**

Daddy Banbou, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Pointe Banbou, **2495/7**

Dag Blue, h, 4 ans, (AQ), Kandidate GB et Reveuse Blue, 2464

Dakika Aa, f, 4 ans, (AC), Barastraight (GB) et Kora De Blou, **2448/2**

Dakkar Collonges, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Karesse Collonges, **2452/5**

Dakota De Thaix, h, 4 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Pacifique De Thaix, **2464/2**

Dalia Grandchamp, f, 4 ans, Kapgarde et Qualia Grandchamp, **2455/5**

Dalila Du Seuil, f, 4 ans, Bachir IRE et Misery, 2512

Dalko De Maulde, h, 4 ans, Balko et All Berry, 2460

Dalko Moriviere, h, 4 ans, Balko et Colline De Clermon, **2455/2**

Dalot, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Russie, 2452

Dam Dam Deo, h, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Kobana, **2464/5**

Damara Du Tabert, f, 4 ans, (AQ), Balko et Naska, 2486

Dame Collonges, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Miss Collonges, 2479

Dame D'Etat, f, 4 ans, (AQ), Vision D'Etat et Porte D'Auteuil, **2486/4**

Dame Groom, f, 4 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Notre Dame Bleue, 2502

Dame Wal, f, 4 ans, Astronomer Royal USA et Beautywal, 2479

Damoiselle Allen, f, 4 ans, (AQ), Le Balafre et Nouvelle Recrue, 2497

Dans Le Mil, h, 4 ans, Noroit GER et Passy Auteuil IRE, **2454/6**

Danse Avec Jersey, h, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Myrtille Jersey, **2452/1**

Danse D'Large, f, 4 ans, Astarabad USA et Quadence De Sivola, **2486/1**

Danse Royale, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Oddy, **2460/2**

Dansili Prince, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Queen Poline, **2499/2**

Danslemille, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Ombre Jaune, **2479/5**

Daquita Des Obeaux, f, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Hispaniola, 2502

Darasta, f, 4 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Malownia, 2497

Dargant, h, 4 ans, Dark Moondancer GB et Vague Rouge, 2470

Darius Des Bordes, h, 4 ans, Lucarno USA et Gamine Royale, 2512

Darkvad'or, h, 3 ans, Archange D'Or (IRE) et Beauvalaise, **2528/3**

Darlada Chaluz, f, 4 ans, Lauro GER et Fleche D'Or, **2479/3**

Darling Collonges, f, 4 ans, (AQ), Astarabad USA et Quadrette Collonge, 2497

Darling Des Bordes, h, 4 ans, Balko et Miss Berry, **2495/3**

Daska D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Quaska D'Airy, 2460

Dastary D'Airy, h, 4 ans, (AQ), Astarabad USA et Panzara D'Airy, **2470/5**, **2502/1**

Day For Vega, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Rose Line, **2523/3**

De Bon Coeur, f, 4 ans, Vision D'Etat et Santa Bamba, **2495/1**

De D'Or Esqua, h, 4 ans, Grand Couturier GB et Taquineuse Esqua, 2492

De La Gaitte, f, 3 ans, Vertigineux et Do I Worry, 2483

De Main De Maitre, h, 4 ans, (AQ), Sholokhov IRE et Sortie De Secours, 2452

Deadheat, h, 4 ans, Buck's Boum et Eaton Lass IRE, **2470/1**

Deal D'Estruval, h, 4 ans, Balko et Option D'Estruval, **2512/4**

Debout Les Morts, h, 4 ans, (AQ), Laveron GB et Mere Poule, 2460

Debussy Bellevue, h, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Melhi Sun, 2480

Decidee Allen, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Haida III, **2486/5**

Deejean, h, 4 ans, (AQ), Indian Danehill IRE et Giverdey, 2502

Deesse Du Berlais, f, 4 ans, Saint Des Saints et Wendy Du Berlais, 2486

Defi Chope, f, 3 ans, Captain Chop et Lady Jak, 2483

Defi D'Oudairies, h, 4 ans, (AQ), Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies, **2458/2**

Delir Absolu, h, 4 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Itiga, **2464/1**

Delire D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Youmzain IRE et Question D'Estruval, **2502/3**

Delsy Du Verger, f, 9 ans, Astarabad USA et Aurea Du Verger, 2466

Delta Des Obeaux, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Omega Des Obeaux, **2497/3**

Delta Risk Aa, h, 4 ans, (AC), Grey Risk et Omega De Foissac, **2450/4**

Demazagan, m, 4 ans, Montmartre et Queen Of Colours (GB), **2472/1**

Denalie Bellevue, f, 4 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, **2508/5**

Derby Mag, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Rose Indienne, 2470

Derby Plus, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Ni Plus Ni Moins, **2502/5**

Derive, h, 4 ans, Diamond Green et Altane, 2480, 2530

Derniere Minute, f, 4 ans, Gentlewave (IRE) et Necessaire, 2523

Desideria, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Trendy, 2492

Desinvolte, m, 4 ans, Early March GB et Omarie, 2495

Desir Des Roses, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Serene De Forme, **2452/2**

Desir Du Boulay, h, 4 ans, (AQ), Slickly Royal et Idole Du Boulay, 2464

Desir Du Prelat Aa, h, 4 ans, (AC), Laverock IRE et Heliosphere, 2450

Detroit De Baune, h, 4 ans, Evasive GB et Suradana, 2512

Dia Mans, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Keep Well, **2470/3**

Diable D'Oudairies, h, 4 ans, Saint Des Saints et Miss D'Estruval, **2489/3**

Diabliesse Royale, f, 4 ans, (AQ), Saint Des Saints et Okawanga Royale, **2529/4**

Diabolo Forez, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Quassiopee, 2530

Diam's Des Dunes, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Kaline Rochelaise, **2502/2**

Diamantina Diode A, f, 4 ans, (AA), Regality et Lakme De Brejoux, 2450

Diams Sport, f, 4 ans, Kapparde et So Lovely Sport, 2472

Dianagrey, f, 6 ans, (AC), Grey Risk et Diane De Valois, 2517

Diane Du Chenet, f, 4 ans, Irish Wells et Mine Lointaine, **2499/5**

Diesel D'Allier, h, 4 ans, Kap Rock et Iena D'Allier, **2472/5**

Dimanche Morning, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Kavalle, 2452

Dimitri Sourniac A, h, 4 ans, (AC), Gris De Gris (IRE) et Rocky Star Sournia, **2460/5**

Dimkara Jap, h, 6 ans, Tiger Groom GB et Florakara, 2510

Dinan, h, 4 ans, (AQ), Bernebeau et Jivara D'Avril, 2480

Dindin, h, 4 ans, (AQ), Balko et Taguy Star, **2458/4**

Ding Ding Dong, h, 4 ans, (AQ), Gentlewave (IRE) et Toque Rouge, **2477/3**

Direct Du Gauche, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et First Wool, **2529/5**

Discret Et Royal, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Ma Royale, **2492/3**

Discretion, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Querenice, 2497

Diskover, f, 4 ans, (AQ), Balko et Same Life, 2486

Diva Conti, f, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Gazelle Lulu, 2512

Diva De Mai, f, 4 ans, (AQ), Roli Abi et Quittance, 2471

Diva Du Seuil, f, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Rixia Du Seuil, 2464

Divine Alko, f, 4 ans, (AQ), Balko et Sheer Wood, **2497/5**

Diwan Chop, h, 4 ans, Namid GB et Dikita, 2523

Diyala Junior, f, 4 ans, (AQ), Laveron GB et Diyala III, 2479

Djac De Larchamp, h, 4 ans, Zanzibari USA et Consuelita GB, 2480

Djagble, h, 6 ans, Astarabad USA et Three Well, **2496/6**

Djahilor, h, 8 ans, (AA), Ilbarritz et Djalousi, **2447/2**

Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 2464

Djena, f, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Ruth, **2471/2**

Djin De La Roque, h, 4 ans, Cut Quartz et Belle Saga, **2525/3**

Dogra Magra, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Iglesia GER, **2532/1**

Dollar Des Mottes, h, 4 ans, (AQ), Montmartre et Phedre Des Mottes, 2529

Dom Priolo, h, 8 ans, Priolo USA et Pasquafloure, **2533/3**

Don Du Ciel, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Padie, 2452

Don Olof, h, 4 ans, Slickly et Dona Bella, 2525

Don Simon, h, 8 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Dona Carmen, **2451/1**

***Don't Pass Me By GB**, h, 5 ans, Schiaparelli GER et Eightdaysaweek GB, 2459

Dona Crindor, f, 4 ans, Creachador IRE et Commande Blue, 2479

Dona Lina, f, 4 ans, Martaline GB et Dona Rez, **2512/3**

Donaglia, f, 4 ans, Balko et High Vireenne, **2460/4**

Donasland, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Obiland, 2497

Donnadream, h, 6 ans, Samum GER et Donna Roberta GER, **2473/3**

Donne Ta Loi, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Dicte Ta Loi, 2518

Donolyse, h, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Onolyssa, **2523/5**

Dorelko Des Obeaux, h, 4 ans, (AQ), Balko et Kore Des Obeaux, **2452/4**

Doremi, h, 4 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Great Filly, **2452/3**

Dors Dine, f, 4 ans, Buck's Boum et Spice, **2532/2**

Douar Du Roc, f, 4 ans, Le Loup Bleu et Ocean's Song, **2523/2**

Double O Seven, h, 4 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Tziganes, **2464/3**

Douchka Dengilbert, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Stella D'Engilbert, 2479

Doulos, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Ovide, **2502/4**

Down Under, f, 4 ans, (AQ), Laveron GB et Sacree Mome, **2497/4**

Drag Away, f, 4 ans, Dream Well et Darnaway, **2525/2**

Dragee Haute, f, 4 ans, (AQ), Buck's Boum et Oeuvre D'Art, **2529/3**

Dragon D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Rose D'Estruval, **2458/3**

Dream Rochelaise, f, 4 ans, Konig Turf GER et Natacha Rochelaise, 2525

Dream Roque, h, 4 ans, Youmzain IRE et Pearl De La Roque, **2489/2**

Dream With Mae, f, 4 ans, Jarn GB et Class Mae, 2471

Drole D'Idée, f, 4 ans, Coastal Path GB et Place Au Soleil, **2486/3**

Drole De Fille, f, 4 ans, Turgeon USA et Twinzy, 2532

Drolede Mome, h, 4 ans, Tiger Groom GB et Chedoun, **2501/1**

Drolement Jolie, f, 4 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Oranie Jolie, 2512

Drowing, f, 4 ans, (AQ), Blue Bresil et Kandora, 2486

Du Reve, h, 4 ans, (AQ), Youmzain IRE et Jiva II, 2458

Dubai Des Dunes, h, 4 ans, (AQ), Al Namix et Nuit Rochelaise, 2472

Duc D'Aubrelle, h, 4 ans, (AQ), Muhtathir GB et L'Ete Sera Chaud, **2460/3**

Dumet, h, 10 ans, Turgeon USA et Mazy, **2482/4**

Dylane, f, 4 ans, (AQ), Anabaa Blue (GB) et Qlymane, **2464/4**

E

Earlyena, h, 6 ans, Early March GB et Miss Avena, **2522/2**

Echiquier Royal, h, 3 ans, (AQ), Martaline GB et Jouable, **2491/1**

Eclair De Genie, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Kitka, **2514/2**

Eden De Beaufai, f, 6 ans, Lauro GER et Perle De Beaufai, 2534

Edward D'Argent, h, 4 ans, Martaline GB et Roquine, **2455/1**

Einath, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Eva Kant GB, 2508

En Avant Toute, f, 3 ans, Muhtathir GB et More Fun GER, 2484

Enki Baba, h, 4 ans, Buck's Boum et Baba San Siro, **2508/2**

Enki Baby, f, 4 ans, Buck's Boum et Aquilee, 2508

Ensamo, h, 4 ans, Enrique (GB) et Moon Saga, **2530/1**

Enzoworld, h, 3 ans, Enrique (GB) et World Succes, 2491

Equilibriste (IRE), f, 7 ans, Librettist USA et Regal Green USA, **2481/2**

Equinoxe, h, 4 ans, Equiano et Porza, 2454

Espoir Du Ninian, h, 6 ans, Le Houssais et Saleya, 2498

Esprit Criminel, h, 5 ans, Centennial IRE et Orient Pearl IRE, 2475

Esprit Sauvage, h, 4 ans, Zanzibari USA et Troika De Sou, **2480/5**

Etoile Des As, f, 5 ans, Voix Du Nord et Desiree Des As, 2453

Evangelino, h, 8 ans, Vangelis USA et Gay Native, **2507/3**

Everythings Well, f, 8 ans, Irish Wells et Koulouba, **2522/1**

F

Faucon Rouge, h, 6 ans, Al Namix et Kyanite, 2509

Fayas, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Dedale, **2510/1**

Ferrano, h, 4 ans, Mr Sidney USA et Finella, **2480/3**

Feuer, h, 11 ans, (AA), Feu Ardent et Musiczara, 2451

Flash Nonantais, h, 3 ans, No Risk At All et Mamouska, **2514/3**

Flavin, h, 6 ans, Pomellato GER et Some Other Spring, 2485

Flogapa, h, 6 ans, Marshall et Rosala, **2478/4**

Folish Gold, f, 3 ans, Full Of Gold et Darling Folish, 2483

Follow Me Soldier, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan, **2458/1**

Fontanges, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Fontaine Guerard, 2479

For Your Love, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Lamboghina GER, 2521

Foreign Flower, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Fleur Des Villes, 2458

Forest Forest, h, 5 ans, Forestier et Oryade, **2457/1**

Fort Harmony, h, 4 ans, Medecis (GB) et Zaublocke GER, **2530/3**

Forthing, h, 6 ans, Barastraight (GB) et Something Fine, 2456

Fourmetot, h, 4 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), **2508/1**

Free Dragon, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Free Taxe, 2509

Full Glass, h, 4 ans, Diamond Green et Full Tune, **2455/4**

Fumseck, h, 8 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, **2481/1**

Futbolisto, h, 4 ans, Blue Bresil et Faraude, 2454

Fyrmyin, h, 6 ans, Nickname et Fly To Sky, 2500

G

Gaelick Kap, f, 4 ans, Kapparde et Gaelika (IRE), 2489

Galant Du Tertre, h, 9 ans, Lost World (IRE) et Garlily IRE, 2533

***Galop Marin IRE**, h, 5 ans, Black Sam Bellamy IRE et Great Jane, 2493

Gentil Mario, h, 8 ans, Persian Ruler GB et Tirolean Belle, 2482

Gielo De Somoza, h, 8 ans, Antarctique IRE et Mondara IRE, 2533

***Gigilmatto IRE**, h, 6 ans, Kodiak GB et Petit Grise IRE, **2522/5**

Glougris, h, 10 ans, Grey Risk et Glaoutchka, 2463

Go'n Win, f, 3 ans, No Risk At All et Esteraza, 2484

Goddess Freja, f, 4 ans, Kapgarde et Seraglio IRE, 2492

Gold Dreamer, h, 7 ans, Early March GB et New Skill, 2509

Gold In Love, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Shannongold, **2455/7**

Golddy Crown, h, 10 ans, True Brave USA et Cara Maria, **2481/2533/2**

Golden Chop, h, 9 ans, Muhaymin USA et Vaubecourt, **2485/2**

Golden Day, f, 4 ans, Racinger et OhioGold, 2523

Goldkhov, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Thou In Gold, **2455/3**

Gondeti, h, 6 ans, Charming Groom et Chrisleen, 2505

Gonzalo (GB), h, 4 ans, Zoffany IRE et Singapore Belle, **2472/4**

***Good Prince GER**, h, 8 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, 2519

Got Away, f, 4 ans, American Post GB et Hideaway Girl GB, **2495/5**

Grand Depart, h, 4 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, **2454/3**

Grand Guerrier, h, 7 ans, Denham Red et Guerre Froide, **2509/2**

Grand Plumier, h, 7 ans, Malinas GER et Belle Plume, **2505/5**

Grand Vertige, h, 5 ans, Vertigineux et Guimpe, **2506/4**

Grande Coeur, f, 7 ans, Turgeon USA et Queen's Pier, **2466/5**

Great Jack, h, 5 ans, Great Journey JPN et Final Issue, **2516/2**

Great Reef, h, 4 ans, Fuisse et Great News, **2501/5**

Gulio, h, 5 ans, Grand Couturier GB et Torche Solaire, **2505/2**

H

Haletiere, f, 10 ans, Singasinga et Tale, 2505

Handeli, f, 6 ans, Doctor Dino et High Definition (IRE), **2474/3**

Happy Angel, h, 4 ans, Siyouni et Kiritsou, **2512/1**

Haute Correze, f, 5 ans, (AA), Olzarte De Collong et Hestampe Japonaise, **2450/2**

He Loves Me, h, 6 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), **2526/3**

Hellcross, h, 5 ans, Crossharbour GB et Baligauth, 2513

Hello Du Lemo, h, 4 ans, Hello Sunday et Sea Lioness, 2477

Hello Traou Land, f, 3 ans, Hello Sunday et Risk Of Traou Land, **2483/2**

Henkie, h, 4 ans, Youmzain IRE et Hatikva (GB), **2501/3**

High Law, h, 5 ans, Lawman et High Limits (IRE), 2524

High Policy, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Hoping High ITY, **2510/2**

***High Society SWI**, f, 8 ans, Blue Canari et High Mare, **2449/5**

Honneur Des Obeaux, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Harkosa, **2491/5**

Hotmale Has, h, 4 ans, Saint Des Saints et Horta, 2454

Huong, f, 4 ans, Presenting GB et Palapa GB, 2532

Hurkhan, h, 4 ans, Air Eminem IRE et Polynikova, **2454/1**

Hurricane Rina, f, 6 ans, Muhtathir GB et Orange Bitter, **2466/4**

Hussard (GB), h, 6 ans, Medicean GB et Hieroglyph GB, **2468/4, 2526/4**

I

Il Gondoliero, h, 7 ans, Polish Summer GB et Gaelic Music, 2524

Indianeyev, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **2524/1**

Indiga, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Shadline, **2489/5**

Intouchable, f, 6 ans, Kap Rock et Kyalami, **2467/3**

Intrinseque, h, 5 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), 2493

Irakien, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, 2498

Irish Nonantais, h, 4 ans, Irish Wells et Mamouska, 2499

***Izzo GER**, h, 4 ans, Tertullian USA et Ioannina GB, **2477/1**

J

J'Va Yale, h, 5 ans, East Of Heaven IRE et Yaka Yale, **2521/2**

Jardin D'Erevan, h, 8 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, **2469/3**

Jatiluwih, h, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Jaune De Beaufai, 2491

Javirco, h, 8 ans, Lavirco GER et Junta, **2519/4**

Jemy Baie, h, 8 ans, Crillon et Jemycienne, 2496

Jenychope, f, 3 ans, Soave GER et Jennhill, **2484/4**

Jialing River, f, 5 ans, King's Best USA et Lady Of Akita USA, **2511/2**

***Joe De Clermont IRE**, h, 6 ans, Westerner (GB) et Joe's Dream Catch IRE, **2510/4**

Joffretou, h, 5 ans, Della Francesca USA et Shinaway, **2527/5**

Jolilauki, f, 4 ans, Early March GB et Aliara GER, 2508

Jolistique, f, 5 ans, Balko et Berthevine, 2527

Jubilatoire, f, 4 ans, Konig Turf GER et Jaune De Beaufai, **2490/2**

Jukskei Sweep, h, 4 ans, Bonbon Rose et Kyalami, **2501/4**

***Jupiter GER**, h, 7 ans, Electric Beat GB et Jeanine GER, **2473/5**

K

Kadaumos, h, 5 ans, Monos GER et Kadoulka, **2475/4**

Kalifko, h, 4 ans, Montmartre et Kakira, **2495/4**

Kami Kaze, h, 6 ans, Martaline GB et Georgienne, 2498

Kaperia, f, 9 ans, Kapgarde et Bella Eria, 2505

Kathoa, h, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Sans Excuse, **2500/1**

Katoga Girl, f, 5 ans, Califet et Chatanooga, **2521/1**

Kauto Berry, h, 4 ans, Redback GB et Kauto Miss Kiki, 2530

Kelthomas, h, 8 ans, Keltos et Maria De La Vega, 2496

Khanghese, h, 6 ans, (AA), Carghese Des Lande et Little Nana, 2517

Kibaki, h, 6 ans, Forestier et Kilkee, 2467, 2506

Kilkil, h, 6 ans, Martaline GB et Kim My Love, **2462/3**

Kimo Royal, h, 4 ans, Royal Dragon USA et Kimaroyale, **2470/4**

King Bowl, h, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Queen Mix, 2458

Kingalola, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Shahwarda, 2455

Kipour'son, h, 9 ans, Daliapour IRE et Kirkla, 2488

Kitty Jack, f, 4 ans, Heliostatic IRE et Kitty Fever, 2471

Korfou De Maspie, h, 8 ans, Fairly Ransom (USA) et Vagueline De Maspi, **2487/4**

Kyalco, h, 7 ans, Falco USA et Kya Gulch (USA), 2493

L

L'Ami Saneche, h, 4 ans, Diamond Boy et La Remigeasse, 2454

L'Espiguette, f, 6 ans, Policy Maker (IRE) et Petite Flotilla, **2487/2**

L'Estran, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Lesoquera, **2492/4**

La Bala D'Occitani, f, 5 ans, (AA), Balko et Lahida, 2450

La Bella, f, 3 ans, Kapgarde et La Trattoria, **2483/5**

La Fugeuse, f, 5 ans, Protektor GER et Alolea, 2468

La Islaminima, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Grenadines Island, **2483/3**

La Madeleine, f, 5 ans, Creachadoir IRE et Vocatine (IRE), 2457

La Sauveuse, f, 3 ans, Manbolix et La Deauvillaise, 2483

La Sulfureuse, f, 6 ans, Saint Des Saints et Parimans, 2496

Lady Bellissima, f, 4 ans, Thewayyouare USA et Lady Bex IRE, **2479/1**

Lady Vespone, f, 5 ans, Vespone IRE et Vetority GB, 2481

Laetitia Moon, f, 6 ans, Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE, **2519/2**

Langue D'Oc, h, 5 ans, Doctor Dino et Longueville, 2527

Le Gandin, h, 4 ans, Heliostatic IRE et Fanny Princess, 2470

Le Lescarien, h, 6 ans, Martaline GB et Sleeveina, 2516

Le Mans, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et The Race, 2454

Le Terrible Noir, h, 5 ans, Laveron GB et Malycia Marly, **2516/3**

Le Virtuose (IRE), m, 6 ans, Amadeus Wolf GB et Uva Fragola GB, 2522

Leariver, f, 3 ans, American Post GB et River Nam, 2483

Let Me Alone, h, 7 ans, Malinas GER et Salsa Rock, 2509

Liberatore, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Magic Poline, **2495/6**

Lily Enki, f, 3 ans, Buck's Boum et Holly Girl (IRE), 2484

Limnoska, f, 5 ans, Limnos JPN et Polynikova, **2534/1**

Little Chica, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Chica Princess, **2532/5**

Livingstone Devaig, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Prima Note, 2485

Lobero, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Leggia, **2468/2**

Long Breeze, h, 4 ans, Royal Assault USA et Kirklandi TUR, 2454

Lord County, h, 3 ans, Lord Du Sud et County County, 2514

Lou Du Pont, h, 4 ans, Saint Des Saints et Loucessita, **2531/4**

Lou Wonderful, f, 5 ans, Kapgarde et Nile Majique, **2476/5**, 2511

Louveas, f, 4 ans, Turgeon USA et Louvadeus Has, 2472
Love Moon, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Montana Moon, 2531
Lovely Vallee, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Medjai, 2471/1
Lucky Drop, h, 6 ans, Kendargent et Lina Drop, 2515/4
Lucky Island, h, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Isle, 2475
Lucky Net Love, h, 4 ans, Network GER et Line Lovely, 2499
Lune De Candale, f, 5 ans, (AC), Saddler Maker (IRE) et Folie Douce, 2450

M

Magier, h, 4 ans, Naaqoos (GB) et Happy Lodge IRE, 2477
Magneticim (IRE), m, 5 ans, Galileo IRE et Dibenoise, 2459/2
Mainmise, h, 4 ans, Al Namix et Magicmountain, 2525/1
Majiphiden, h, 7 ans, Mister Sacha et Along Rose, 2524/4
Malaya, f, 3 ans, Martaline GB et Clarte D'Or, 2514/1
Malia Des Ongrais, f, 8 ans, Louveteau USA et Jade Des Ongrais, 2463/1
Malibas, h, 5 ans, Artiste Royal (IRE) et Intention GER, 2457/4
Malicar, h, 8 ans, Satri IRE et Tuffslolyoly, 2533/4
Malice Des Epeires, f, 4 ans, Martaline GB et Maline Des Epeires, 2489/1
Mallorca, f, 7 ans, Falco USA et Red Vixen IRE, 2456
Mareskia Talisker, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, 2501
Martinstar, h, 5 ans, Martaline GB et Star D'Avril, 2485
Master Dino, h, 3 ans, Doctor Dino et Mind Master USA, 2491/2
Mat Maker, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Laura's Dream, 2453/2
Matriark, f, 3 ans, Martaline GB et Trofee Dore, 2483
Matsay, f, 6 ans, Montmartre et Say Say, 2474/4
Mausam, h, 10 ans, Kapparde et Graphologie, 2533
Maxanne, f, 5 ans, Passing Sale et Huzera, 2466
Mayberry, f, 5 ans, Zanzibari USA et Kalberry, 2490
Maytime Legacy, f, 4 ans, Le Fou (IRE) et Mrs Percival GB, 2471
Meissen, h, 6 ans, Medecis (GB) et Rasinixa, 2481/5
Melodie D'Un Soir, f, 5 ans, Early March GB et Lady Dancer, 2498

Mick Royal, f, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Belle Julie, 2473/2
Middle, h, 4 ans, Smadoun et Memorial, 2492/5
Mikachop, h, 5 ans, Muhaymin USA et Red Ballerina (IRE), 2515
Minitique, f, 5 ans, Super Celebre et Electrostatique, 2527
Minorque, f, 6 ans, Doctor Dino et Star Model, 2524/5
Miss Brosse, f, 3 ans, Maresca Sorrento et Call Me Nana, 2484
Miss Camailya, f, 5 ans, (AA), Nidor et Kamailya, 2448/4
Miss Sonate, f, 4 ans, Limnos JPN et Niangara, 2471
Mister Flight, h, 6 ans, Califet et Marly Flight, 2453
Mister Papy, h, 5 ans, Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine, 2459
Mister Survivor, h, 4 ans, Balko et Dominelle, 2470
Mister Vespone, h, 4 ans, Vespone IRE et Vektority GB, 2480/2
Mister Vic, h, 4 ans, Super Celebre et Matsot, 2477
Mocalacato Has, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Monika, 2456/4
Modestino, h, 4 ans, Turgeon USA et Queen Maresca, 2472/3
Modigliana, f, 5 ans, Fuisse et L'Ancolie, 2534/2

***Moll Cutpurse GB**, f, 4 ans, Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB, 2499/3
Mon Nickson, h, 7 ans, Nickname et Linaving, 2487/1
Mona Louisa, h, 4 ans, Hannouma (IRE) et Lovely Sea, 2458
Montit, h, 5 ans, Montmartre et Bordanova, 2505/4
Mossacho, h, 5 ans, (AA), Zamouncho et Mossaka, 2448/5, 2517/5
Munight, h, 8 ans, Muhaymin USA et Super Night, 2515/3
***My My My Diliza GB**, f, 6 ans, Sakhee's Secret GB et Diliza GB, 2500/2
My Way, h, 3 ans, Martaline GB et Royale Majesty, 2491/3

N

Nageowil, h, 4 ans, Balko et Ta Solitaire, 2525
Naoura, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, 2489
***Night Gigolo AUT**, h, 4 ans, Storm Mist IRE et Night Music GER, 2501
Nikodam, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Rainbow Crest, 2470/2
Niguos, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Firmini, 2498

Noble Des Ducs, h, 4 ans, Grand Couturier GB et Noble Zazie, 2470
***Nudge Nudge GB**, h, 3 ans, Winker Watson GB et Silca Key GB, 2528
Nuits Premier Cru, h, 5 ans, Buck's Boum et Fee Magic, 2473/4
***Nurmi GER**, h, 4 ans, Samum GER et Nadin GER, 2489

O

Oficial, h, 4 ans, Satri IRE et Yagana, 2458/5
Okay Senam, h, 4 ans, Saint Des Saints et Salvatrixe, 2455/6
Okelmanif Aa, f, 4 ans, (AC), Full Of Gold et Okelebelle, 2450/3
Olcani, f, 8 ans, Al Namix et Erbalunga, 2449/1
***Ole Caballero GER**, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Orsina IRE, 2489
Olgris Declisou, h, 4 ans, Montmartre et Patia D'Escout, 2477
Omar, h, 8 ans, Martaline GB et Ozehy USA, 2507/4
Opium, h, 3 ans, Khalkevi IRE et Terebella, 2514/4
Orange Run (IRE), h, 9 ans, Hurricane Run IRE et Orange Bitter, 2481
Ou Rose, f, 5 ans, Whipper USA et Tall Perfection USA, 2457

P

Pacha Du Lac, h, 14 ans, (AC), Baloo Du Camp et Gipsy Du Lac, 2520
Paco Keed, h, 6 ans, Lawman et Freezing USA, 2498
Pale Gold, h, 4 ans, Full Of Gold et Parvaneh, 2470
Paolo Malpic, h, 6 ans, (AA), Traditionally USA et Lionne Rousse, 2516
Parc Monceau, h, 6 ans, Tremolino USA et Where Is Fleur, 2482/2
Pardailant Basc, h, 6 ans, Kingsalsa USA et Queen's Crown, 2522/4
Park Square, h, 4 ans, Myboycharlie IRE et Adeje Park IRE, 2470
Pas De Blabla, f, 7 ans, Ultimately Lucky IRE et Blabiramic, 2507
Paulougas, h, 5 ans, Turgeon USA et Bois Cherie, 2496/2
Peace Of Burg, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Peace Fonic, 2512/5
Pearl Daram, h, 7 ans, Daramsar et Pearl River, 2524
Perfect Impulse, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Aubane, 2496/1
Perly De Clermont, h, 11 ans, Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse, 2453
Perly Flight, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Marly Flight, 2471/4
Pink Tiger, h, 9 ans, Bonbon Rose et Miss Cadouline, 2515
Pinson Du Rheu, h, 6 ans, Al Namix et Venus Du Rheu, 2487
Pirate Du Rheu, h, 3 ans, Zizany IRE et Pepite Du Rheu, 2528/1
Pirivoglia, f, 4 ans, Never On Sunday et Shamalyah, 2471, 2525
Place Montmartre, h, 6 ans, Montmartre et Diviniskaya, 2509
Plaisir Fou, h, 7 ans, Le Fou (IRE) et Three Well, 2488/4
Plumeur, h, 10 ans, Great Pretender IRE et Plume Rose, 2456/2
Poker De Ballon, h, 4 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, 2470
Polar Dream, h, 4 ans, Redback GB et Estrella Polar GER, 2531
Polikita, f, 7 ans, Rashbag GB et Poliette, 2449
Polygona, f, 7 ans, Poliglote (GB) et Dona Rez, 2453/3
Portia, f, 7 ans, Martaline GB et Loch Linnhe, 2534/4
Pragelor, h, 4 ans, Al Namix et Prigelata GER, 2525/4
Prince Ali, h, 4 ans, Kapparde et Novolae (GB), 2492/1
Prince De La Barre, h, 5 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, 2459, 2527/4
Prince Of Fields, h, 5 ans, Enrique (GB) et Great Care USA, 2487/5
Prince Sumitas, h, 6 ans, Sumitas GER et Princesse Irena, 2505/1
Princesse D'Ainay, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Praline D'Ainay, 2479
Protege Nous, f, 3 ans, Martaline GB et Protektion, 2484/5
Puyfolais, h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Peinture Texane, 2480/1
Pyromane, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Pyrana USA, 2454/2
Pythagore (GB), h, 12 ans, Kahyasi IRE et Peony Girl, 2485/4

Q

Quandronede, h, 13 ans, (AC), Sin Kiang et Tope La, 2449
Quart De Rhum, h, 8 ans, Anabaa USA et Wells Vision GER, 2485/5
Quick Lauteix, h, 13 ans, (AC), Balleroy (USA) et Perte Claire Du La, 2447

R

- Racoleur**, h, 12 ans, (SF), Fragrant Mix (IRE) et Gracieuse D'Aron, **2469/5**
- Rajsa Card**, h, 3 ans, Rajsaman et Equity Card PNA, **2528/5**
- Ramdram**, h, 5 ans, Turtle Bowl (IRE) et Ahdaaf USA, **2459/1**
- Rangoon**, h, 4 ans, Country Reel USA et Lady Angele, **2530/4**
- Rappeur Des Mottes**, h, 5 ans, Racer et Camille Des Mottes, **2457/3**
- Rasique**, h, 7 ans, Enrique (GB) et Rasia, 2496
- Ray Of Light**, h, 12 ans, (SF), Passing Sale et I Am Free, **2482/3**
- *Ready For Action GER**, h, 4 ans, Liquido GER et Red Crown IRE, **2508/4**
- Ready To Win**, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Eneide De Bellouet, **2524/3**
- Real Steel**, h, 4 ans, Loup Breton (IRE) et Kalimina, **2477/2**
- *Realm Keeper USA**, h, 4 ans, Arch USA et La Lodola USA, **2508/3**
- Reds**, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Red Love USA, **2528/4**
- Reine Troodos**, f, 10 ans, Troodos et Reine Du Bouffay, **2466/1**
- Rennenas**, h, 6 ans, Montmartre et Cable Beach USA, 2493
- Ria Menina**, f, 5 ans, Air Eminem IRE et Honorable Sister, 2534
- Rinablue**, f, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Codrina, **2469/2**
- Ritarita Has**, f, 6 ans, Smadoun et Rima Com POR, **2462/1**
- Robin De Norval**, h, 9 ans, Robin Des Pres et Victor's Car, 2488, 2533
- *Roc Royal GB**, f, 4 ans, Shirocco GER et First Royal GER, 2471
- Rock The Race**, h, 6 ans, Whipper USA et Choc Ice (IRE), **2493/6**
- Roli Talisker**, h, 7 ans, Roli Abi et Ladylux, 2488
- Rose Amelie Has**, f, 3 ans, Martaline GB et Vaibuscar Has, **2483/1**
- Rosegarry**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Rospolina, **2511/1**
- Rosie Bramble**, f, 4 ans, Youmzain IRE et Cosabawn IRE, 2486, **2532/3**
- Rousseline**, f, 4 ans, Fuisse et Nette Rousse, 2486, 2532
- Roxy Baby**, f, 4 ans, Stormy River et Rockabout IRE, **2532/4**
- Royal Pocker**, h, 7 ans, Malinas GER et Royale Burmina, **2478/1**

- Royal Society**, f, 5 ans, Country Reel USA et Frundin GB, **2521/5**
- Royale Spirit**, f, 4 ans, Spirit One et Little Royale, 2471
- Royalitique**, f, 5 ans, High Rock (IRE) et Louve De Siberie, **2527/1**
- Rubis Du Rheu**, h, 8 ans, Sin Kiang et Venus Du Rheu, 2488
- Russell**, h, 9 ans, Vettori IRE et Coffee Bean, 2524

S

- Saga Maeva**, f, 3 ans, Konig Turf GER et Queen Maeve GB, 2484
- Sagafor**, h, 6 ans, Forestier et Sagacine De France, 2478
- Sagamiswaki**, f, 4 ans, Panis USA et Sagacine De France, 2501
- Saham**, h, 11 ans, (AC), Roakarad IRE et Loupta, **2449/3**
- Saint Pistol**, h, 9 ans, Saint Des Saints et Miss Pistol, **2496/7**
- Saint Poursain**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Ta Solitaire, 2493
- Sainte Bowl**, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, **2479/2**
- Sainte Saone**, f, 3 ans, Saint Des Saints et La Saone, **2514/5**
- Saintkadam**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Sheradame, **2457/2**
- Saison Des Pluies**, f, 5 ans, Nickname et Salutatorian, **2534/3**
- Saldorello**, h, 3 ans, Saddex (GB) et Helvetic Melody, 2491
- Saline Rose**, f, 7 ans, Bonbon Rose et Art Deco, **2500/5**
- Samysan**, h, 5 ans, Domedriver (IRE) et Campiglia, **2527/3**
- San Pedro De Senam**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Tetiaroa, **2454/4**
- Sandy Cay**, h, 10 ans, Hernando et Sierra, 2481
- Sangaro**, h, 11 ans, (AA), Fantagaro et Lakme De Brejoux, **2447/3**
- Saporetto**, h, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Summer, 2476
- *Satanic Beat IRE**, h, 8 ans, Dark Angel IRE et Slow Jazz USA, **2513/3**
- Savagnin**, h, 3 ans, Saddex (GB) et Lady Hawk GER, 2491
- Saying Again**, h, 11 ans, (AQ), Califet et Debandade, **2449/2**
- Scarabi**, m, 4 ans, Vic Toto et Alyssa Song, 2499
- Scawork**, h, 8 ans, Network GER et Scarlock, **2478/5**
- Scipion Aa**, h, 4 ans, (AC), Network GER et Sixtees, 2448
- Sea Light**, f, 9 ans, Protektor GER et Sweetberry, **2482/5**

- Serbian Lass**, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Montoria, **2471/5**
- Serisilver**, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Serinova, 2508
- Set Dancer**, h, 7 ans, Irish Wells et Steel Dancer, 2533
- Shakadame**, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Source Limpide, **2499/4**
- Shannon Rock**, h, 11 ans, Turgeon USA et Shannondore, **2485/3**
- Shark Du Berlais**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Cheetah Du Berlais, **2491/4**
- Sherman**, h, 7 ans, Muhtathir GB et Shekira, **2509/5**
- Sierra Nevada**, f, 7 ans, Ultimately Lucky IRE et Quick Ville, 2488
- Signifiant**, m, 3 ans, Saint Des Saints et Signature, 2491
- Silver Axe**, h, 7 ans, Silver Cross et Maraxa, **2493/2**
- Silver Sonic**, f, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Nathalie Royale, 2483
- Singapore Louis**, h, 8 ans, Sandwaki USA et Desert Threat IRE, **2522/3**
- Singlechop**, h, 4 ans, Deportivo GB et Scotch Mockery, **2530/5**
- Sirius Du Lemo**, h, 7 ans, Baroud D'Honneur et Double Volte, **2524/2**
- Six En Tique**, f, 4 ans, Kapparde et Berthevine, **2480/4**
- Sky Path**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, **2521/3**
- Smokin Joe**, h, 8 ans, Muhtathir GB et Lysabelle, 2481
- Soldier's Queen**, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani's Queen, 2501
- Soleil Catalan**, h, 5 ans, Balko et Catalane, 2527
- Solidance**, f, 4 ans, Dragon Dancer GB et Soliqueen, 2508
- Solvedo**, h, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Solveigh GER, 2454
- Son Of Alex**, h, 5 ans, Alex The Winner USA et Sancoin USA, 2521
- Soral De Kerzel**, h, 3 ans, Army King et Dixie Swing, 2491
- Sorquainville**, f, 3 ans, Martaline GB et Saffarona GB, **2484/3**
- Soudora Pelem**, f, 4 ans, Lord Du Sud et Olydora GER, 2471
- Speed Fire**, h, 5 ans, Spirit One et Monette Bere, **2474/2**
- Spider Horse**, h, 8 ans, Bachir IRE et Pok Ta Car (IRE), 2488
- Srelighonn**, h, 4 ans, Martaline GB et Eliga, **2492/2**
- Stamina Venture**, f, 3 ans, Diamond Green et Auenwoege GER, 2514

- Star Des Planches**, h, 11 ans, (AQ), Le Balafre et Boute Selle, 2449
- Starkhov**, h, 4 ans, Sholokhov IRE et Free Sky, **2531/3**
- Stella D'Aubrelle**, f, 4 ans, Buck's Boum et Stella Forest, 2479
- Stellamaker**, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Stella Matine, 2531
- Stellarmor**, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Aurore Celtique, **2479/4**
- Storm Of Saintly**, h, 8 ans, Saint Des Saints et The Storm, **2496/3**
- Striveforgreatness**, m, 4 ans, Vision D'Etat et Vandalixa, 2454
- Styline**, f, 5 ans, Martaline GB et Cayras Style, **2468/1**
- *Stylish Cat USA**, f, 4 ans, Gio Ponti USA et Buddha Lady USA, 2532
- Subotnight**, h, 9 ans, (AA), Zamouncho et Fleur Du Lia, **2451/5**
- Sultan Silk**, h, 7 ans, Sulamani (IRE) et Taffetas, **2515/2**
- Sumburg**, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Summer, 2477
- Summer Creek**, h, 8 ans, Brier Creek USA et Kennaaly, 2482
- Sun Zephir**, h, 8 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, **2498/4**
- Surprise De Mai**, f, 6 ans, Al Namix et Bella Eria, **2468/5**
- Surspenders**, h, 6 ans, Whipper USA et Lanciana IRE, 2524

T

- Tableau Bleu**, h, 9 ans, Tremolino USA et Gravure Bleue IRE, **2461/1**
- Tailletterre**, f, 6 ans, Network GER et La Mache, **2474/1**
- Tama**, f, 4 ans, Execute et Zulbis TUR, 2499
- Tamelo De Vaut**, h, 10 ans, (AQ), Ungaro GER et Lolita De Vaut, 2482
- Taneshka**, f, 4 ans, Astarabad USA et Russian Taiga, **2486/2**
- Team Red**, h, 8 ans, Denham Red et Tiana, **2474/5**
- Tengara**, f, 5 ans, Laveron GB et Prodigia, 2534
- Tetetcorde Hugaux**, h, 10 ans, Turgeon USA et Ylliane, 2463
- Tetras**, h, 5 ans, Peer Gynt JPN et Textuelle, 2511
- Texas Holdem**, h, 4 ans, Vasywait et Hourloupe (IRE), 2477
- Tiger Back**, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Ovidie, **2489/4**
- Tiger Rob's**, h, 4 ans, Tigron USA et Roberta Wood PNA, 2472

Tim Cassandre, h, 4 ans, Timos GER et Lady Cassandre, 2531

Tipsy, f, 5 ans, Kentucky Dynamite USA et Teatime, 2526

Titanesque, h, 10 ans, Sassanian USA et Sadlerfarala, 2500

Tifortat Succes, f, 4 ans, Zanzibari USA et Verisca (IRE), 2479

Tivano D'Authie, h, 5 ans, Cachet Noir USA et Tikibreeze, 2476/4

Tivoli Sym, f, 5 ans, Hold That Tiger USA et Symbolic ARG, 2524

Todaraba, f, 6 ans, Martaline GB et Diana Vertica, 2534

Tom Mix, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Tangshan CAN, 2493/7

Tombe Du Lit, h, 10 ans, (AQ), Assessor IRE et Gibelotte, 2520/2

Tomellozo, h, 3 ans, Saddex (GB) et Cadix, 2491

Top Of Rock, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Amzaan USA, 2470

Tosca La Diva, f, 6 ans, Simplex et Nomita (IRE), 2487/3

Touareg D'Airy, h, 10 ans, (AC), Ungaro GER et Leisha D'Airy, 2520/5

Tout En Cardoun, f, 6 ans, Layman USA et Bairgaine, 2522

Touz Break, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr, 2454/7

Trefle Du Paradis, h, 10 ans, (AA), Blue Boy et Soussette, 2450

Treizor Du Pileri, h, 4 ans, Axxos GER et Perle Deux Mille, 2454

Tremp'd'Emeraude, h, 12 ans, Tremolino USA et Mer D'Emeraude, 2453/5

Tsegeen, h, 5 ans, Muhaymin USA et Minor Point GB, 2475/2

Turbin, h, 4 ans, Blue Bresil et Genetiere, 2531/5

Turibia, f, 4 ans, Vatori et Navette GER, 2472

Turkey Jackson, h, 7 ans, Sakhee USA et Winding Road, 2498

Tuticolle, h, 10 ans, (AQ), East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, 2507

Tzarine Du Moutier, f, 10 ans, (AQ), Network GER et Hue Du Manoir, 2488

U

Ubac Des Places, h, 9 ans, (AC), Kutub IRE et Perle Claire Du La, 2494/4

Ucelo Du Mee, h, 9 ans, (AQ), Snow Cap et British Nellerie, 2494/3

Ultimiste, h, 9 ans, (AQ), Assessor IRE et Glenn Rose, 2510

Ultra Lucky, h, 9 ans, Arvico et Luckystar Du Frene, 2493

Ulysse De Brabois, h, 9 ans, (AQ), Dreams To Reality USA et Cristalline Braboi, 2463/3

Un Avant Gout, h, 3 ans, Shakespearean IRE et La Masai, 2528

Unbrin De L'Isle, h, 9 ans, (AQ), Dom Alco et Gratiene De L'Isle, 2520/3

Une Des Sacart, f, 9 ans, (AQ), Ungaro GER et Fasolasido, 2534/5

Unedor, f, 9 ans, (AQ), Smadoun et Emeraude De Laigne, 2504

Unexpected Gift (GB), f, 4 ans, Equiano et Quixada GER, 2479

Union Des Pictons, f, 9 ans, Malinas GER et Naema, 2505

Uobama D'Ayza, h, 9 ans, (AC), Lavirco GER et Ixiafleur De L'Ayz, 2451

Uptown Girl Mail, f, 9 ans, Malinas GER et Favilla Mail, 2500/3

Ursulone, f, 9 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Manza, 2507

Utah De La Coquais, h, 9 ans, (AQ), Nidor et Noblevie, 2469/1

Utathou, h, 9 ans, (AQ), Secret Singer et Lady Thou, 2513

Uveneri, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Infancy, 2469/4

Uxia Du Lin, f, 9 ans, Until Sundown USA et Xena Du Lin, 2524

V

Vaihou, h, 8 ans, (AQ), Lavirco GER et Niponne, 2513

Valtine, f, 4 ans, Balko et Toupille, 2525/5

Valtor, h, 8 ans, (AQ), Nidor et Jossca, 2485

Van Gogh Du Granit, h, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Etnou, 2504/1

Vangel De Cerisy, h, 8 ans, Vangelis USA et Midalis, 2498/5

Varan Des Savanes, h, 7 ans, (AA), Carghese Des Lande et Valse Dompsoise, 2447/4

Varda Des Obeaux, f, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nausicaa Des Obeau, 2498/3

Vas Y Francki, h, 8 ans, Robin Des Champs et Shendandoah, 2507/2

Vaulmenphine, f, 8 ans, (AQ), Epalo GER et Euromine, 2463

Veni Des Mottes, h, 8 ans, (AQ), Sleeping Car et Polka Des Mottes, 2453

Vent D'Allier, h, 8 ans, (AQ), Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure, 2473/1

Venus Du Puy Noir, f, 4 ans, Kapparde et Ultratlantique, 2471

Veryfamous Up, h, 8 ans, (AC), Graveron et Socoa, 2447/1

Vezelay, h, 8 ans, (AQ), Dom Alco et Outre Mer, 2456/5

Via Risk, h, 6 ans, My Risk et Group One, 2520

Via Vespone, f, 4 ans, Vespone IRE et Onde De Sivola, 2480

Vic Royal, h, 8 ans, (AQ), Malinas GER et Faste Royale, 2498

Vicking Maker, h, 8 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Ire Account, 2498/1

Vicomte D'Anjou, h, 6 ans, Charming Groom et Xistu, 2496

Victor Harbor, h, 6 ans, Green Tune USA et Verveine USA, 2493

Vieux Morvan, h, 8 ans, (AQ), Voix Du Nord et Moskoville, 2487

Viking De Balme, h, 8 ans, Cachet Noir USA et Jonquille De Balme, 2515

Viking Des Ongrais, h, 8 ans, Until Sundown USA et Lola Des Ongrais, 2498

Viola St Goustan, f, 4 ans, Diamond Boy et Les Saintes Glaces, 2490/3

Violeta Song, f, 8 ans, (AQ), Secret Singer et Violeta, 2520/4

Vire A Gauche, h, 8 ans, (AQ), Denham Red et Pree Destine, 2533/5

Virginia Desir, h, 13 ans, Discover D'Auteuil et Sweet Jaune, 2478/2

Vision Du Pont, f, 4 ans, Vision D'Etat et Santariyka, 2499/1

Visionneuse, f, 4 ans, Vision D'Etat et Diana Vertica, 2532

Vitavie Des Places, h, 8 ans, (AA), Regality et Perle Claire Du La, 2451/4

Vivamar, h, 8 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Noblemare, 2504

Vletcher, h, 8 ans, (AQ), Robin Des Pres et Ozanna De Louisier, 2507

Voleur D'Avoine, h, 8 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Nyoriai Spirit, 2504

Volomite Du Dollar, h, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Dekadi, 2524

Vurtye Star, f, 8 ans, (AQ), Bonnet Rouge et Hennie Star, 2466

W

Wally Malpic, f, 5 ans, Full Of Gold et Wady Du Pic, 2518/4

Why Not Law, h, 8 ans, Classic Law GB et Wind Of Grace, 2519/3

Wise Dream, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Reve D'Un Songe, 2523

Workfort, h, 9 ans, Network GER et Helguera, 2481/4

X

Xpo Universel, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Xanadu Bliss, 2498

Y

Yanky Sundown, h, 12 ans, Until Sundown USA et Yanky Panky USA, 2449/4

Yard Bird, h, 3 ans, Poliglote (GB) et L'Exploratrice, 2491

Youm'z City, h, 4 ans, Youmzain IRE et Solitaire City, 2454/5

Youmshine, h, 4 ans, Youmzain IRE et Canonnade De Marie (GB), 2455

Z

Zara Blue, f, 9 ans, (AC), Dom Alco et Honey Blue, 2494/5

Zarisk, h, 3 ans, No Risk At All et Zanatiya, 2491

Zeaudiak, h, 5 ans, Laverock IRE et Miss Lamour, 2500

Zogh Gravelle, h, 5 ans, Le Fou (IRE) et Nirua De Gravelle, 2457